COMPTES RENDUS HEBDOMADAIRES DES SÉANCES
DE

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

PRÉSENTÉS

PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1956

N° 1. — Séances des 11 et 18 Janvier 1956

PARIS

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

18, RUE DE BELLECHASSE, 18

(7e Arrt) — Invalides : 10-37

5 MAR 1957

La Bibliothèque de l'Académie d'Agriculture est ouverte tous les jours, de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi. Le Bibliothécaire se tient à la disposition des lecteurs et chercheurs autorisés qui devront se présenter à lui pour y avoir accès.

L'Académie d'Agriculture de France

Son rôle, ses travaux

L'Académie d'Agriculture de France, instituée sous Louis XV, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 23 août 1878 de M. le Président de la République Française.

Elle s'honore d'avoir, dans le passé, compté dans son sein, à coté des praticiens les plus éminents de l'agriculture française, de grands savants comme Pasteur, Boussingault, Dumas, Chevreul, Deherain, Schlœsing, de Vilmorin, Dechambre, de Candolle, Mathieu de Dombasle, Hickel, Bouvier et tant d'autres aujourd'hui disparus.

Elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole ainsi qu'à l'économie rurale et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Il n'est pas de problèmes concernant l'agriculture qu'elle n'ait, à l'heure actuelle, abordés; même aux heures les plus sombres de notre histoire son activité ne s'est jamais ralentie.

***

Les questions de technique agricole (agriculture, art vétérinaire, zootechnie, sylviculture, génie rural, chimie, histoire naturelle, entomologie, etc.), ainsi que les problèmes de politique générale agricole et d'économie rurale sont, au cours de séances hebdomadaires publiques, exposés par ses membres les plus qualifiés.

L'Académie ne se borne pas à des études théoriques. Elle a, dans le domaine forestier d'Harcourt (Eure) qui lui a été légué par un de ses membres, poursuivi depuis un siècle l'acclimatation ainsi que l'étude de nombreuses essences forestières métropolitaines, européennes ou exotiques.

Par l'abondance et la variété des sujets traités, par l'objectivité et le sens des réalités qui président aux discussions, les travaux de l'Académie constituent une documentation unique en matière agricole et une mise au point permanente de toutes les questions intéressant l'économie rurale.

(*Suite page III*)

AVIS IMPORTANT

à l'attention de MM. les abonnés

Tarif d'Abonnement pour l'année 1956

Malgré l'augmentation des tarifs de l'imprimerie, le Bureau a décidé de maintenir pour 1956 les prix antérieurs des abonnements et des numéros isolés. Ces prix qui n'ont pas varié depuis quatre ans demeurent fixés comme suit :

France et Union Française	Abonnement annuel	1.200 fr.
	Numéro de moins de 50 pages	100 »
	Numéro de 50 pages et plus	125 »
Étranger	Abonnement annuel	1.500 fr.
	Numéro de moins de 50 pages	140 »
	Numéro de 50 pages et plus	180 »

***

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 2.000 francs la collection reliée et de 1.500 francs en fascicules séparés.

L'Académie peut également fournir des reliures mobiles, qualité marocain, couleur nègre, portant en lettres dorées l'inscription : Académie d'Agriculture de France, Comptes rendus des Séances, 20 tringles; non millésimées : 350 francs, millésimées : 400 francs.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France, 18, rue de Bellechasse, Paris-VIIe.

***

Le Bureau espère que MM. les abonnés apprécieront les efforts de l'Académie permettant cette stabilité du prix d'abonnement et voudront bien continuer à témoigner aux *Comptes Rendus* l'intérêt qu'ils leur ont porté jusqu'à maintenant. Il les en remercie par avance.

***

Les abonnements ont toujours été renouvelés tacitement, mais le Bureau se permet d'insister pour que **leur renouvellement,** accompagné de leur montant, **ait lieu dès que possible,** par chèque sur Paris, mandat-carte au nom de l'Académie d'Agriculture, **ou de préférence par virement postal au compte chèques postaux Paris 3829-19.**

***

Aucun numéro manquant demandé après les envois réguliers, qu'il s'agisse d'abonnement, de service ou d'échange, ne sera envoyé gratuitement. Tout exemplaire expédié dans ces conditions sera à régler au prix du tarif ci-dessus, port en sus.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande-adresse et de 50 francs en timbres-poste.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

PRÉSENTÉS

PAR M. ROBERT PRÉAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XLII

ANNÉE 1956

ACADÉMIE D'AGRICULTURE

18, RUE DE BELLECHASSE, PARIS

Invalides : 10-37

—

1956

ACADÉMIE D'AGRICULTURE

DE FRANCE

18, RUE DE BELLECHASSE, 18

(VII[e] ARRONDISSEMENT)

ANNÉE 1956

COMPOSITION DE L'ACADÉMIE

AU 1[er] JANVIER 1956

Protecteur-né : M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Président d'honneur : M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1956

Président : M. Jean LEFÈVRE.
Vice-Président : M. Tony BALLU.
Vice-Secrétaire : M. Roger de VILMORIN.
Vice-Trésorier : M. Jean HAYAUX DU TILLY.

ÉLÉMENTS PERMANENTS DU BUREAU

Secrétaire perpétuel honoraire : M. Henri HITIER.
Secrétaire perpétuel : M Robert PRÉAUD.
Trésorier perpétuel : M. Charles BRASART.

MEMBRES TITULAIRES

SECTION I. — Grande culture

(12 membres)

Date d'élection

29 nov. 1905 — MM. HITIER (Henri) (G. O. ✵), *secrétaire perpétuel honoraire*, professeur honoraire à l'Institut national agronomique, correspondant de l'Académie des Sciences, à Revelles, par Quevauvillers (Somme), et 6, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).

1er févr. 1922 — GIRARD (Henry) (O. ✵), président d'honneur de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, à Bertrandfosse, Plailly (Oise) et 31, rue de Penthièvre, Paris (VIIIe).

4 juin 1930 — RÉMOND (Georges) (✵), président honoraire de l'Association générale des Producteurs de blé, 60, rue de Vaugirard. Paris (VIe).

6 janv. 1932 — BENOIST (Camille) (✵), agriculteur, « Le Clos des Saules », par Orgerus (S.-et-O.).

29 mars 1939 — BRASART (Charles) (G. O. ✵), *trésorier perpétuel*, président de Section au Conseil d'État, directeur honoraire de l'Agriculture, 98, rue de Rennes, Paris (VIe).

21 juin 1939 — BŒUF (Félicien) (O. ✵), professeur honoraire à l'Institut national agronomique, 8, rue des Eaux, Paris (XVIe).

1er déc. 1943 — FERTÉ (Jean), agriculteur, président de l'Office de Comptabilité agricole et fondateur de l'Union des Offices de Comptabilité agricole, 24, avenue de la Gare, Soissons (Aisne).

12 mars 1947 — BARATTE (Jacques) (O. ✵), directeur de la ferme de l'Institut Pasteur, Rennemoulin par Versailles (S.-et-O.).

14 déc. 1949 — DUMONT (Paul) (✵), agriculteur, Rouvillers par Estrées-Saint-Denis (Oise).

10 mars 1954 — RATINEAU (Jacques) (C. ✵), inspecteur général de l'Agriculture, directeur de l'École nationale d'Agriculture de Grignon (S.-et-O.).

16 juin 1954 — FLORIMOND-DESPREZ (C. ✵), agriculteur-sélectionneur, à Cappelle par Templeuve (Nord).

15 déc. 1954 — GILLOUARD (Pierre) (✵), agriculteur à La Croix-Blanche, Trie-Château (Oise).

SECTION II. — Cultures spéciales

(8 membres)

2 juin 1937 — M. CHEVALIER (Auguste) (C. ✵), membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Sciences coloniales, professeur honoraire au Muséum national d'Histoire naturelle, 14, boulevard Saint-Marcel, Paris (Ve).

Date d'élection

15 mai 1946 MM. ROGER (Louis) (C. ✻), agriculteur, conseiller d'État honoraire, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, président de la Société des Viticulteurs de France et d'Ampélographie, 22, rue de Tocqueville, Paris (XVII[e]).

3 juil. 1946 VILMORIN (Roger de) (✻), *vice-secrétaire*, Verrières-le-Buisson (S.-et-O.).

2 juin 1948 MARTIN-LECOINTE (Georges) (O. ✻), président d'honneur de la Fédération nationale des Producteurs de l'Horticulture, « La Montbuissonnière », Louveciennes (S.-et-O.).

3 déc. 1952 BERNARD (Xavier) (C. ✻), agriculteur, 19, rue de Viarmes, Paris (I[er]) et Saint-Sauvant (Vienne).

10 juin 1953 CHOUARD (Pierre) (✻), professeur à la Sorbonne, 11, rue du Val-de-Grâce, Paris (V[e]).

16 juin 1954 ROBIN (François) (✻), agriculteur, directeur de la Station de Recherches fruitières de Sologne, « Les Augères » par Vernou-en-Sologne (L.-et-C.) et 4, avenue Erlanger, Paris (XVI[e]).

N.

SECTION III. — Sylviculture

(7 membres)

3 mai 1922 MM. VIELLARD (Louis) (✻), propriétaire-forestier, président de la Société forestière de Franche-Comté, à Morvillars (Terr. de Belfort) et 86 *bis*, rue Charles-Laffitte, Neuilly-sur-Seine (Seine).

2 juin 1937 LASSUCHETTE (Charles de) (O. ✻), président du Comité des Forêts, château d'Acqueville, Poissy (S.-et-O.), et 24, avenue de Friedland, Paris (VIII[e]).

14 avril 1943 GUINIER (Philibert) (C. ✻), directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, membre de l'Académie des Sciences, 11, rue de La Planche, Paris (VII[e]).

15 janv. 1947 GOUILLY-FROSSARD (Paul) (O. ✻), directeur général honoraire des Eaux et Forêts, 54, rue du Maréchal-Foch, Versailles (S.-et-O.).

2 juin 1948 HAYAUX DU TILLY (Jean) (O. ✻), *vice-trésorier*, membre du Conseil supérieur de la Forêt privée, 17, boulevard Beauséjour, Paris (XVI[e]) et à Vitry-le-Croisé (Aube).

7 juin 1950 LA ROCHE AYMON (Comte de) (✻), propriétaire forestier exploitant, Saint-Aignan-sur-Cher (L.-et-C.).

30 mars 1955 DUBOIS (André), président de la Fédération des Syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, 12, rue de Lota, Paris (XVI[e]) et » La Rouairie », Belgeard (Mayenne).

SECTION IV. — Économie des animaux

(10 membres)

Date d'élection

14 déc. 1938 — MM. COURNAULT (Henri) (O. ✵), ancien président de la Société des Agriculteurs de France, président de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Rosières-aux-Salines (M.-et-M.).

26 mai 1943 — BRESSOU (C.) (O. ✵), directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (Seine). Membre de l'Académie de Médecine.

6 févr. 1946 — LETARD (Étienne) (O. ✵), professeur à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (Seine).

20 févr. 1946 — DESOUTTER (Jean) (✵), éleveur, membre du Conseil supérieur des Haras, Maison-du-Val, par Noyer-le-Val (Meuse).

12 mars 1947 — MARCENAC (Louis) (O. ✵), professeur à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, 4, rue Bouley, Alfort (Seine).

4 févr. 1948 — COURTILS (Comte Antoine des) (✵), agriculteur-éleveur, Moussonvilliers, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne) et 9, rue Desbordes-Valmore, Paris (XVI[e]).

21 nov. 1951 — BRUCHARD (Marc de) (O. ✵), agriculteur-éleveur, Vaux, commune de Champnétery (Haute-Vienne) et 17, rue Cacheux, Boulogne (Seine).

14 déc. 1955 — FERRÉ (Marc) (✵), président de la Chambre d'Agriculture de la Vienne et de la Commission des Finances du Conseil Économique, Saint-Martin-la-Rivière (Vienne).

N.

N.

SECTION V. — Économie, Statistique et Législation agricoles

(8 membres)

3 févr. 1926 — MM. TARDY (Louis) (G. C. ✵), professeur honoraire d'Économie rurale à l'Institut national agronomique et à l'Institut national d'Agronomie de la France d'outre-mer, directeur général honoraire de la Caisse nationale de Crédit agricole, correspondant de l'Institut (Sciences morales et politiques), 10, rue d'Alésia, Paris (XIV[e]) et à Coulon (Deux-Sèvres).

26 mai 1937 — GRAND (Roger) (O. ✵), membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École nationale des Chartes, président d'honneur de l'Union nationale des Syndicats agricoles, président de la Société de Science sociale, 16, boulevard Raspail, Paris (VII[e]) et Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Date d'élection

1er mars 1944 — MM. LEFÈVRE (Jean) (C. ❋), *président*, directeur de l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (Ve).

20 févr. 1946 — TOUSSAINT (Adrien) (O. ❋), président de l'Union du Centre-Est des Syndicats agricoles et viticoles, vice-président de la Fédération nationale de la Mutualité agricole, 7, avenue Émile-Deschanel, Paris (VIIe).

21 janv. 1948 — FROMONT (Pierre) (❋), professeur à la Faculté de Droit de Paris et à l'Institut national agronomique, 6, rue de Babylone, Paris (VIIe).

14 déc. 1949 — CRAMOIS (André) (C. ❋), directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole, membre du Conseil général de la Banque de France, 1, rue Oudinot, Paris (VIIe).

28 févr. 1951 — MASPÉTIOL (Roland) (O. ❋), conseiller d'État, 16, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (XVIe).

10 mars 1954 — NOILHAN (Henri), fondateur et directeur de l'Institut des Hautes Études agraires, avocat à la Cour d'Appel, 5, rue Huysmans, Paris (VIe).

SECTION VI. — Sciences physico-chimiques agricoles

(8 membres)

17 mars 1926 — MM. BERTRAND (Gabriel) (G. O. ❋), membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, 61, boulevard des Invalides, Paris (VIIe).

4 janv. 1933 — MAURAIN (Charles) (G. O. ❋), membre de l'Académie des Sciences, directeur honoraire de l'Institut de Physique du Globe de l'Université de Paris, 70, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIVe).

21 juin 1939 — LEMOIGNE (Maurice) (O. ❋), membre de l'Académie des Sciences, chef de service à l'Institut Pasteur, 56, boulevard Barbès, Paris (XVIIIe).

26 mai 1943 — LENGLEN (M.) (O. ❋), directeur honoraire du Syndicat national de propagande pour l'emploi des engrais, 4, rue de l'Arrivée, Meudon (S.-et-O.).

23 avril 1947 — NOTTIN (Paul) (O. ❋), professeur honoraire à l'Institut agronomique, 18, rue Armand-Moisant, Paris (XVe) et à Chevru, par Choisy-en-Brie (S.-et-M.).

15 déc. 1948 — ANDRÉ (Émile) (O. ❋), pharmacien honoraire des Hôpitaux de Paris, directeur de recherches à l'Institut national de la Recherche agronomique, 3, avenue du Lycée-Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

8 juin 1955 — HÉNIN (Stéphane) (❋), directeur de recherches à l'Institut national de la Recherche agronomique, Laboratoire des Sols, C. N. R. A., route de Saint-Cyr, Versailles (S.-et-O.), 72, rue des Entrepreneurs, Paris (XVe).

SECTION VII. — Histoire naturelle agricole

(8 membres)

Date d'élection

26 mai 1937 MM. FRON (Georges) (O. ❋), professeur honoraire à l'Institut national agronomique, 90, rue d'Assas, Paris (VI[e]).

7 déc. 1938 GRANDJEAN (François) (O. ❋), membre de l'Académie des Sciences, inspecteur général des Mines, 8, square Alboni, Paris (XVI[e]).

14 avril 1943 VAYSSIÈRE (Paul) (O. ❋), professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, 2, rue du Val-de-Grâce, Paris (V[e]).

2 mai 1945 ROUBAUD (Émile) (C. ❋), membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Sciences coloniales, professeur à l'Institut Pasteur, 10, rue Léopold-Robert, Paris (XIV[e]).

16 mai 1945 HEIM (Roger) (O. ❋), membre de l'Académie des Sciences, directeur du Muséum national d'Histoire naturelle, 11, rue de Médicis, Paris (VI[e]).

5 déc. 1945 ARAMBOURG (Camille) (O. ❋), professeur de Paléontologie au Muséum national d'Histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris (V[e]).

22 déc. 1948 COMBES (Raoul) (O. ❋), membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne, directeur de l'Office de la Recherche scientifique d'outre-mer, 7, rue Toullier, Paris (V[e]).

15 déc. 1954 AUBERT (Georges), chef du Service des Sols à l'Office de la Recherche scientifique et technique d'outre-mer, 71, avenue de Breteuil, Paris (XV[e]).

SECTION VIII. — Génie rural

(6 membres)

27 janv. 1932 MM. VILLARD (André) (C. ❋), ancien président de la Fédération des ingénieurs agricoles, vice-président honoraire de la Chambre syndicale des constructeurs français de machines agricoles, 59, rue de Prony, Paris (XVII[e]).

3 juin 1936 PRÉAUD (Robert) (C. ❋), *secrétaire perpétuel*, ancien secrétaire général à l'Agriculture, conseiller d'État E. R., 11, rue de Mouchy, Versailles (S.-et-O.).

18 avril 1945 BALLU (Tony) (O. ❋), *vice-président*, professeur honoraire à l'Institut national agronomique, 12, rue Léopold-Bellan, Paris (2[e]).

Date d'élection

25 avril 1945 — MM. BLANC (Armand) (C. ✵), Conseiller maître à la Cour des Comptes, directeur honoraire du Génie rural, professeur honoraire à l'Institut national agronomique, 147, avenue de Sufren, Paris (XV[e]).

7 juin 1950 — BEAUCHAMPS (Roger) (✵), agriculteur-exploitant, Sucrerie de Bucy-le-Long (Aisne).

10 juin 1953 — QUESNEL (Bernard) (O. ✵), inspecteur général du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, 3, square des Aigles, Chantilly (Oise).

SECTION IX. — Hors cadre

(5 membres)

19 juin 1935 — MM. WARREN (Comte Edouard de) (O. ✵), ancien député, président-fondateur de l'Association agricole de la Tunisie, membre du Conseil supérieur de la France d'outre-mer, 92, avenue Victor-Hugo, Paris (XVI[e]).

15 déc. 1948 — GIGNOUX (Claude-J.) (C. ✵), agrégé des Facultés de Droit, ancien Ministre, 174, rue de Courcelles, Paris (XVII[e]).

17 déc. 1952 — GARNIER (Paul) (✵), président d'honneur de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest, 24, rue Franciade, Blois (L.-et-C.).

15 déc. 1954 — ROSSIN (Maurice) (✵), directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au Ministère de la France d'outre-mer, 33, rue Philippe-Hecht, Paris (XIX[e]).

30 mars 1955 — CHOMBART de LAUWE (Jean-Baptiste) (✵), professeur d'Économie Rurale à l'École Nationale d'Agriculture de Grignon, 8, square d'Alboni, Paris (XVI[e]).

TABLEAU D'ANCIENNETÉ DES MEMBRES TITULAIRES

(Liste récapitulative)

Rangs d'ancienneté	Noms	Dates d'élection
1	**Hitier** (Henri)	29 novembre 1905
2	**Girard** (Henry)	1[er] février 1922
3	**Viellard** (Louis)	3 mai 1922
4	**Tardy** (Louis)	3 février 1926
5	**Bertrand** (Gabriel)	17 mars 1926
6	**Rémond** (Georges)	4 juin 1930
7	**Benoist** (Camille)	6 janvier 1932
8	**Villard** (André)	27 janvier 1932
9	**Maurain** (Charles)	4 janvier 1933
10	**Warren** (Comte Edouard de)	19 juin 1935
11	**Préaud** (Robert)	3 juin 1936
12	**Grand** (Roger) **Fron** (Georges)	26 mai 1937

Rangs d'ancienneté	Noms	Dates d'élection
14	**Chevalier** (Auguste) **Lassuchette** (Charles de)	2 juin 1937
16	**Grandjean** (François)	7 décembre 1938
17	**Cournault** (Henri)	14 décembre 1938
18	**Brasart** (Charles)	29 mars 1939
19	**Lemoigne** (Maurice) **Bœuf** (Félicien)	21 juin 1939
21	**Guinier** (Philibert) **Vayssière** (Paul)	14 avril 1943
23	**Bressou** (Clément) **Lenglen** (Maurice)	26 mai 1943
25	**Ferté** (Jean)	1er décembre 1943
26	**Lefèvre** (Jean)	1er mars 1944
27	**Ballu** (Tony)	18 avril 1945
28	**Blanc** (Armand)	25 avril 1945
29	**Roubaud** (Émile)	2 mai 1945
30	**Heim** (Roger)	16 mai 1945
31	**Arambourg** (Camille)	5 décembre 1945
32	**Letard** (Étienne)	6 février 1946
33	**Desoutter** (Jean) **Toussaint** (Adrien)	20 février 1946
35	**Roger** (Louis)	15 mai 1946
36	**Vilmorin** (Roger de)	3 juillet 1946
37	**Gouilly-Frossard** (Paul)	15 janvier 1947
38	**Baratte** (Jacques) **Marcenac** (Louis)	12 mars 1947
40	**Nottin** (Paul)	23 avril 1947
41	**Fromont** (Pierre)	21 janvier 1948
42	**Courtils** (Comte Antoine des)	4 février 1948
43	**Martin-Lecointe** (Georges) **Hayaux du Tilly** (Jean)	2 juin 1948
45	**Gignoux** (Claude-J.) **André** (Émile)	15 décembre 1948
47	**Combes** (Raoul)	22 décembre 1948
48	**Cramois** (André) **Dumont** (Paul)	14 décembre 1949
50	**La Roche-Aymon** (Comte de) **Beauchamps** (Roger)	7 juin 1950
52	**Maspétiol** (Roland)	28 février 1951
53	**Bruchard** (Marc de)	21 novembre 1951
54	**Bernard** (Xavier)	3 décembre 1952
55	**Garnier** (Paul)	17 décembre 1952
56	**Chouard** (Pierre) **Quesnel** (Bernard)	10 juin 1953
58	**Ratineau** (Jacques) **Noilhan** (Henri)	10 mars 1954
60	**Desprez** (Florimond) **Robin** (François)	16 juin 1954
62	**Gillouard** (Pierre) **Aubert** (Georges) **Rossin** (Maurice)	15 décembre 1954
65	**Chombart de Lauwe** (Jean-Baptiste) **Dubois** (André)	30 mars 1955
67	**Hénin** (Stéphane)	8 juin 1955
68	**Ferré** (Marc)	14 décembre 1955

PARMI LES MEMBRES TITULAIRES DU TABLEAU PRÉCÉDENT :

Liste des *Présidents successifs de l'Académie*

MM. Gabriel **Bertrand**. . . . . en 1935
Henry **Girard**. . . . . en 1942
Félicien **Bœuf**. . . . . en 1947
Philibert **Guinier** . . . . . en 1948
Auguste **Chevalier**. . . . . en 1949
Louis **Tardy**. . . . . en 1950
Robert **Préaud** . . . . . en 1951
Maurice **Lemoigne** . . . . . en 1952
Clément **Bressou**. . . . . en 1953
Roger **Grand** . . . . . en 1954
Paul **Vayssière** . . . . . en 1955
Jean **Lefèvre** . . . . . en 1956

MEMBRES NON RÉSIDANTS

(Classés par ordre d'ancienneté)

(20 membres)

2 juin 1926 — MM. HENRY (Marie-Yves) (O. ✻), inspecteur général honoraire de l'Agriculture aux Colonies, villa « Mon Repos », Héricy (S.-et-M.).

2 juil. 1930 — BRIOUX (Charles) (O. ✻), directeur honoraire de la Station agronomique de la Seine-Inférieure, château du Val, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

3 juin 1936 — SERGENT (Edmond) (O. ✻), membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie, Alger (Algérie).

16 mars 1938 — MIÈGE (Émile) (O. ✻), correspondant de l'Académie des Sciences, ancien chef du Service d'expérimentation agricole du Maroc, 26, rue de Dijon, Rabat (Maroc).

6 avril 1938 — LAUVRAY (Léon) (✻), membre du Conseil supérieur de l'Élevage, 14, rue de la Préfecture, Évreux (Eure).

26 mai 1943 — DELORME (Émile-Eugène) (O. ✻), président de la Société des Agriculteurs de Tunisie, agriculteur-éleveur à Massicault (Tunisie).

1er mars 1944 — PERRIN (Henri) (O. ✻), inspecteur général honoraire des Eaux et Forêts, ancien professeur à l'École nationale des Eaux et Forêts, 7, rue de Serre, Nancy (M.-et-M.).

9 déc. 1931 1er mars 1945	MM. CARRIER (Joseph) (G. O. ✵), directeur général honoraire des Eaux et Forêts au Ministère de l'Agriculture, 34, rue Saint-Bazile, Marseille (B.-du-R.).
2 févr. 1946	LAFITE (Charles) (✵), agriculteur, 281, rue de Cernay, Reims (Marne).
27 févr. 1946	MONNIER (Robert), président-directeur général de la Société des charrues Fondeur, 34, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).
12 mars 1947	BORDAS (Jean) (O. ✵), directeur administrateur du Centre de Recherches agronomiques du Sud-Est, à Avignon, villa « Les Terrasses », route de Nîmes, Villeneuve-lès-Avignon (Gard).
23 avril 1947	BOIXO (Baron de), viticulteur, Cuxous, par Latour-de-France (Pyrénées-Orientales), Bled Cheraia, par Kemichet-s-Ouerrha (Maroc) et 33, rue La Tour, Paris (XVIe).
15 déc. 1948	JEAN YOLE (Léopold ROBERT) (✵), ancien sénateur de la Vendée, logis de la Noue, Vendrennes (Vendée) et 20, rue du Regard, Paris (VIe).
28 févr. 1951	MUSSET (René) (O. ✵), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Caen, 5, place de la Résistance, Caen (Calvados).
11 avril 1951	BOUDY (Paul) (O. ✵), ancien directeur des Eaux et Forêts du Maroc, conseiller forestier du Protectorat du Maroc, 33, rue de Dijon, Rabat (Maroc).
17 déc. 1952	KUHNHOLTZ-LORDAT (Georges) (O. ✵), professeur honoraire à l'École nationale d'Agriculture de Montpellier, Le Petit Château, Brunoy (S.-et-O.).
10 juin 1953	JORET (Georges (O. ✵), correspondant de l'Académie des Sciences, directeur de la Station agronomique d'Amiens, 18, rue Jules-Lefebvre, Amiens (Somme).
10 mars 1954	BARBUT (Marcel) (C. ✵), inspecteur général de l'Agriculture du Gouvernement général de l'Algérie, 43 *bis*, avenue Foureau-Lamy, Alger.
30 mars 1955	BUCHET (Gabriel) (O. ✵), inspecteur général de l'Agriculture, directeur de l'École nationale d'Agriculture de Montpellier (Hérault).
8 juin 1955	GAUSSEN (Henri) (O. ✵), professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, 21, rue Raymond, Toulouse (Haute-Garonne).

MEMBRES ÉTRANGERS

(15 membres)

SECTION I. — Grande culture

24 avril 1929 MM. FUDAKOWSKI (C.), r. Litewska 7 m², Poznan (Pologne).
8 mai 1929 VANDER VAEREN, professeur à l'Université de Louvain, 83, rue Faider, Bruxelles (Belgique).

SECTION II. — Cultures spéciales

24 avril 1929 M. TSCHERMAK-SEYSENEGG (Dr Erich), professeur à la Hochschule für Bodenkultur, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, à Vienne (XVIIIe) (Autriche).

SECTION III. — Sylviculture

16 juin 1954 M. PAVARI (Aldo), directeur de la Station expérimentale de Sylviculture, professeur de botanique forestière à l'Université de Florence, Via Bonifazio Lupi, 21, Florence (Italie).

SECTION IV. — Economie des animaux

22 juin 1938 MM. LE BRETON (Tomas, Alberto), ancien ambassadeur d'Argentine en France, Eduardo VII 1078, Hurlingham (Province de Buenos Ayres) (Argentine).
14 déc. 1955 DE VUYST (Dr Albert), professeur à l'Institut agronomique de l'Université de Louvain, Centre de recherches zootechniques, Lovenjoul (Belgique).

SECTION V. — Economie, Statistique et Législation agricoles

21 déc. 1949 M. VISART DE BOCARMÉ (Vicomte Philippe), président de la Société centrale d'Agriculture de Belgique, Wavre (Belgique).

SECTION VI. — Sciences physico-chimiques agricoles

16 juin 1954 M. RUSSELL (Sir John), ancien directeur de la Station expérimentale de Rothansted, Campsfield Wood Woodstock (Angleterre).

SECTION VII. — Histoire naturelle agricole

17 déc. 1952 M. BERNARD (Dr Charles-Jean) (G. O. ✠), docteur ès sciences, ancien chef du Département de l'Agriculture aux Indes néerlandaises, 51, route de Frontenex, Genève (Suisse).

SECTION VIII. — Génie rural

10 juin 1953 M. HEREDIA (Eladio Aranda), directeur de la Station de mécanique agricole de l'Institut national de la Recherche agronomique. Calle de la Encarnacion, 10, Madrid (Espagne).

SECTION IX. — Hors cadre

13 janv. 1932 MM. CAMARACHESCO, Strada Polona, 8, Bucarest, I (Roumanie).
23 fév. 1937 LAUR (Dr Ernest), ancien directeur de l'Union suisse des Paysans, Brugg (Argovie), Suisse.
1er juin 1938 KLINDERA (Ing. Ferdinand), ancien président de l'Union centrale des Coopératives agricoles, Zitna, 23, Prague II (Tchécoslovaquie).
21 déc. 1949 MAGNAN (Jean-Charles), directeur de l'enseignement agricole de la Province de Québec, 670, avenue Chouinard, Québec (6) P. Q. (Canada).
17 déc. 1952 ANGELINI (Prof. Franco), professeur à la Faculté d'Agronomie de l'Université de Naples, secrétaire général de la Confédération internationale du Crédit agricole, via Barberini, 86, Rome (Italie).

CORRESPONDANTS NATIONAUX

(par ordre d'ancienneté dans chaque section)

I. — *Section de Grande Culture*

(25 correspondants)

MM.

1. **Guébriant** (Comte de), Saint-Pol-de-Léon (Finistère), 34, rue de Lubeck, Paris (XVI[e]).
2. **Laugier** (Franklin), à Ongles, par Saint-Étienne-les-Orgues (Basses-Alpes).
3. **Martin** (J.-B.), ancien directeur des Services agricoles d'Indre-et-Loire, 157, rue d'Entraygues, Tours (I.-et-L.).
4. **Guicherd**, inspecteur général honoraire de l'Agriculture, La Jeannette, à Reyrieux (Ain).
5. **Hallé** (Pierre), ingénieur agronome, 15, rue Vavin, Paris (VI[e]).
6. **Guillebon** (de), agriculteur, fabricant de sucre, domaine de Boistrancourt, par Carnières (Nord).
7. **Alabouvette** (L.), professeur à l'École nationale d'Agriculture de Montpellier, 6, rue de Ciry-Salsogne, Montpellier (Hérault).
8. **Guillemet**, président d'honneur de la Chambre d'Agriculture de Casablanca, 212, boulevard de la Gare, Casablanca (Maroc).
9. **Cavenne** (P.), agriculteur, président de la Fédération des Coopératives agricoles de l'Aisne, Mont-d'Origny, par Origny-Sainte-Benoîte (Aisne).
10. **Chabrolin** (Charles), ancien chef du Service botanique et agronomique de Tunisie (en disponibilité), directeur général de la Société pour la défense des cultures (spécialités agricoles Péchiney-Progil), 7, rue Lamennais, Paris (VIII[e]).
11. **Crépin** (Ch.), administrateur du Centre de Versailles, 12, rue de Beauvau, Versailles (S.-et-O.).
12. **Delucq** (D[r] Albert), agriculteur, Vic-Fezensac (Gers).
13. **Maupas** (Albert), agriculteur, Guinarthe, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
14. **Blondeau** (André), agriculteur, Bersée (Nord).
15. **Cailloux** (Mme), agriculteur, Souk-el-Khémis (Tunisie).
16. **Deguise** (Jean), agriculteur, Douchy, par Villers-Saint-Christophe (Aisne).
17. **Forget** (Eugène), président de la Fédération des Exploitants du Maine-et-Loire, La Pinstrie, Sœudres, par Châteauneuf-sur-Sarthe (M.-et-L.).
18. **Laumont** (Pierre), chef de l'Expérimentation, Institut agricole d'Algérie, Maison-Carrée, Alger (Algérie).

MM.

19. **Grillot** (Georges), directeur du Centre de Recherches agronomiques de Rabat, 67, avenue de Témara (Maroc).

20. **Lierman** (Marcel), agriculteur, Cuisy-en-Almont, par Pommiers (Aisne).

21. **Poullain** (Bernard), agriculteur, La Queue-les-Yvelines (S.-et-O.).

22. **Gisquet** (Prosper), directeur honoraire de l'Institut expérimental des tabacs, Cours-de-Pile (Dordogne).

23. **Valdeyron** (Georges), directeur du Service botanique et agronomique de Tunisie.

24. **Rouveroux** (Pierre), directeur de Sociétés d'exploitation agricoles, chargé de cours à l'École nationale d'Agriculture, rue Eugène-Dupuy, Parc d'Hydra, Alger.

25. N.

II. — *Sections des Cultures spéciales*

(20 correspondants)

MM.

1. **Saint-Charles** (Fleury de), propriétaire-viticulteur, Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).

2. **Pallier** (André), membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, 21, rue Briçonnet, Nîmes (Gard).

3. **Aubin** (Louis), arboriculteur, 43, rue Pépin, Montreuil (Seine).

4. **Guillaumin** (A.), professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, 57, rue Cuvier, Paris (V^e^).

5. **Branas** (Jean), professeur de viticulture à l'École nationale d'Agriculture, Montpellier (Hérault).

6. **Depardon** (Louis), directeur de la Station agronomique et œnologique de Blois, 7, rue Porte-Clos-Haut, Blois (L.-et-C.).

7. **Duvernay** (Jean-Marie), professeur d'horticulture de la Ville de Paris, La Faisanderie, Bois de Vincennes, 16, avenue Paul-Appell, Paris (XIV^e^).

8. **Gaujal** (Georges), président de la Fédération des distilleries coopératives vinicoles, Libouriac, par Béziers (Hérault).

9. **Rebour** (Henri), chef du Service de l'Arboriculture, ingénieur-conseil, professeur d'arboriculture spéciale à l'Institut agricole d'Algérie, 6, avenue des Sources, Nice (A.-M.).

10. **Marcel** (Maurice), professeur de culture potagère de plein air et de primeur à l'École nationale d'Horticulture de Versailles et professeur d'horticulture à l'École départementale du Breuil, 20, rue Baudelaire, Paris (XII^e^).

MM.

11. **Bonnard** (William), ingénieur agricole, domaine de Sylvéréal (Plan de la Peyre), commune de Vauvert (Gard) et 66, rue Roussy, Nîmes.

12. **Viguier** (Pierre), ingénieur d'agronomie tropicale, directeur général de l'Office du Niger à Ségou (Soudan Français).

13. **Vogüé** (Comte R.-J. de), 20, avenue de Champagne, Épernay (Marne).

14. **Lenfant** (Jean), directeur de l'École nationale d'Horticulture, 4, rue Hardy, Versailles (S.-et-O.).

15. **Barbuat** (Albert de), directeur général de la Société des Agriculteurs de France, 2, rue Eugène-Manuel, Paris (XVI[e]).

16. **Mayer** (Robert), directeur de la Station centrale de Génétique et d'Amélioration des plantes, 14, rue des Condamines, Versailles (S.-et-O.).

17. **Saint-Olive** (Pierre), à Faverges de La Tour (Isère).

18. **Margarot** (Marcel), 14, boulevard des Arènes, Nîmes (Gard).

19. **Bouhier de L'Écluse** (Robert), chef de travaux à la Station de recherches de Sologne, Villebourgeon, Neug-sur-Beuvron (L.-et-C.).

20. **Ferrand** (Maurice), conseiller agronomique de l'I. R. H. O., 20, rue de la Terrasse, Paris (XVII[e]).

III. — *Section de Sylviculture*

(20 correspondants)

MM.

1. **Deroye** (Fernand), conservateur des Eaux et Forêts, 1, place de la Banque, Dijon (Côte-d'Or).

2. **Duras** (Duc de), Chastellux (Yonne) et 41, rue de Bellechasse, Paris (VII[e]).

3. **Gréa** (Pierre), Rotalier, par Vincelles (Jura).

4. **Briot** (François), ingénieur civil des Mines, Saint-Perdon (Landes).

5. **Vogüé** (Comte François de), 276, boulevard Saint-Germain, Paris (VII[e]).

6. **Oudin** (Auguste), inspecteur général des Eaux et Forêts, directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, 16, rue Girardet, Nancy (M.-et-M.).

7. **Hubault** (Étienne), professeur honoraire de Zoologie à l'École nationale des Eaux et Forêts, 50, rue des Tiercelins, Nancy (M.-et-M.).

8. **Arnaudin**, président du Syndicat corporatif forestier du Sud-Ouest, 7, place Francis-Planté, Mont-de-Marsan (Landes).

9. **Nègre** (Max), inspecteur général des Eaux et Forêts, en retraite, Domaine de Vacqueirolles, Nîmes (Gard).

MM.

10. **Sornay** (Jean), inspecteur général honoraire des Eaux et Forêts, 18, avenue du Maréchal-de-Saxe, Lyon (Rhône).

11. **Salvador** (Jean), inspecteur général des Eaux et Forêts en retraite, 34, boulevard de Strasbourg, Lunel (Hérault).

12. **Rol** (René), conservateur des Eaux et Forêts, sous-directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, professeur de botanique forestière, 10, rue Girardet, Nancy (M.-et-M.).

13. **Roussignhol** (Charles), docteur en droit, propriétaire forestier et viticulteur, vice-président de la Fédération nationale des propriétaires forestiers, 1, rue Chardin, Paris (XVI[e]) et Prieuré de Fontaine, Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre).

14. **Lachaussée** (Émile), conservateur des Eaux et Forêts, 18, rue Sébile, Lons-le-Saunier (Jura).

15. **Aubréville** (André), inspecteur général des Eaux et Forêts de la France d'outre-mer, 118, boulevard Raspail, Paris (VI[e]).

16. **Castagnou** (Maurice) inspecteur général des Eaux et Forêts, 4, rue de la Motte-Picquet, Paris (XV[e]).

17. **Messines Paviot du Sourbier**, inspecteur général des Eaux et Forêts, 9, quai Créqui, Grenoble (Isère).

18. **Grimaldi d'Esdra** (Charles), inspecteur général, chef de l'Administration des Eaux et Forêts, Direction des Eaux et Forêts, Rabat (Maroc).

19. N.

20. N.

IV. — *Section d'Economie des animaux*
(25 correspondants)

MM.

1. **Lucas** (J.-E.), ingénieur agronome, 31, rue de Tocqueville, Paris (XVII[e]).

2. **Villatte des Prugnes** (Robert), ingénieur agronome, château des Prugnes, à Vallon-en-Sully (Allier).

3. **Basset**, professeur honoraire à l'École nationale vétérinaire de Lyon, Montbron (Charente).

4. **Urbain** (Achille), directeur honoraire du Muséum national d'Histoire naturelle, membre de l'Académie de Médecine, 57, rue Cuvier, Paris (V[e]).

5. **Carougeau**, inspecteur général des Services vétérinaires de l'Élevage au Ministère des Colonies, 12, rue du Cherche-Midi, Paris (VI[e]).

6. **Velu** (D[r] H.), vétérinaire, Entrains (Nièvre).

MM.

7. **Bonafé** (A.), directeur honoraire de l'École nationale d'Agriculture de Grignon, La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes).

8. **Curasson** (Georges), inspecteur général des colonies, directeur de l'Élevage en A. O. F., Dakar (Sénégal), actuellement à Poligny (Jura).

9. **Terroine** (Prof.), directeur du Centre de Coordination des Études et Recherches sur la Nutrition et l'Alimentation au C. N. R. S., 71, boulevard Pereire, Paris (XVII[e]).

10. **Tersac** (Pierre de), ingénieur agricole, éleveur à Castelbiague (Haute-Garonne) et à Angles-Baliar, par Saint-Girons (Ariège).

11. **Coquot** (Prof.), 39, avenue de Joinville, Chantilly (Oise).

12. **Desliens** (Louis), vétérinaire et agriculteur, 10, avenue de la Gare, Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

13. **Roux** (Pierre), directeur de la Station centrale de Zootechnie, École nationale d'Agriculture de Rennes, 65, rue de Saint-Brieuc, Rennes (I.-et-V.).

14. **Cottier** (Henri), villa « Phénix », Khéreddine-Plage, Tunis (Tunisie).

15. **Pons** (Pierre), professeur de Zootechnie, directeur de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, 15, place Wilson, Toulouse (Haute-Garonne).

16. **Radas** (Paul), inspecteur général honoraire des Haras, 80, rue Taitbout, Paris (IX).

17. **Martinière** (Henry Machet de la), propriétaire-agriculteur, inspecteur général honoraire des Haras, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII[e]) et Les Cartes, par La Villedieu-du-Clain (Vienne).

18. **Rives** (Charles), propriétaire-agriculteur aux Escoussols, par Cuxac-Cabardes (Aude).

19. **Jore d'Arces** (D[r] Pierre), inspecteur, directeur des Recherches zootechniques en Algérie, villa « Sans-Nom », Bouzarea (Alger).

20. **Chéron** (Mme Germaine), agriculteur, aviculteur, élevage et fermes du Vexin normand, Villers-en-Vexin (Eure).

21. **Jacquot** (Raymond), directeur du Laboratoire au Centre national de la Recherche scientifique, 1, rue Cassini, Paris (XIV[e]).

22. **Vaysse** (Jean), chef du Service de l'Élevage au Maroc, 65, avenue de Temara, Rabat (Maroc).

23. **Rouy** (Henri), directeur de la Confédération nationale de l'Élevage, 110, rue Paul-Déroulède, Bois-Colombes (Seine).

24. **Jacquet** (Jean), professeur de Microbiologie à la Faculté des Sciences, 11, place de la Résistance, Caen (Calvados).

25. **Voisin** (André), agriculteur, Gruchet, par Arques (S.-M.).

V. — *Section d'Economie, statistique et législation agricoles*
(15 correspondants)

MM.

1. **Anxionnat** (Eugène), 8, rue Ferdinand-Jacob, Boissy-l'Aillerie (S.-et-O.).
2. **Malet**, directeur général honoraire de l'Agriculture, 31, rue de Dijon, Rabat (Maroc).
3. **Garrigou-Lagrange** (André), doyen de la Faculté de Droit de Bordeaux, 9, rue du Teich, Bordeaux (Gironde).
4. **Cépède** (Michel), chef de Service au Ministère de l'Agriculture, professeur à l'Institut national agronomique, 135, rue Falguière, Paris (XV^e^).
5. **Ballot** (Paul), directeur de la Mission de collaboration technique franco-libanaise, 26, rue Bonaparte, Paris (VI^e^).
6. **Coquard** (Fleury), inspecteur général de l'Agriculture, 13, boulevard Raspail, Paris (VII^e^).
7. **Delatouche** (Raymond), vice-président du Syndicat des Éleveurs de la race jersiaise du continent, secrétaire général adjoint de la Société d'Économie et de Science sociales, Soulgé-le-Bruant (Mayenne).
8. **Cercler** (René), publiciste agricole, administrateur de la Fédération nationale de la propriété agricole, Domaine de la Foye, Couture d'Argenson (Deux-Sèvres).
9. **Naslin** (Émile), propriétaire-exploitant, Charchenay, par Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
10. **Coutin** (Pierre), directeur à l'École des Hautes Études, chargé de mission au Plan, 53, rue Blanche, Paris (IX^e^).
11. **Dauphin-Meunier** (Achille), professeur de Science économique et d'Économie rurale comparée à la Faculté libre de Droit de Paris, 8, rue de l'Université, Paris (VII^e^).
12. **Malassis** (Louis), professeur à l'École nationale d'Agriculture de Rennes, 47, rue Anatole-Le Berg, Rennes (I.-et-V.).
13. **Petitlaurent** (V.), 55, rue de Verneuil, Paris (VII^e^).
14. **Houillier** (François), directeur-adjoint des Services de l'Assemblée permanente des présidents de Chambres d'Agriculture, 5, avenue de la Motte-Picquet, Paris (VII^e^).
15. N.

VI. — *Section des Sciences physico-chimiques agricoles*
(15 correspondants)

MM.

1. **Vautier** (Théodore), professeur adjoint à la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon, à l'Armellière-Giraud, par Le Sambuc (B.-du-R.).
2. **Sanson** (Joseph), inspecteur général, directeur adjoint à la Météorologie nationale, 22, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (S.-et-O.).

MM.

3. **Bruno** (Albert), inspecteur général honoraire des Stations agronomiques, 6, passage Montbrun, Paris (XIVe).

4. **Vincent**, directeur honoraire de Station agronomique, 74, avenue des Célestins, Vichy (Allier).

5. **Garola** (Mlle J.), directrice de la Station agronomique d'Eure-et-Loir, 12, rue du Cardinal-Pie, Chartres (E.-et-L.).

6. **Geslin** (Henri), directeur de la Station centrale de Bioclimatologie agricole, Étoile de Choisy, route de Saint-Cyr, Versailles, 120, rue de Rennes, Paris (VIe).

7. **Barbier** (Georges), directeur du Laboratoire de la Station centrale d'Agronomie, 18, rue de l'Orangerie, Versailles (S.-et-O.).

8. **Boischot** (Pierre), directeur de la Station centrale d'Agronomie et de Biologie végétale de Versailles, 97, avenue Félix-Faure, Paris (XVe).

9. **Leroux** (Désiré), sous-directeur du Laboratoire de Chimie agricole du Conservatoire national des Arts et Métiers, ancien président de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, « La Prairie », Chaussy, par Bray-et-Lû (S.-et-O.) et 19, avenue Hoche, Paris (VIIIe).

10. **Maume** (Louis), professeur, directeur de la Station de Recherches chimiques, École nationale d'Agriculture de Montpellier (Hérault).

11. **Roseau** (Henri), professeur, directeur de Recherches d'Agrologie à l'École nationale d'Agriculture d'Alger, 103, rue Michelet, Alger (Algérie).

12. **Drouineau** (Gustave), directeur de Recherches à la Station agronomique et de Biochimie végétale, Centre de Recherches agronomiques de Provence, route du Cap, Antibes (Alpes-Maritimes).

13. **Chaminade** (Raymond), directeur de Recherches à l'Institut national de la Recherche agronomique, 15, rue Louis-Hervé, Versailles (S.-et-O.).

14. **Flanzy** (Michel), directeur de la Station centrale de Recherches sur l'œnologie et la technologie des produits végétaux, 4, rue de la Mosaïque à Narbonne (Aude).

15. **Mocquot** (Germain), directeur de Recherches à l'Institut national de la Recherche agronomique, 35, avenue de Paris, Versailles (S.-et-O.).

VII. — *Section d'Histoire naturelle agricole*

(15 correspondants)

MM.

1. **Feytaud** (Dr Jean de), directeur honoraire des Stations et Laboratoires de Recherches agronomiques, ancien doyen de la Faculté des Sciences, Le Poujeau, Le Taillan-Médoc (Gironde).

MM.

2. **Serre** (Paul), consul de France de 1re classe, en retraite, lauréat de l'Institut (Académie des Sciences), membre associé du Muséum national d'Histoire naturelle, Banco de Vizcaya, Malaga (Espagne).

3. **Arnaud** (Gabriel), château de la Fare, Cavillargues (Gard).

4. **Dollé** (L.), professeur à la Faculté des Sciences de Lille, 52, rue Faidherbe, La Madeleine (Nord).

5. **Maublanc** (André), professeur honoraire à l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (Ve).

6. **Régnier** (Robert), directeur de la Station de Zoologie agricole du Nord-Ouest et du Muséum de Rouen, 16, rue Dufay, Rouen (S.-M.).

7. **Trouvelot** (Bernard), directeur de la Station centrale de Zoologie agricole, professeur à l'École nationale d'Horticulture de Versailles, 6, avenue du Général-Leclerc, Le Chesnay (S.-et-O.).

8. **Heim de Balsac** (Henri), propriétaire-agriculteur, Station de Biologie, Domaine de Buré-d'Orval, par Charency-Vezin (M.-et-M.) et 34, rue Hamelin, Paris (XVIe).

9. **Balachowsky** (Alfred), chef de Service à l'Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, Paris (XVe).

10. **Tallon** (Gabriel), directeur de la Réserve zoologique et botanique de Camargue, rue Honoré-Nicolas, Arles (B.-du-R.).

11. **Guyot** (Lucien), professeur de botanique, École nationale d'Agriculture, Grignon (S.-et-O.).

12. **Bugnicourt** (Francis), inspecteur général des Recherches, directeur de l'Institut français d'Océanie, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

13. **Gèze** (Bernard), professeur de Géologie à l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (Ve).

14. **Limasset** (Pierre), professeur à l'École nationale d'Agriculture, Montpellier (Hérault).

15. N.

VIII. — *Section de Génie rural*
(15 correspondants)

MM.

1. **Passelègue**, directeur technique des établissements Bernard-Moteurs, 27, rue Fernand-Forest, Suresnes (Seine).

2. **Rolley** (Paul), inspecteur général en retraite du Génie rural, 15-17, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine (Seine).

3. **Dabat** (Georges), ingénieur en chef du Génie rural en retraite, 32, quai Henri-IV, Paris (IVe).

MM.

4. **Bastet** (André), directeur de la Station du Génie rural, Institut agricole d'Algérie, Maison-Carrée (Alger) (Algérie).

5. **Gilliard** (Robert), ingénieur en chef du Génie rural en retraite, 5, rue Bernès-Cambot, Pau (Basses-Pyrénées).

6. **Olivier** (Pierre), directeur des établissements Bajac, 2, avenue Albert-Ier, Liancourt (Oise).

7. **Patrix** (Louis), professeur à l'École nationale du Génie rural, 48, rue des Coudrais, Sceaux (Seine).

8. **Bourdelle** (Jacques), directeur-technique de la Station d'essais de machines, 26 *bis*, avenue Daumesnil, Paris (XIIe).

9. **Féraud** (Lucien), directeur général honoraire à l'Électricité de France, 15, rue Duguay-Trouin, Paris (VIe).

10. **Ferron** (Pierre), inspecteur général des Eaux et du Génie rural, 30, avenue du Jeu-de-Paume, Cauderan (Gironde).

11. **Trintignac** (Roger), secrétaire général de l'Office de la Recherche scientifique d'outre-mer, 20, rue Monsieur, Paris (VIIe).

12. **Calvet** (Émile), vice-président du Conseil supérieur du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, rue de la Gare, Colomiers (Haute-Garonne).

13. **Delasnerie** (Jean), maître de conférences du machinisme à l'École nationale d'Agriculture de Grignon, commissaire général du Salon de la machine agricole, 117 *bis*, boulevard de Créteil, Saint-Maur (Seine).

14. **Campredon**, conservateur des Eaux et Forêts, directeur de l'Institut national du Bois, 66, avenue de Saxe, Paris (XVe).

15. **Gougis** (André), président du Conseil supérieur technique du Centre d'Études et de Recherches du machinisme agricole, 3, rue Émile-Labiche, Auneau (E.-et-L.).

LISTE RÉCAPITULATIVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE L'ENSEMBLE DES CORRESPONDANTS NATIONAUX

A

Alabouvette (L.).
Anxionnat (Eugène).
Arnaud (Gabriel).
Arnaudin.
Aubin (Louis).
Aubreville.

B

Balachowsky (Alfred).
Balliot (Paul).
Barbier (Georges).
Barbuat (Albert de).
Basset.
Bastet (André).
Blondeau.
Boischot (Pierre).
Bonafé (A.).
Bonnard (William).
Bouhier de L'Écluse (R.).
Bourdelle (Jacques).
Branas (Jean).
Briot (François).
Bruno (Albert).
Bugnicourt (Francis).

C

Cailloux (Mme).
Calvet (Émile).
Campredon.
Carougeau.
Castagnou.
Cavenne (P.).
Cépède (Michel).
Cercler (René).
Chabrolin (Charles).
Chaminade (Raymond).
Chéron (Mme).
Coquard (Fleury).
Coquot.
Cottier (Henri).
Coutin (Pierre).
Crépin (Charles).
Curasson (Georges).

D

Dabat (Georges).
Dauphin-Meunier (Achille).
Deguise (Jean).
Delasnerie (J.).
Delatouche (Raymond).
Delueq (Dr Albert).
Depardon (Louis).
Deroye (Fernand).
Desliens (Louis).
Dollé (L.).
Drouineau (Gustave).
Duras (Duc de).
Duvernay (Jean-Marie).

F

Féraud (Lucien).
Ferrand (Maurice).
Ferron (Pierre).
Feytaud (Dr Jean de).
Flanzy (Michel).
Forget (Eugène).

G

Garola (Mlle J.).
Garrigou-Lagrange (André).
Gaujal (Georges).
Geslin (Henri).
Gèze (Bernard).
Gilliard (Robert).
Gisquet.
Gougis (André).
Gréa (Pierre).
Grillot (Georges).
Grimaldi d'Esdra (Charles).
Guébriant (Comte Hervé de).
Guicherd.
Guillaumin (H.).
Guillebon (de).
Guillemet.
Guyot (Lucien).

H

Hallé (Pierre).
Heim de Balsac (Henri).
Hubault (Étienne).
Houillier (François).

J

Jacquot.
Jore d'Arces (Dr Pierre).
Jacquet (Jean).

L

Lachaussée (Émile).
Laugier (Franklin).
Laumont.
Lenfant (Jean).
Leroux (Désiré).
Lierman (Marcel).
Limasset (Pierre).
Lucas (J. E.).

M

Malet.
Marcel (Maurice).
Margarot (Marcel).
Martin (J.-B.).
Martinière (Henry Machet de la).
Maublanc (André).
Maume (Louis).
Maupas (Albert).
Mayer (Robert).
Messines Paviot du Sourbier (Jean).
Mocquot (Germain).
Malassis (Louis).

N

Naslin (Émile).
Nègre (Max).

O

Olivier (Pierre).
Oudin (Auguste).

P

Pallier (André).
Passelègue.
Patrix (Louis).
Pons (Pierre).
Poullain (Bernard).
Petitlaurent (Victor).

R

Radas (Paul).
Rebour (Henri).
Régnier (Robert).
Rives (Charles).
Rol (René).
Rolley (Louis).
Roseau (Henri).
Roussignhol (Charles).
Rouveroux (Pierre).
Roux (Pierre).
Rouy (Henri).

S

Saint-Charles (Fleury de).
Saint-Olive (Pierre).
Salvador (Jean).
Sanson.
Serre (Paul).
Sornay (Jean).

T

Tallon (Gabriel).
Terroine.
Tersac (Pierre de).
Trintignac (Roger).
Trouvelot (Bernard).

U

Urbain (Achille).

V

Valdeyron.
Vautier (Théodore).
Vaysse (Jean).
Velu (Dr H.).
Viguier (Pierre).
Villatte des Prugnes (R.).
Vincent.
Vogüé (Comte François de).
Vogüé (Comte R.-J. de).
Voisin (André).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

(classés par ordre d'ancienneté dans chaque section)

I. — *Section de Grande Culture*

(8 correspondants)

MM.

1. **Henry** (Albert), directeur général honoraire au Ministère de l'Agriculture, 216, avenue Rogier, Bruxelles (Belgique).

2. **Jelineck** (Dr Jean), professeur à l'École supérieure d'Agriculture de Prague, Slejnicka op. 1019 (Tchécoslovaquie).

3. **Decoux** (Louis), administrateur de l'Institut belge pour l'Amélioration de la Betterave, Tirlemont (Belgique).

4. **Rasmusson** (Dr Johan Magnus), professeur fil., directeur de l'Institut Hilleshög pour la sélection de la betterave, membre de la Société royale physiographique de Lund, membre de l'Académie royale de Suède et conseiller des recherches agricoles, Hilleshögsinstitut, Box 82, Landskrona (Suède).

5. **Larose** (Émile), directeur de la Station de Recherches de l'État, pour l'amélioration des plantes de grande culture, président du Centre de Recherches agronomiques, 53, avenue des Combattants, Gembloux (Belgique).

6. **Dona Dalle Rose** (Antoine), via Amendola, Rovigo (Italie).

7. **Haan** (Dr Hindrik de), Nude 66, Wageningen (Pays-Bas).

8. **Esteruelas Rolando** (Ramón), directeur de la Station expérimentale de l' « Aula Dei », Saragosse (Espagne).

II. — *Section des Cultures spéciales*

(7 correspondants)

MM.

1. **Faes** (Dr H.), directeur de la Station fédérale d'essais viticoles, 1, avenue Dapples, Lausanne (Suisse).

2. **Krimbas** (Basile), recteur à l'École des Hautes Études agronomiques, Athènes (Grèce).

3. **Dalmasso** (Giovani), docteur en sciences agraires et naturelles, professeur de l'Académie italienne d'arboriculture et de viticulture à l'Université de Turin, via Pietro Giuria, 15, Turin (Italie).

4. **Darlington** (Dr C. D.), professeur de botanique à l'Université d'Oxford, South Park Road, Oxford (Angleterre).

5. **Chaponnier** (Armand), chef de section à la Division de l'Agriculture du Département fédéral de l'Économie publique, Sulgenauweq, 9, Berne (Suisse).

6. **Sax** (Dr), 380 South St. Jamaïca Plain 30 Mass. (États-Unis d'Amérique).

7. **Penha Garcia** (Comte José), 20 R. de Prior, Lisbonne (Portugal).

III. — *Section de Sylviculture*

(7 correspondants)

MM.

1. **Allen** (Shirley W.), professeur à l'École forestière de l'Université de Michigan, Ann-Arbor, Mich. (États-Unis d'Amérique).

2. **Poskin** (Arthur), professeur honoraire de Sylviculture à l'Institut agronomique de l'État, 48, rue des Carmes, Namur (Belgique).

3. **Vazquez** (Ezequiel Gonzalez), professeur à l'École spéciale des ingénieurs forestiers, Quintana 15, 5°-A., Madrid (Espagne).

4. **Saari** (Eino Armas), titulaire de la Chaire d'Économie forestière, Université d'Helsinki, Tülimäki, 17, Munkkiniemi, Helsinki (Finlande).

5. **Houtzagers** (Dr Gysbertus), professeur à l'Université agricole de Wageningen, 84, van Heemstralaan, Arnhem (Pays-Bas).

6. **Tamm** (Dr Olof F. S.), professeur et recteur-adjoint de l'École royale des Forêts, membre de l'Académie royale de l'Agriculture de Suède, Skogshosozan, Stockolm (Suède).

7. **Champion** (H.-G.), directeur de l'Imperial Forestry Institute, Université d'Oxford (Angleterre).

IV. — *Section d'Economie des animaux*

(8 correspondants)

MM.

1. **Buxareo Oribe** (Félix), ingénieur agricole et forestier, propriétaire-éleveur, 646, Paraguay, Buenos-Aires (Argentine).

2. **Martinez de Hoz** (Eduardo), éleveur en Argentine, avenue Pte-Roque Saenz Pena 730 (6° piso), Buenos Ayres (Argentine).

3. **Parreiras-Horta** (Dr Paulo de F), membre du Conseil national d'Éducation et professeur émérite de l'École nationale vétérinaire, Rua Barao de Lucena, 8, Rio de Janeiro (Brésil).

4. **Fontes Pereira de Mello** (Dr Fernando), docteur en médecine vétérinaire, directeur général des Services de l'Élevage au Ministère de l'Économie du Portugal, 4, rue Victor-Corton, Lisbonne (Portugal).

5. **Greig** (John-Russell), 58 Kirk Brae, Liberton, Edinburg 9 (Écosse).

6. **Ortega** (Petro Maria), fondateur de l'Association d'éleveurs de bétail normand en Colombie, Carrera 7A n° 67-64, Bogota (Colombie S. A.).

7. **Sanz Egaña** (Cesareo), docteur-vétérinaire, directeur de l'Abattoir et Marché aux bestiaux, Alfonso XI, 4, Madrid (Espagne).

8. N.

V. — *Section d'Economie, statistique et législation agricoles*
(5 correspondants)

MM.

1. **Stoykovitch** (Vélimir), ancien directeur de la politique agraire et de la coopération au Ministère de l'Agriculture yougoslave, 48, rue du 1er-mai, Belgrade (Yougoslavie).
2. **Louwes** (Herman Derk), président de la Confédération de l'Agriculture, De Gast 34, Zuidhorn Gr. (Pays-Bas).
3. **Davis** (John Herbert), executive secretary du National Council of Farmer Cooperatives, agricultural economist, 1.025 Sylvan Drive, Falls Church, Virginia (États-Unis d'Amérique).
4. **Gachet** (Arnold), agriculteur, président de la Chambre d'Agriculture vaudoise, Bioley-Orjulaz (Suisse).
5. **Saadé** (Fouad) BP 182, Beyrouth (Liban).

VI. — *Section des Sciences physico-chimiques agricoles*
(5 correspondants)

MM.

1. **Mercanton** (P.-L.), professeur honoraire à l'Université de Lausanne, 20, avenue de l'Église anglaise, Lausanne (Suisse).
2. **Ogg** (Sir William G.), directeur de la Station expérimentale de Rothamsted, Rothamsted Experimental Station, Harpenden, Herts (Angleterre).
3. **Waksman** (Selman A.), Chaire de Microbiologie des sols, Logan Lane, Rte. 44, New Brunswick N. J. (États-Unis d'Amérique).
4. **Arnon** (Daniel-J.), professeur de physiologie végétale à l'Université de Californie, 3044 Life Sciences Bldg, Berkeley, Calif. (États-Unis d'Amérique).
5. **Dhar** (Prof. N. R.), président de l'Indian Chemical Soc., président de l'Académie nationale des Sciences, 2D, Beli Road, Allahabad U. P. (India).

VII. — *Section d'Histoire naturelle agricole*
(5 correspondants)

MM.

1. **Marlatt** (Ch.-L.), chef du Bureau d'Entomologie au Département de l'Agriculture, Washington (États-Unis d'Amérique).
2. **Quanjer** (H.-M.), ancien professeur-docteur à l'Institut de Phytopathologie, Binnenhaven, 4, Wageningen (Pays-Bas).
3. **Edelman** (Prof. Dr C. H.), professeur à l'Institut des Pays-Bas, directeur des Services de la carte pédologique des Pays-Bas, Wageningen, Post box 37 (Pays-Bas).
4. **Ghesquière** (Jean), ingénieur agronome, correspondant du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, Stella-Marc, 9, promenade Maréchal-Joffre, Menton (Alpes-Maritimes).
5. **Wardlaw** (C. W.), professeur de botanie cryptogamique à l'Université de Manchester, 195, Kingsway, Gatley, Cheshire (Angleterre).

VIII. — *Section de Génie rural*
(5 correspondants)

MM.

1. **Bouckaert** (Georges), recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État, Gembloux (Belgique).
2. **Diserens** (E.), professeur à l'École Polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).
3. **Alpe** (Dott. Ing. Angelo), Istituto Sperimentale di Meccanica Agraria, 2, via Celoria, Milan (Italie).
4. **Ingham** (Arthur, George), ingénieur en chef au Département de l'Agriculture pour l'Écosse, Saint-Andrew's House, Edinburg, 1 (Écosse).
5. **Botelho de Macado** (Mario Henrique), rua Jose Falcao, 15 R/C, Lisbonne (Portugal).

LISTE RÉCAPITULATIVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE L'ENSEMBLE DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

A

Allen (Shirley W.).
Alpe (Dr Ing. Angelo).
Arnon (Daniel-J.).

B

Bouckaert (Georges).
Buxareo Oribe (Félix).

C

Champion (H.-G.).
Chaponnier (Armand).

D

Dalmasso (Giovani).
Darlington (Dr C. D.).
Davis (John Herbert).
Decoux (Louis).
Dhar (N. R.).
Diserens (E.).
Dona' Dalle Rose.

E

Edelman (Prof. Dr C. H.).
Esteruelas Rolando(Ramón).

F

Faes (S. N.).
Fontes Pereira de Mello (Dr Fernando).

G

Gachet (Arnold).
Ghesquière (Jean).
Greig (John Russel).

H

Haan (Hindrik).
Henry (Albert).
Houtzagers (Dr Gysbertus).

I

Ingham (Arthur-George).

J

Jelineck (Dr Jean).

K

Krimbas (Basile).

L

Larose (Émile).
Louwes (Herman Derk).

M

Macado (Bettelho de).
Marlatt (Ch.-L.).
Martinez de Hoz (Eduardo).
Mercanton (P. L.).

O

Ogg (Sir William G.).
Ortega (Pedro Maria).

P

Parreiras-Horta (Dr Paulo de F.).
Penha Garcia (Comte José).
Poskin (Arthur).

Q

Quanjer (H.-M.).

R

Rasmusson (Dr Johan Magnus).

S

Saadé (Fouad).
Saari (Eino Armas).
Sanz Egaña (Cesareo).
Sax (Dr).
Stoykovitch (Vélimir).

T

Tamm (Olof).

V

Vasquez (Ezequiel-Gonzales).

W

Wardlaw (C. W.).
Waksman (Selman A.).

SECRÉTARIAT

M. Robert PRÉAUD, *secrétaire perpétuel*
11, rue de Mouchy, Versailles (S.-et-O.)

M^lle^ TEUVET, *secrétaire administratif*
18, rue de Bellechasse, Paris (VII^e^)

Adresser les lettres et communications à M. Robert PRÉAUD, secrétaire perpétuel, 18, rue de Bellechasse, Paris (VII^e^).

SÉANCE DU 11 JANVIER 1956

Présidence de M. VAYSSIÈRE

M. le Président. — Mes chers confrères, nous nous retrouvons dans la même situation que l'an dernier, en ce sens que le Président désigné pour 1956 est retenu loin de nous par une assez longue convalescence, ainsi que je l'avais été moi-même il y a un an. D'accord avec M. Jean Lefèvre, je suis donc amené à renouveler la proposition que mon éminent prédécesseur M. Roger Grand vous avait faite lors de la première séance de 1955 : je vous demande si vous voulez bien accepter que je continue à présider nos séances jusqu'au retour du nouveau président, ce retour étant escompté pour le début de février?

(*Approbation unanime.*)

Mais, en progrès sur la situation de l'an dernier, nous avons le plaisir de voir parmi nous notre nouveau Vice-Président, M. Tony Ballu : je l'invite à venir dès à présent prendre sa place au bureau.

OUVRAGES REÇUS

M. le Secrétaire perpétuel. — Il convient de signaler l'intérêt des communications qui ont été faites aux *journées vétérinaires de 1955* (publiées dans le Recueil de médecine vétérinaire de l'École d'Alfort).

Notre correspondant M. Grillot offre à l'Académie l'étude qu'il vient de publier sur *l'amélioration du maïs et de sa culture au Maroc* (cahier de la recherche agronomique, Rabat 1955).

L'office de l'expérimentation et de la vulgarisation agricole de Tunis publie un *Almanach agricole tunisien* qui met en lumière les nombreuses formes de collaboration entre agriculteurs français et tunisiens.

CRISE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA VULGARISATION AGRICOLE EN FRANCE

M. Chombart de Lauwe. — On parle beaucoup de la nécessité de procéder à des réformes de structure et à des transferts. L'opération est en cours dans l'agriculture comme le prouve la comparaison des résultats des recensements de 1936 et de 1954; en effet, la population active agricole qui était de 7.141.000 travailleurs (dont 4.222.000 hommes) en 1936 est passée à 5.138.000 travailleurs (dont 3.326.000 hommes) en 1954 (résultats provisoires). Bien que ces données mériteraient un commentaire elles montrent qu'en dix-huit ans l'agriculture a perdu 2.000.000 travailleurs ou 30 p. 100 de ses effectifs (à peu près 100.000 travailleurs par an, comme pendant la période entre les deux guerres, pour employer une formule imagée et inexacte puisque les migrations sont loin d'avoir été régulières dans le temps).

Dans l'ensemble, cet exode rural qui correspond au développement

du progrès technique et à la modification des besoins, a été bienfaisant, mais rien ne prouve qu'il en sera de même dans l'avenir. En présence de cette évolution, trois attitudes sont possibles.

La première consiste à *laisser faire*, mais, sans parler de l'insuffisance actuelle des emplois productifs dans l'industrie et des mauvaises conditions de logement des migrants dans les villes, le progrès technique ne risque-t-il pas de détériorer complètement la structure agricole de certaines régions ?

La seconde solution consiste à opposer une ligne de résistance continue, une sorte de ligne Maginot contre l'exode rural en venant en aide à tous les agriculteurs ou à leur très grande majorité dans la France entière ou dans certaines zones. Ce système est basé soit sur une idée de générosité, soit sur la simple constatation que tout agriculteur est électeur; en tout cas il constitue une erreur économique puisqu'il s'oppose à une évolution historique inéluctable.

La troisième solution est d'aider par priorité les agriculteurs qui sont réceptifs (notamment les jeunes agriculteurs) et qui ont des exploitations viables.

C'est le seul moyen d'atteindre deux objectifs :

— constituer *dans chaque région* des groupes d'exploitations efficientes qui permettront de poursuivre la politique d'expansion agricole, c'est-à-dire de produire avec des prix de revient compétitifs;

— fixer autour de ces exploitations efficientes, notamment dans les régions pauvres, une paysannerie dont la fonction sociale est plus importante que la fonction économique, fonction sociale consistant essentiellement dans le maintien du taux de natalité, l'assistance aux vieux et l'occupation du territoire national.

La vulgarisation agricole est incontestablement un des moyens les plus efficaces pour atteindre ces deux objectifs. Nous allons tenter d'exposer brièvement : les caractéristiques de la vulgarisation agricole à l'heure actuelle, les besoins des agriculteurs en matière de vulgarisation et les principes qui pourraient inspirer la vulgarisation agricole dans l'avenir.

I. — La situation actuelle de la vulgarisation agricole

Faisons tout d'abord une distinction entre la vulgarisation intéressée et la vulgarisation désintéressée.

La vulgarisation intéressée, c'est-à-dire la vulgarisation commerciale a joué jusqu'à maintenant un rôle prépondérant dans l'évolution technique de l'agriculture. Elle est incontestablement utile, mais elle est coûteuse, surtout pour le petit cultivateur. C'est souvent l'engrais composé recommandé par le commerçant du village et qui ne correspond pas aux exigences des sols et des cultures. C'est parfois le tracteur imposé à une trop petite exploitation par un représentant bavard après un siège de plusieurs mois. Sans oublier que certaines grandes maisons commerciales ont su avoir des initiatives généreuses, il faut bien constater que ce type de vulgarisation n'est pas toujours conforme à l'intérêt général.

La vulgarisation désintéressée, c'est-à-dire celle de l'État et de la Profession, exerce une activité plus localisée. Nous avons tous présente à l'esprit l'action efficace de tel ingénieur des Services agricoles, de telle Chambre d'Agriculture, de telle association spécialisée, de tel Centre d'Études techniques agricoles, etc... Il serait donc injuste de ne pas souligner que des résultats marquants ont été obtenus depuis la Libération. Toutefois l'impression générale pourrait être résumée en quelques mots : *beaucoup de dévouements, beaucoup d'initiatives et peut-être pas assez de suite dans les idées.* Essayons d'éclairer ce jugement hâtif.

Pour qu'une vulgarisation soit efficace, elle doit remplir quatre conditions : des crédits suffisants, des hommes compétents, des méthodes de travail éprouvées et des institutions capables d'assurer la continuité.

Quant aux *crédits*, il est manifeste qu'ils ont été trop modestes. Toute-

fois est-on certain que les disponibilités sont utilisées au mieux? Peut-on affirmer qu'en 1954 les 400 millions de francs affectés aux zones-témoins et le milliard de francs du Fonds de Progrès agricole ont été employés avec la seule préoccupation de satisfaire les besoins de l'ensemble des agriculteurs?

Quant aux *hommes*, disposons-nous d'un cadre de conseillers dynamiques et connaissant leur métier (car la vulgarisation est un métier)? Le corps des ingénieurs des Services agricoles, malgré les injustes critiques dont il est trop souvent l'objet, reste le pivot théorique de l'organisation de l'agriculture française. En dehors de ces agents dont le plein emploi *technique* n'est d'ailleurs pas toujours réalisé, on se trouve en présence d'une poussière de bonnes volontés. Trop souvent le seul souci des organisations professionnelles est d'engager un jeune technicien agricole, diplômé, fils d'agriculteur, expérimenté, etc..., mais qu'on ne paiera pas cher et auquel on n'accorde aucune garantie d'avenir. Cela explique que la durée moyenne d'emploi des ingénieurs dans les C. E. T. A. n'est que deux ans. Les jeunes arrivent fréquemment dans leur poste sans formation parce qu'il n'y a pas d'*école de vulgarisation;* ils s'en vont, par crainte d'une carrière médiocre, quand ils commencent à devenir efficaces.

Quant aux *méthodes de travail*, a-t-on fait l'effort de recherche suffisant pour mettre entre les mains du conseiller qui est affecté à une zone-témoin ou qui est mis à la disposition d'une Chambre d'Agriculture une documentation pour lui faciliter la tâche? Y-a-t-il des méthodes pour étudier la région agricole, pour analyser l'exploitation agricole, pour établir un champ d'essai, etc...? Même dans le cas où elles existent, ces méthodes sont-elles couramment appliquées?

Toujours dans le domaine des méthodes, avons-nous consacré tout le temps désirable à l'étude des diverses expériences pour en tirer des enseignements? Il existe en effet des fermes-pilotes (72), des villages-témoins (9), des zones-témoins (environ 80), des secteurs encouragés (10), des foyers de progrès technique (10), des C. E. T. A. (300), des centres d'économie rurale, etc... Loin de nous la pensée de mettre sur le même plan tous ces systèmes de vulgarisation; on ne saurait trop souligner par exemple les services considérables rendus par les C. E. T. A. bien qu'ils ne groupent que 3.000 agriculteurs sur 2.200.000. Mais le moment n'est-il pas venu d'opérer un choix?

Quant aux *institutions*, elles sont hélas! à l'image de notre politique agricole : elles sont très instables. On a le sentiment que la vulgarisation est devenue tout à coup à la mode, cette « chose folle et qui découvre bien notre petitesse » comme écrivait La Bruyère. Tout le monde veut faire de la vulgarisation. Aucun texte officiel ne délimite les attributions des différents organismes (pas même des Chambres d'Agriculture) dans ce domaine, alors que ces organismes sont financés le plus souvent par des subventions ou par les produits de taxes prélevés par l'État. N'importe quelle association ou n'importe quelle coopérative lance dans la campagne quelques jeunes techniciens agricoles qui, trop souvent, travaillent sans programme et sans coordination. Nous assistons à une sorte de vulgarisation en pièces détachées qui est caractérisée par une dispersion des efforts et un gaspillage d'argent. Essayons donc de préciser quels sont les besoins des agriculteurs en matière de vulgarisation et comment les satisfaire.

II. — LES BESOINS DES AGRICULTEURS

L'événement le plus important dans l'histoire de l'agriculture française depuis la Libération est probablement la prise de conscience du progrès technique par l'agriculteur. Même les petits cultivateurs qui considèrent le progrès technique comme un gêneur risquant d'entraîner la surproduction et nécessitant des capitaux, savent qu'il existe.

Une forte proportion d'agriculteurs éprouve aujourd'hui le besoin

d'être conseillée (sans qu'il soit nécessaire de l'en convaincre par des subventions plus ou moins équitablement distribuées). Mais le conseil donné par la presse, la radio, le cinéma ou la conférence paraît, quoique utile, bien vite inadapté. Non seulement l'agriculteur a soif de détails, mais encore il veut qu'on les lui donne chez lui, à domicile, *dans son exploitation et pour son exploitation.*

Nous sommes au nœud du problème : *dans son exploitation et pour son exploitation.* L'exploitation est l'unité technique et économique qui donne un revenu à la famille paysanne ; en définitive, c'est son revenu qui importe à l'agriculteur. Il faut évidemment avoir recours à la technique (l'engrais, la semence sélectionnée, le tracteur, le choix rationnel des productions) pour augmenter le revenu. Mais la technique qui va vite au galop dans l'esprit du vulgarisateur, ne doit pas mettre en péril l'équilibre financier de l'exploitation. En bref, l'agriculteur désire qu'on l'assiste dans la gestion de son entreprise, notamment pour choisir convenablement ses productions, réaliser le plein emploi de ses moyens de production, établir des priorités dans les investissements pour moderniser l'exploitation.

Si l'agriculteur a besoin du conseil de gestion, il ne veut cependant pas qu'on le lui impose; il sait, en effet, que le risque économique de la vulgarisation ne sera pas supporté par le conseiller *mais par lui-même sur ses propres deniers.* Une évolution se dessine nettement chez les agriculteurs des régions techniquement évoluées; elle est marquée par le désir non seulement de participer au choix du conseiller, mais encore de prendre part à l'élaboration du conseil de gestion. Alors les agriculteurs discutent entre eux non pas les principes de la technique mais les éventuels résultats de leur application; la vulgarisation bilatérale, c'est-à-dire celle qui laisse face à face le conseiller et l'agriculteur est remplacée progressivement par une vulgarisation multilatérale dans laquelle les meilleurs mettent, grâce aux services du conseiller, leurs expériences en commun pour en faire bénéficier l'ensemble des agriculteurs de la région.

Tout cela signifie-t-il que l'agriculteur va se passer de conseils techniques? Absolument pas. Tout d'abord, le conseiller de gestion est un technicien qui a reçu une formation économique complémentaire. Ensuite, le conseiller de gestion n'est pas omniscient : il aura souvent besoin de faire appel à des techniciens spécialisés soit pour sa propre information, soit pour le remplacer auprès des agriculteurs dans les cas où des connaissances spéciales peuvent être nécessaires (aviculture, intensification fourragère, organisation du travail, etc...).

III. — LES PRINCIPES D'UNE VULGARISATION RÉNOVÉE

L'organisation actuelle de la vulgarisation ne semble pas correspondre aux besoins réels des agriculteurs, mais est-il nécessaire de faire un grand effort d'imagination pour mettre sur pied une vulgarisation rénovée? Pas le moins du monde. Il suffit de s'inspirer des principes appliqués par les pays étrangers évolués, principes qui ont d'ailleurs été rappelés par un groupe d'experts de l'O. E. C. E. (Les services consultatifs agricoles dans les pays européens, Paris 1950).

C'est le grand mérite d'une équipe d'agriculteurs de l'Eure (notamment MM. Hervieu, Proffit, Feugère, Mouret, Marteau, etc...) d'avoir créé, en 1954, grâce à une subvention du Commissariat à la Productivité et en liaison avec les Services agricoles, un Centre de Gestion des exploitations dirigé par un excellent technicien M. Béraud, qui s'efforce de démontrer la possibilité d'appliquer en France un système de vulgarisation plus efficient. D'autres organismes du même genre fonctionnent dans le Bas-Rhin et dans le Maine-et-Loire; d'autres enfin sont créés, ou en voie de création par le Centre national de Comptabilité agricole et d'Économie rurale. Cette poussée, un peu désordonnée d'ailleurs, doit retenir sérieusement l'attention.

Exposons brièvement les principes, qui, à notre avis, pourraient inspirer la réorganisation de la vulgarisation.

1. — *Principe de l'adaptation de la vulgarisation à la structure agricole*

Devrait-on avoir besoin de rappeler que la France est composée de grandes régions agricoles (une vingtaine) qui sont elles-mêmes constituées de petites régions agricoles (600 environ) formées d'exploitations agricoles (2.200.000 environ)? C'est à cette réalité agricole, qu'il faut adapter l'organisation de la vulgarisation. C'est le seul moyen de mettre sur pied une vulgarisation à l'échelle humaine.

2. — *Principe du travail en équipe d'agriculteurs et de techniciens*

Il ne faut pas essayer de ressusciter sous une forme ou sous une autre le professeur d'agriculture d'Arrondissement. Nous saluons bien bas ce pionnier de la vulgarisation qui satisfaisait pleinement les besoins des agriculteurs au XIX^e^ siècle. Mais l'avenir appartient aux équipes, c'est-à-dire à des groupes d'hommes qui sont attelés au même travail, qui s'épaulent techniquement et moralement et qui ont des liaisons avec l'extérieur. Malheur à l'homme seul. C'est au sein de ces équipes que s'établissent les contacts humains non seulement entre agriculteur et vulgarisateur, mais encore entre agriculteurs.

3. — *Principe de la méthode de gestion dans le cadre d'un programme régional*

Seule la méthode de gestion des entreprises appliquée par les vulgarisateurs de base peut répondre aux besoins réels des agriculteurs Mais cette méthode doit être adaptée au degré d'évolution des agriculteurs et appliquée dans le cadre d'un *programme régional.*

Le *programme régional* qui contient les mesures techniques et économiques à prendre pour l'expansion de la petite région agricole conformément à la ligne définie dans le cadre de la grande région agricole et à la politique agricole du pays, est un document essentiel : c'est la charte de la vulgarisation établie en coopération par les techniciens et les agriculteurs conformément aux directives de l'Administration. C'est le moyen non seulement de rendre plus efficaces tous les vulgarisateurs, mais encore de donner des directives à l'ensemble des agriculteurs, même à ceux qui ne peuvent pas être en contact étroit avec le conseiller de gestion.

4. — *Principe de la division du travail*

En 1776, Adam Smith écrivait déjà que la division du travail était « la plus grande amélioration dans la puissance productive du travail ». Pourquoi l'Administration et l'Organisation professionnelle de l'agriculture française seraient-elles seules, dans le monde moderne, à se priver de l'application d'un principe qui est à la base de notre civilisation?

On est donc amené à suggérer les mesures suivantes qui correspondraient à une orientation nouvelle mais non à une organisation définitive. Tout d'abord les Services agricoles continuent d'être responsables de toute la vulgarisation agricole. Ils l'orientent conformément à la politique agricole du Gouvernement; ils disposent à cet effet non seulement d'un organisme central qui établit les priorités entre les différentes parties de la France mais encore d'un échelon régional groupant plusieurs départements afin de contrôler et d'harmoniser les programmes des petites régions agricoles.

Et l'on est conduit à répartir les attributions actuelles des services agricoles départementaux en trois catégories :

1° *Attributions traditionnelles autres que la vulgarisation.* Elles com-

prennent en premièr bien certaines formes d'enseignement agricole (telles que les écoles saisonnières) et ensuite des tâches technico-administratives. Ces attributions ne seraient pas modifiées, à l'exception d'une compression systématique des tâches administratives.

2° *Attributions en matière de vulgarisation spécialisée*, c'est-à-dire celle faite par les spécialistes (de la technique et de l'économie) dont le rôle principal est d'épauler les conseillers de base. Où doivent être placés ces spécialistes qui doivent être indiscutablement des ingénieurs des Services agricoles? A notre avis, compte tenu de l'insuffisance numérique actuelle des cadres, ils doivent constituer une équipe placée à l'échelon régional des Services agricoles (grande région agricole). C'est le seul moyen de réaliser dans les circonstances actuelles la division du travail qui permet la spécialisation efficiente. Quelle force pour les Services agricoles s'ils disposaient de telles équipes de techniciens d'une valeur indiscutée!

3° *Attributions en matière de vulgarisation de base.* Ces attributions devraient être déléguées à des Centres professionnels de vulgarisation. Un seul Centre est habilité à regrouper les activités des autres organisations professionnelles en matière de vulgarisation afin d'éviter la dispersion des efforts dans le cadre d'une circonscription déterminée.

Le rôle de l'Administration dans ces Centres pourrait être compris entre un minimum et un maximum :

Le minimum : Un ingénieur des Services agricoles contrôle la ligne générale de l'organisme, participe à l'établissement et supervise les programmes de vulgarisation technique et économique de chaque région agricole.

Le maximum : Dans le cas où les organisations professionnelles ne sont pas en mesure de constituer l'ossature du Centre, les Services agricoles prennent provisoirement en main son activité.

Pratiquement le rôle de l'Administration sera directement proportionnel à la part de l'État dans les crédits de fonctionnement du Centre. Dans les régions de petite culture, le Centre sera financé principalement par l'État, dans les régions de grande culture, principalement par la profession. Ainsi, dans l'Eure, le Centre est déjà financé pour moitié par la profession, l'autre moitié des crédits provient du Commissariat à la productivité et du Ministère de l'Agriculture; dès maintenant, le Centre jouit de l'autonomie la plus large : c'est le but qu'il faut atteindre toutes les fois que cela est possible.

La circonscription du Centre pourra être la région agricole ou le groupe de régions agricoles suivant le nombre des exploitations. D'une manière générale, il faudra éviter la localisation dans la Préfecture. Le Centre, à l'exclusion de tout autre organisme, sera responsable de toute la vulgarisation de base. Il fera de la vulgarisation et rien que de la vulgarisation. Le Centre comprendra quatre catégories d'agents : un directeur (rien ne s'oppose à ce que les meilleurs des jeunes ingénieurs des Services agricoles soient détachés à ces postes); cinq conseillers de gestion *habitant au milieu de la circonscription dans laquelle ils travaillent*; dix aides-conseillers travaillant suivant les directives des conseillers; deux secrétaires administratifs.

5. — *Principe de la liaison entre la vulgarisation, l'enseignement et la recherche agronomique*

Le Centre est spécialisé dans la vulgarisation. Nous insistons de la manière la plus catégorique pour que, tout au moins à ses débuts, il ne s'occupe pas d'enseignement. On a vite fait, comme disent les agriculteurs, de « manger le temps » d'un vulgarisateur en lui demandant quelques heures de leçon par semaine. N'oublions pas que la période d'hiver est la plus propice à la coopération entre l'agriculteur et le conseiller *dans l'exploitation.*

Mais la spécialisation ne signifie pas le cloisonnement. Les écoles d'agriculture trouveront dans les travaux des Centres de vulgarisation les moyens de renouveler leur enseignement qui, parfois, ne tient pas suffisamment compte des impératifs de l'économie de l'exploitation (rien n'empêche que les professeurs soient détachés auprès des Centres en période creuse). Les écoles d'agriculture auront aussi la possibilité d'élargir et d'améliorer le recrutement de leurs élèves.

D'autre part, les Centres de vulgarisation travailleront en coopération avec les Stations de recherche agronomique. Celles-ci apporteront notamment leur concours à l'établissement des programmes techniques et économiques des petites régions agricoles et pourront orienter leurs travaux en fonction des besoins des agriculteurs

Il va de soi que les Centres de vulgarisation établiront des liaisons étroites et constantes avec le Génie rural, les Services vétérinaires, les Haras, etc.

6. — *Principe de la liaison de la vulgarisation agricole et du crédit*

Puisque la modernisation des exploitations exige des investissements, une coopération du Centre de vulgarisation et des organismes de Crédit agricole est indispensable. Le Crédit agricole mutuel doit certes continuer de prêter en fonction des garanties traditionnelles données par les agriculteurs, mais il serait souhaitable, comme le propose M. Robert Hervieu, qu'il tienne compte, pour certaines catégories de prêts, d'une *garantie technique supplémentaire*, c'est-à-dire qu'il prenne l'avis du conseiller de gestion capable d'indiquer la rentabilité du prêt et d'orienter l'emploi des capitaux d'une manière conforme à l'intérêt général.

***

Dans une première étape (qui pourrait être suivie de deux autres), on parviendrait, en créant 120 Centres de vulgarisation prenant chacun en charge de 600 à 1 000 exploitations, à constituer, au sein de la masse des 1.500.000 exploitations de plus de 5 hectares, un réseau solide de 100.000 agriculteurs pouvant bénéficier d'une assistance technique et économique moderne.

Ce premier objectif peut-il être atteint grâce à une coopération étroite de l'Administration et de la Profession dans un délai raisonnable, par exemple en six ans? Mésestimons volontairement les difficultés psychologiques d'une telle entreprise. Soulignons-en la nécessité absolue pour l'agriculture française. Énumérons les conditions à réaliser pour son exécution :

— un effort de recherche approfondie pour mettre au point les méthodes de gestion pratiques et efficaces des exploitations.

— la création d'une école de conseillers de gestion et l'élaboration d'un statut du conseiller de gestion capable d'attirer l'élite des anciens élèves des écoles d'Agriculture (une rémunération convenable des cadres du secteur primaire est la condition du progrès technique).

— la mise au point de statuts types des Centres de vulgarisation, compte tenu de la diversité des régions françaises (ceci nécessitera des accords entre la Profession et l'Administration et aussi à l'intérieur de la Profession afin de délimiter les attributions dans le souci de l'intérêt général).

— la réorganisation des Services agricoles à l'échelon national (Direction de la vulgarisation), à l'échelon de la grande région agricole (équipes de spécialistes y compris un économiste rural), à l'échelon départemental (nouvelle répartition des tâches).

Enfin le problème des crédits n'est pas le plus difficile à résoudre. Les Centres de vulgarisation nécessiteront très peu d'investissements en bâtiments et peu d'investissements en matériel; seulement des dépenses

élevées en personnel. Une partie des crédits peut d'ailleurs être obtenue par transferts d'un poste à l'autre (notamment par la suppression progressive d'institutions comme les zones-témoins qui sont surannées, tout au moins dans leur forme actuelle). Dans un pays à haut revenu national par tête d'habitant comme le nôtre, il serait lamentable de ne pas faire l'effort suffisant pour mettre sur pied, à l'instar des pays étrangers évolués, une organisation dont l'agriculture a besoin pour faire face aux difficultés redoutables qui risquent de se produire au cours des prochaines années.

M. Henri Noilhan. — Je crois qu'il faut savoir gré d'une façon toute particulière à notre confrère M. Chombart de Lauwe, d'avoir porté cette très grosse question de la vulgarisation au grand jour de la discussion.

La vulgarisation agricole, en effet, se trouve, à l'heure actuelle, dans une crise évidente. Je retire, pour ma part, l'impression de contacts fréquents et répétés avec des exploitants, d'un immense désenchantement en ce qui concerne la propagande technique et à plus forte raison économique.

On ne croit plus guère aux techniciens, non pas que les techniciens, n'aient une très grande valeur, mais parce que les conseils techniques donnés ont abouti, en fin de compte, à des résultats économiques qui n'étaient pas prévus au premier abord et qui ont créé une situation extrêmement difficile. Car une propagande ne se comprend qu'en fonction de certaines directives d'ordre économique. Celles-ci ont été données, par les pouvoirs publics ou par les Commissariats planistes et jusqu'à ce jour elles sont essentiellement orientées ou inspirées par des raisons de politique alimentaire qui n'avaient rien à voir avec les intérêts des exploitants.

Nous vivons encore, et la propagande technique a vécu jusqu'à ce jour, sur une conception purement alimentaire de l'agriculture héritée de la triste période de 1940-1945 et des années qui ont suivi. A ce moment, il s'agissait essentiellement de donner aux populations le minimum de calories ou de matières protéiques qu'elles n'avaient pas, de vitamines également; bref, c'était un problème de ravitaillement. Toute la propagande, depuis dix ans, a été orientée sur cet axe. Il faut bien avouer que les résultats ont été désastreux, non pas que les agriculteurs n'aient pas suivi les indications qui leur étaient données, mais bien parce qu'il les ont trop bien suivies. Car nous nous trouvons, dans certains secteurs, en présence d'un engorgement de la production agricole qui a été orientée et concentrée sur deux, trois, quatre grands produits essentiellement alimentaires, le blé, le lait, le pain, etc...

Aussi, le technicien agricole, quelle que soit sa valeur, et je tiens à dire à ce sujet que la valeur du technicien français est de tout premier ordre, et n'a rien à envier à l'étranger, se heurte à l'heure actuelle à une méfiance généralisée qui est née d'une expérience désastreuse.

Ainsi, avant peut-être de « planifier la vulgarisation agricole », ce qui est l'objectif de notre excellent confrère, je crois qu'il faudrait, auparavant, redonner confiance aux agriculteurs par une politique agricole qui soit une politique payante. Ce n'est certainement pas le cas à l'heure actuelle. Que ce soit en grande culture ou en petite culture, on se heurte à des difficultés extrêmement graves, à une baisse constante des revenus qui tient à ce que, précisément, on a voulu pratiquer uniquement cette politique alimentaire et à ce que, par ailleurs, on a exercé de tout temps et d'une façon plus active, durant la décade qui vient de s'écouler, une pesée à la baisse sur les prix agricoles. Parallèlement la hausse des produits industriels est venue briser tout espoir d'équilibre. J'en ai donné à plusieurs reprises les exemples; j'ai montré, par exemple, comment le charbon était au coefficient 280 par rapport à 1914, alors que le blé était au coefficient 130. Et il en est ainsi du plus grand nombre de produits agricoles et industriels.

Par conséquent, ce problème de la vulgarisation agricole est d'abord un problème de politique agricole doublé d'un problème de psychologie. Il faut que le technicien ne paraisse pas être simplement un donneur de conseils économiquement désastreux: il faut que les directives qu'on lui demande de propager soient des directives qui n'ouvrent pas, qui n'accélèrent pas une crise que nous connaissons tous. Il faut aussi que le technicien agricole soit très au fait des conditions agrologiques dans les régions où il aura à opérer.

Je prends en exemple une région que je connais bien; c'est la région méridionale. On parle souvent de l'état défectueux de l'agriculture au sud de la Loire; on explique que cette agriculture est une agriculture arriérée. Et bien, je constate que, chaque fois que, dans cette agriculture, on a voulu suivre des conseils techniques, on a été gêné par le manque de matériel végétal par exemple. Nous n'avons pas de blés typiquement méridionaux. On nous donne des blés du Nord plus ou moins adaptés. Ce n'est évidemment pas la bonne solution. Nous essayons des blés italiens qui constituent probablement quelque chose de meilleur, qui donnent des résultats honorables dans certains cas; ce n'est pas la solution. Le volume des recherches génétiques, pour cette agriculture du sud de la Loire (cette expression est une expression schématique) est infiniment plus faible que celui que l'on fournit pour le nord de la Loire. Pour le maïs, jusqu'aux environs de 1950, nous avions zéro ou presque, et un changement ne s'est produit que par l'introduction de maïs américains qui d'ailleurs ne peut se faire que prudemment parce que, précisément, il n'y a pas de Stations d'essais en quantité suffisante pour permettre aux agriculteurs de amrcher à coup sûr.

Il y a un mot qui, à mon avis, domine la question de la vulgarisation agricole, et celle de la recherche, c'est celui du grand agronome Poitevin Bujault qui a dit un jour : « L'agriculture est une science de localité ». C'est en effet une science de localités, comme la médecine est une science des tempéraments individuels. D'ou l'échec assuré des planifications *a priori*.

Il est certain qu'il est très difficile de vulgariser, de donner des conseils valables sur un terroir déterminé, lorsque le vulgarisateur n'a pas vécu sur le terroir et n'en a pas acquis une solide expérience. On aboutit très facilement à des échecs dont les exemples sont multiples. J'en ai vu encore un tout récemment en matière de production de pomme de terre de semence, dans ma région, dans une localité immédiatement voisine de la mienne, les essais ont été réussis; cela a été un désastre dans la commune qui m'intéresse plus spécialement. Or celle-ci est située 50 mètres en contrebas de l'autre; cela suffit pour que le climat soit très différent. Il y a, entre l'agriculture de ces deux communes, des différences considérables que les gens du pays connaissent bien.

Par conséquent, lancer des techniciens sans les avoir fait vivre sur le terroir, pour gagner une certaine expérience, sans avoir étudié les problèmes de localités, c'est aller au devant d'un échec qui irait multipliant les conséquences de l'échec général de la vulgarisation agricole dans les termes actuels.

Il faut donc, à mon sens, et je suis sûr que nous serons d'accord là-dessus, beaucoup de prudence, de la méthode et surtout voir les choses, non pas sous l'angle d'une planification générale, mais sous l'angle d'un contact direct avec les agricultures. Il faut que cette politique de vulgarisation soit encadrée dans une politique d'ordre général. Il faut qu'on définisse une politique agricole qui soit une politique payante et qui ne soit pas une politique qui engorge l'agriculture en précipitant toutes les agriculteurs sur trois ou quatre grands produits de base au détriment d'autres produits qui pourraient être cultivés.

Enfin, il faut que cette vulgarisation s'inspire également à la fois des idées d'originalité des produits de l'agriculture française et de l'idée de bonne qualité. Il y a, évidemment, sur ce terrain, une énorme travail à accom-

plir, mais il est vital. Il ne peut se faire du jour au lendemain. Il n'aura aucun sens, encore une fois, s'il n'est pas chapeauté d'une part par une politique générale agricole qui soit faite dans l'intérêt des agriculteurs et non pas seulement dans l'intérêt de certaines catégories sociales, et il faut également que soit poursuivi parallèlement un effort d'équipement de la recherche agronomique des différentes régions françaises.

J'ai cité tout à l'heure le bassin de la Garonne qui, à l'heure actuelle, sur le plan technique, est obligé de se contenter des efforts que l'on a faits dans l'Ile-de-France et dans d'autres régions françaises et qui n'a pas sa formule type, sa formule qui tienne compte de ses caractéristiques agrologiques, climatériques. Il y a beaucoup à faire dans cette agriculture méridionale, mais d'abord sur le plan de la recherche avant d'arriver au plan de la vulgarisation.

J'ajouterai par ailleurs que l'exemple de l'étranger, cité par notre collègue, ne me paraît pas probant, car je crois qu'il y a peu de pays qui, autant que la France, présentent les variétés de terroir que nous connaissons. Je crois qu'il vient de paraître une carte qui attribue à la France 5 ou 600 terroirs différents au point de vue de l'agriculture française. C'est un document qui sera très intéressant et particulièrement utile à étudier pour les vulgarisateurs de tous ordres.

C'est une particularité unique, je ne pense pas que l'Allemagne puisse présenter, par exemple, une pareille variété, ni l'Angleterre non plus. Quant à l'Italie, elle est tout entière dans la zone méditerranéenne alors que l'agriculture française est à cheval sur l'agriculture du centre de l'Europe et du nord de l'Europe et sur l'agriculture méditerranéenne, ce qui comporte des caractéristiques originales, notamment en ce qui concerne la vigne.

Cette question de vulgarisation agricole est donc d'une extrême difficulté. J'insiste encore sur cette idée que l'agriculteur n'est pas tout à fait un mineur qu'on doit munir d'un Conseil judiciaire, ni un élève. Ce paternalisme que l'on pratique à son égard est parfaitement déplacé. C'est quelqu'un qui a des capitaux en mains, importants ou pas, suivant que son exploitation est grande ou petite, qui travaille, qui a une responsabilité, et une expérience, et qui, en fin de compte, fait les frais, ou bien des bonnes opérations de vulgarisation, ou bien des mauvaises. C'est lui qui peut répéter que les conseilleurs ne sont pas les payeurs et qui, à l'heure actuelle, répète un peu partout : « On nous a donné des conseils de technique, c'est entendu; on les a suivis, on a augmenté les rendements, voilà le résultat : c'est qu'aujourd'hui, nous avons moins d'argent que nous n'en avions autrefois. L'agriculture est devenue moins payante ».

Voilà ce que répètent beaucoup de ces petits exploitants qui ne sont pas des ennemis du progrès et qui dans le Nord, par exemple, battent les records de production à l'hectare.

Un dernier point qui me paraît intéressant, est celui que notre collègue a évoqué, dans son brillant exposé, en ce qui concerne l'exode rural.

J'hésiterai, pour ma part, à dire qu'il est toujours nécessairement heureux.

Il y a eu, et il y a, dans certaines régions, des regroupements de populations inévitables et opportuns; certaines régions possèdent trop d'agriculteurs pour trop peu de terres, pour une foule de raisons historiques, géographiques, économiques. Mais il y en a d'autres qui n'en ont pas assez et il ne faut pas oublier que la contrepartie de cet exode rural c'est souvent l'abandon de terres qui sont des terres fertiles.

Ce sont les étrangers qui nous le rappellent.

Tout récemment, un Allemand chargé spécialement de suivre l'évolution de l'agriculture française, ne s'est pas gêné pour dire : Vous avez des terres en friche en France. Il va falloir, un de ces jours, passer un accord avec nous. Nous avons trop de monde chez nous, on vous les enverra. C'est tout juste si on ne dit pas qu'il y a un droit de préemption au

bénéfice de celui qui veut travailler sur des terres en friche, même s'il est étranger.

L'exode rural est un phénomène très vaste qui a des aspects extrêmement multiples et variés. Je crois qu'il est difficile de l'enfermer dans une seule formule.

Un dernier point encore, au sujet de cette productivité évoquée par notre collègue. Nous vivons depuis dix ans sous le mythe de la productivité. C'est le slogan à la mode de l'économie française répété souvent à tort et à travers. Or si la politique de productivité a un sens, l'industrie et l'Administration ont dû dégager par leur bonne productivité des masses considérables de travailleurs. Et il ne doit plus y avoir dans les villes d'emplois inutiles ou faiblement productifs.

On s'étonne dès lors que notre économie urbaine demande à l'agriculture des contingents frais de travailleurs. Il y a là un mystère qu'il faut éclaircir : quel est le véritable bilan de la productivité urbaine? C'est un sujet qui n'a pas été étudié et qui me paraît être au cœur des questions qui nous préoccupent.

L'UTILISATION DES BOIS DE TAILLIS EN PAPETERIE : UNE RÉALISATION

M. Guinier. — Il y a quelque temps (1), à l'occasion de la présentation d'une communication de M. Villière, ingénieur principal des Eaux et Forêts, sur l'utilisation des bois de taillis en papeterie, j'ai insisté sur le fait qu'il devenait absolument nécessaire, pour l'avenir de la forêt française — et j'ajoutais, pour la sécurité de l'industrie papetière française — que des mesures soient prises pour fabriquer industriellement du papier, non pas seulement avec des bois résineux, ou de quelques feuillus à bois tendre, comme le peuplier, mais avec des bois feuillus durs que nos forêts traitées en taillis produisent en surabondance.

Ce matin, s'est produit un petit événement qui mérite d'être signalé : à 11 heures et demie, devant une assez nombreuse assistance, a été tirée une édition spéciale de « France-Soir », imprimée entièrement sur papier de feuillus. Ce papier comporte un mélange de 75 p. 100 de pâte chimique de feuillus à bois dur et de 25 p. 100 de pâte mécanique de bouleau. Les essences utilisées pour la fabrication de la pâte chimique sont : chêne 42 p. 100, hêtre 24 p. 100, charme 25 p. 100, divers (châtaignier, bouleau) 9 p. 100.

Le procédé employé est le procédé « Isogrand », qui a été trouvé et mis au point par M. Louis Grand, ingénieur à la Société Isorel. Les bois utilisés étaient des rondins de 5 à 15 centimètres de diamètre, dont beaucoup étaient noueux et tordus, répondant par conséquent à la qualité normale du bois de feu produit par les taillis; ils provenaient d'une forêt du Morvan, aux environs d'Autun. Après écorçage « blanc-blanc » par une méthode spéciale, ils ont été traités par le procédé Isogrand, à l'usine de Casteljaloux (Landes). Avec la pâte obtenue, mélangée de pâte mécanique de bouleau, on a fabriqué aux Papeteries de la Seine à Nanterre, environ 8 tonnes de papier-journal.

Vous pourrez constater que ce papier, comme aspect, comme couleur, et aussi comme résistance, vaut le papier ordinaire de nos journaux. D'ailleurs nous avons vu tourner la rotative à la vitesse de 6 à 7 mètres par seconde, ce qui est une vitesse normale.

(1) *C. R. Acad. Agric.*, 23 mars 1955, 256.

En tête du numéro spécial de « France-Soir » sont insérés un article de M. Salmon sur le problème vital du papier de presse, et un article de M. Longchambon, président du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, sur « Le papier journal et la forêt française ».

J'ai tenu à mettre l'Académie au courant de ces faits. On ne pourra plus répéter désormais qu'on ne peut, pour des raisons techniques, utiliser le bois des feuillus durs en papeterie. Une nouvelle méthode a été trouvée, qui a fait ses preuves. Il reste à passer du domaine expérimental au domaine industriel. Il semble que ce soit surtout affaire d'initiative et de bonne volonté. L'intérêt national exige un effort.

PRÉSENTATION D'OUVRAGE : CHIMIE AGRICOLE

par **J. Guérillot**

M. Ratineau. — Notre collègue et ami Jean Guérillot vient de publier dans la collection « Encyclopédie des Connaissances Agricoles » dirigée par notre excellent collègue Malabre, l'ouvrage « Chimie Agricole » dont la première édition remontant à cinquante ans fut rédigée par le Directeur de la Collection, à cette époque l'Inspecteur général Chancrin. Il convient de louer le savant professeur de Grignon d'avoir remis à jour l'ouvrage qui fut l'un des premiers, édité dans la collection.

***

Personne ne conteste le rôle important des sciences physiques, et particulièrement celui de la chimie en agriculture.

On peut dire que le mécanisme même de la production agricole est réalisé par une succession d'opérations chimiques.

La connaissance de cette chimie, ainsi spécialement orientée, n'est plus seulement liée à la seule satisfaction de l'agriculteur désireux de mieux s'expliquer ce qu'il voit se concrétiser sous ses yeux.

C'est maintenant une nécessité, d'autant plus impérieuse pour le praticien, qu'il recherche une productivité toujours plus élevée, jointe à une amélioration constante de la qualité : premières conditions de l'accroissement de ses bénéfices. Par convention, la chimie agricole s'occupe des phénomènes chimiques concernant seulement la production végétale.

On n'y envisage donc que les problèmes relatifs à la nutrition et au développement des plantes ainsi que les sources de leurs aliments : atmosphère et sol.

Mais pour former un ensemble cohérent, à côté de la chimie proprement dite, l'on y étudie aussi certaines questions se rapportant à la physique ou à la biologie et étroitement apparentées aux problèmes agricoles.

Comme conséquence, il était nécessaire d'examiner soigneusement les divers engrais et amendements qui permettent à l'agriculteur de restituer aux terres les éléments exportés par les récoltes d'une part, et d'autre part de conserver les sols en bonne condition physique.

On comprendra donc pourquoi une partie si importante de ce livre ait été réservée à ces auxiliaires chimiques, indispensables désormais à l'agriculteur moderne.

Une des particularités de cet ouvrage est l'effort qui a été fait pour le mettre à la portée des lecteurs peu entraînés aux disciplines scientifiques.

Notamment, on a volontairement écarté du texte les symboles, les formules, et les équations chimiques qui rebutent souvent ceux qui n'ont pas été initiés dans leur jeunesse aux sciences appliquées à l'agriculture.

En résumé, cet ouvrage constitue un exposé très condensé et très

simplifié du rôle de la chimie dans la production végétale agricole. Il peut être lu sans nécessiter des connaissances spéciales, par les agriculteurs, par les élèves des Écoles d'agriculture, par les vulgarisateurs, en un mot, par tous ceux qui s'intéressent aux problèmes chimiques formant la base de la production agricole actuelle.

PRÉSENTATION D'OUVRAGE : LE IIIe CAHIER DE L'ÉCOLE DE GRIGNON

M. Ratineau. — Je voudrais encore, indiquer à notre Compagnie, que les cahiers agricoles économiques de l'École de Grignon, viennent de sortir leur nº 3.

Je ne veux pas en parler longuement sans paraître un peu orfèvre. Je voudrais simplement vous signaler qu'en dehors des comptes rendus très détaillés de tous les très nombreux essais qui ont été réalisés au Centre national d'expérimentation au cours de l'année 1953-1954, il y a l'étude complète qui est faite par le Directeur des cultures de l'École, M. Maffert, concernant l'étude comparée des frais de production dans une exploitation de grande culture du Bassin parisien; c'est une étude honnête, complète, qui doit intéresser tous les agriculteurs et en particulier ceux du Bassin parisien. C'est quelque chose d'assez vaste et cela correspond à un très grand nombre d'aspects de l'agriculture.

J'en dépose un exemplaire sur le Bureau de l'Académie.

PRÉSENTATION D'OUVRAGE : LES CAFÉIERS ET LES CAFÉS DANS LE MONDE (1)

M. P. Vayssière. — La récente nomination de M. René Coste à la tête du service « Café, Cacao et Thé » de l'Office de la Recherche scientifique et technique outre-mer est amplement justifiée par toute sa carrière au cours de laquelle il consacra son activité à des recherches sur le caféier et le cacaoyer. L'important ouvrage qu'il a mis en librairie et dont le premier volume vient de paraître en fournit une preuve éclatante. Le second volume qui sortira dans quelques mois sera consacré au café, sa préparation, ses variétés commerciales, etc.

En quatorze chapitres, tous les problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit d'exploiter rationnellement les plantations de caféier sont exposés et discutés : botanique et systématique de la plante avec les caractéristiques des espèces cultivées; biologie exposée en trois phases : croissance, productivité, déclin; réactions des diverses espèces aux facteurs écologiques : température, humidité, éclairement, ventilation, sol; multiplication par propagation générative ou végétative; plantation et entretien; conservation du sol par une couverture convenable et des façons culturales rationnelles; ombrage; taille; fertilisation, récolte et amélioration du caféier.

Dans un tel ouvrage élaboré par un excellent spécialiste, les aperçus originaux sont nombreux, j'en soulignerai quelques-uns au passage : le choix des espèces et des variétés en relation avec le sol, le relief et le

(1) Coste (René). — Les caféiers et les cafés dans le monde. *tome I*, les caféiers (avec la collaboration de P. Vayssière et H. Barat). gr. in-4º, 381 pages, 106 figures, 74 pl., Larose, Paris, 1955.

climat; la protection du sol contre les agents naturels de dégradation accélérée et principalement l'érosion; l'ombrage qui est fonction de l'espèce envisagée et pour lequel l'expérimentation est, dans bien des cas, indispensable; la technique de la taille qui doit être adaptée aux conditions locales de milieu; les principes qui président impérieusement à l'emploi judicieux des engrais organiques et chimiques.

En ce qui concerne les parasites, animaux et végétaux, du caféier, il faut féliciter M. Coste d'avoir su s'évader du complexe qui atteint à peu près tous les agronomes: il n'a pas hésité à faire confiance à des spécialistes plutôt que de se risquer à des rédactions qui auraient pu se ressentir d'un manque de documentation appropriée.

En conclusion de cet important ouvrage M. Coste, s'adressant aux planteurs, rappelle que, ces dernières années, les travaux des spécialistes du caféier ont porté essentiellement sur l'influence des aptitudes héréditaires, sur la productivité, sur la recherche de variétés bien adaptées au milieu et résistantes aux maladies comme aux insectes, sur l'homogénéité des grains pour une variété donnée et, enfin, sur les qualités organoleptiques du breuvage.

Je ne peux passer sous silence le gros effort qu'a fait M. Pinardon, directeur des éditions Larose, pour donner à l'ouvrage une présentation impeccable, tant du texte que de l'abondante illustration qu'il n'a pas hésité à accepter. Nous devons lui en être reconnaissants.

Je pense qu'il est particulièrement indiqué de prier la section compétente, c'est-à-dire la section des cultures spéciales, de vouloir bien mettre l'auteur de ce travail sur la liste des candidats à une récompense.

L'IMPORTANCE CULTURALE DES MAIS HYBRIDES AU MAROC ET LES CONDITIONS DE SON ACCROISSEMENT

M. Grillot, *correspondant.* — Le 23 mars 1949 nous avons fait part à l'Académie d'Agriculture des « Premiers travaux d'amélioration du maïs au Maroc » entrepris depuis 1945 par le Service de la Recherche agronomique et entrés en 1947 dans leur phase active.

A la suite de ces premiers travaux, la culture des maïs hybrides fut pratiquée en 1950 pour la première fois chez divers agriculteurs. Les chiffres du tableau A rendent compte de l'évolution que cette culture a subie depuis lors :

TABLEAU A

MAROC. — CULTURE DU MAÏS HYBRIDE

Années	Superficies (en hectares)	% des surfaces de maïs hybrides par rapport à la totalité des cultures de maïs	Rendements moyens en quintaux de grains à l'hectare (1)	
			des hybrides	du maïs local
1949.	0	0		7,95
1950.	1.065	0,2	9	2,42
1951.	4.205	0,8	12	4,18
1952.	8.060	1,6	6	6
1953.	3.735	0,7	13	5,26
1954.	1.755	0,3	23	4,3
1955 (2).	2.300	0,4	16,6	5,13

La lecture du tableau B révèle que la faiblesse relative des surfaces consacrées aux hybrides n'est pas spéciale au Maroc.

Les indications de ce tableau relatives aux surfaces sont extraites des données du tableau I du rapport sur la huitième réunion « Maïs » de la F. A. O., tenue à Wageningen du 7 au 12 février 1955; les rendements qui y figurent ont été calculés par nos soins à partir de ces données, ce qui peut laisser place à une certaine marge d'approximation ou d'erreur.

TABLEAU B

CULTURES DE MAÏS. CAMPAGNE 1954

(1953 pour le Liban, la Grèce et la Belgique)

Pays	Surfaces totales consacrées au maïs (en hectares)	Pourcentage des surfaces consacrées aux hybrides par rapport à la totalité des cultures de maïs	Rendements moyens à l'hectare en quintaux de grains		
			Maïs local	Hybrides	Différence
Égypte	846.405	1	21,9	23	1,1
Liban	17.000	0	13,5		
Maroc	515.000	0,3	4,3	23	18,7
Portugal	486.073	1,1	6,4	28,7	22,3
Turquie	720.000	0,4	12,6	16,4	3,8
Yougoslavie	2.400.000	2	16,6	19,6	3
Algérie	9.000	25	11	20	9
Espagne	354.900	15,4	17,8	27,8	10
France	405.100	31	16,8	31,7	14,9
Grèce	250.000	10	13	17	4
Israël	22.000	16			25
Italie	1.373.100	18,8	19,1	32,1	13
Suisse	1.500	15	28	41,3	13,3
Belgique	2.302	99	41,3	51	9,7
Pays Bas	9.100	86	31,9	35,7	3,8

Notes du Tableau A.

(1) Avec le maïs, les rendements moyens respectivement obtenus chez les agriculteurs européens et chez les agriculteurs marocains ne sont que peu différents, ce qui montre que, pour cette culture, les techniques de la culture « moderne » sont à mettre au point.

(2) Les indications données pour 1955 sont approximatives.

Le tableau B, tel qu'il est présenté, fait ressortir qu'en Belgique et aux Pays-Bas, pays humides à agriculture très évoluée, les hybrides couvrent la majeure partie, sinon la quasi-totalité des surfaces de maïs.

Par contre, l'extension des hybrides reste encore extrêmement limitée en Égypte (où la culture est irriguée), au Maroc, au Portugal, en Turquie, et en Yougoslavie, bien que dans tous ces pays les chercheurs et les expérimentateurs aient déjà accompli d'importants et fructueux travaux concernant le perfectionnement génétique et cultural des hybrides de maïs.

Or, ces pays, situés autour de la Méditerranée, sont tous caractérisés par le fait que le maïs y est de longue date largement cultivé par des agriculteurs aux moyens économiques généralement faibles, très attachés à leurs techniques culturales traditionnelles et qui disposent d'un matériel végétal local apparemment bien adapté aux conditions de climat et de culture, ce qui leur donne par conséquent l'assurance d'obtenir, bon an mal an, des récoltes relativement régulières.

En pareil cas, les agriculteurs hésitent à remplacer ce matériel par des hybrides, assurément capables sous certaines conditions de fournir de plus fortes productions, mais à aptitudes écologiques plus étroites, et par conséquent susceptibles de donner des récoltes désastreuses quand leurs exigences ne peuvent être pleinement satisfaites par le climat de l'année et par les conditions locales de milieu et de culture.

Enfin l'Espagne, la France, l'Italie, constituent un groupe intermédiaire de pays où la culture du maïs est également très importante, et où le climat et l'état d'évolution de l'agriculture ne constituent pas des obstacles à l'adoption des hybrides et à l'extension de leur culture.

Nous savons cependant, grâce à notre éminent confrère le Dr Fenaroli, directeur de la Station de Maïsiculture de Bergame, qu'en Italie la vogue des hybrides se limite pratiquement à l'Italie du Nord, tandis que leur extension reste jusqu'à présent très faible en Italie méridionale au climat plus aride et plus irrégulier, comparable à celui de l'Afrique du Nord.

Outre la Suisse, on peut rattacher la Grèce à ce groupe et l'on peut éprouver quelque surprise d'y trouver également l'Israël et l'Algérie que, vu leur situation géographique et leur climat, l'on pouvait s'attendre à trouver plutôt dans le groupe de l'Égypte et du Maroc.

Mais le cas d'Israël et de l'Algérie est particulier du fait que le maïs n'y constitue pas une importante culture traditionnelle, et que les maïsiculteurs disposés à échapper à la routine y jouent un rôle relativement important.

On peut d'ailleurs rapprocher le Maroc de leur cas, car, si le pourcentage occupé au total en ce pays par les hybrides n'a été en 1955 que de 0,4 %, ce pourcentage a en réalité été de 14 p. 100 en culture européenne (soit 1953 ha) contre 0,08 % en culture traditionnelle (soit 347 ha).

Rappelons que le maïs couvre en moyenne chaque année au Maroc 500.000 hectares dont plus de 97 p. 100 en culture traditionnelle. Sur ces 500.000 hectares, 450.000 environ sont conduits en culture non irriguée, principalement au sud-sud-ouest de Casablanca, jusqu'à Mogador et notamment dans les territoires de Mazagan et de Safi. On trouve les cultures irriguées dans le sud (Sous) et dans l'intérieur du pays (Tadla) ainsi qu'au Maroc oriental et dans les vallées et contreforts atlasiques. Enfin quelques cultures irriguées de maïs hybrides commencent à s'installer dans les nouveaux périmètres irrigables des Doukkala (territoire de Mazagan) et des Beni-Amir-Beni-Moussa (Tadla).

Si l'on examine de plus près les données du Maroc, on constate qu'en 1955, sur 2.300 hectares consacrés aux hybrides, 1.507 ont été cultivés à l'irrigation, 793 en culture non irriguée.

En culture non irriguée, le rendement moyen des hybrides en quintaux de grains par hectare a été de 12,3, contre 4,7 pour les maïs locaux. En culture irriguée, les hybrides ont produit en moyenne 21 quintaux contre 9,7 qx pour les maïs locaux.

Or, il ne s'agit là que de moyennes et l'on peut citer des exemples plus frappants. Ainsi, dans l'arrondissement agricole de Khemisset (région de Rabat) qui semble avoir fait en 1955 la plus mauvaise récolte régionale de maïs en culture sèche, avec un rendement moyen de 1 quintal à l'hectare (maïs local), un essai de culture de top-crosses et d'hybrides créés au Centre de Recherches agronomiques de Rabat a produit en moyenne 4 à 10 quintaux pour les hybrides, 12 pour les top-crosses.

D'autre part, en culture irriguée on a obtenu dans un essai réalisé dans la région de Fès les rendements à l'hectare suivants, signalés par M. Jacquy, chef des Services agricoles de la région : 11,2 qx avec le maïs local, 58 qx avec l'hybride U59, 62 qx avec US13, 63 qx avec U6.

En d'autres essais, effectués par divers C. E.T.A. avec une gamme plus importante d'hybrides, on a obtenu, en culture irriguée des rendements allant de 30 à 60 quintaux de grains par hectare.

Si d'ailleurs on se reporte à la dernière colonne du tableau B, on constate qu'après le Portugal et Israël, c'est au Maroc que la différence de rendement à l'hectare entre hybrides et maïs local a été la plus forte.

On peut donc regretter que les hybrides n'occupent au Maroc qu'une si faible part des surfaces consacrées au maïs.

Ce défaut d'extension des hybrides est principalement dû, au moins en culture européenne, à leurs rendements relativement irréguliers et considérés comme insuffisants, encore que ceux-ci soient en général deux à trois fois plus forts, ou davantage, que ceux du maïs marocain (voir tableau A).

Mais les agriculteurs qui en attendaient beaucoup plus se sont découragés après la mauvaise récolte de 1952. Pourtant leur déception n'est pas essentiellement due au matériel végétal lui-même car, dès 1950, le Service de la Recherche agronomique avait pu leur recommander un certain nombre d'hybrides américains déjà éprouvés au Maroc, notamment et surtout pour la culture irriguée : U72 et US13.

Mais c'est pour avoir involontairement méconnu les soins à donner à leur culture que bien des agriculteurs ont accentué des déconvenues résultant au premier chef d'espoirs qui étaient excessifs, compte tenu du climat et de l'insuffisante mise au point des techniques culturales à appliquer aux hybrides.

Il convient, en effet, de ne jamais oublier la sévérité du climat nord-africain, c'est-à-dire la sécheresse estivale prolongée, et l'irrégularité des précipitations durant la saison pluvieuse, irrégularité qui rend la climatologie si différente d'une année à l'autre. Dans les principales régions de culture non irriguée du maïs au Maroc, la pluviométrie moyenne annuelle n'est que de 300 à 400 millimètres. En outre, les trois quarts des pluies de l'année agricole (1er septembre au 31 août) sont bien souvent tombés avant que le réchauffement de la température hivernale (et surtout des températures nocturnes) soit suffisant pour permettre la levée des maïs que l'on sème habituellement, suivant la latitude et l'altitude, de janvier à avril. Par la suite, les pluies, déjà réduites, cessent en général avant la floraison du maïs de sorte que, durant les deux ou trois derniers mois de leur végétation, les maïs sont privés de toute précipitation atmosphérique. Ces conditions sont évidemment très différentes de celles de la zone du maïs aux États-Unis, où les pluies annuelles vont, suivant la latitude, de 700 milimètres au Nord (frontière canadienne) jusqu'à 1.200 millimètres au Sud, en Louisiane, pluies dont la moitié environ tombe au printemps et en été, c'est-à-dire pendant la végétation du maïs.

Il existe cependant aux États-Unis une vaste région au climat comparable à celui du Maroc : la Californie, mais on ne paraît pas y porter d'intérêt particulier à la culture du maïs et nos démarches faites pour obtenir des hybrides californiens (dont nos recherches nous ont révélé l'inexistence) ou appréciés en Californie sont par conséquent restées vaines, de sorte que nous n'avons pu trouver ni hybrides ayant déjà fait leurs preuves en culture sèche sous le climat de la Californie, ni ensei-

gnements concernant la culture irriguée des maïs hybrides en ce même Etat. (Par contre, nous avons pu obtenir, au cours de ces dernières années des lignées du Tennessee et des hybrides du Texas qui semblent devoir donner des résultats satisfaisants au Maroc, au moins en culture irriguée ou en zone relativement humide.)

Or, pour assurer l'extension rapide de la culture des hybrides, il faudrait que les agriculteurs soient assurés, non seulement de la haute capacité de production des hybrides, mais plus encore de la *régularité* de cette production.

Si cette régularité est effective dans les pays au climat tempéré et régulièrement pluvieux analogue à celui des régions d'origine des hybrides américains, il n'en est pas de même dans les pays méditerranéens (y compris le Maroc et le Portugal situés au bord de l'Océan Atlantique) et plus spécialement peut-être en Afrique du Nord, tout au moins en culture non irriguée.

D'où la nécessité où l'on s'est trouvé au Maroc de :

1° expérimenter les hybrides américains avant de choisir ceux qui peuvent être conseillés aux agriculteurs;

2° essayer de créer des hybrides locaux aptes à fournir des rendements satisfaisants et réguliers, soit en sec, soit à l'irrigation;

3° créer des *top-crosses* entre hybrides et souches locales, afin d'obtenir sous cette forme du matériel hybride conservant la rusticité et la faculté d'adaptation du maïs local, mais possédant une productivité régulièrement plus élevée;

4° déterminer les techniques culturales à appliquer aux hybrides et aux top-crosses, soit en sec, soit à l'irrigation. Ce point ne constitue ni le moins important, ni le moins urgent des problèmes à résoudre, car il ne sert de rien de mettre à la disposition des agriculteurs des végétaux perfectionnés si l'on ne peut leur indiquer en même temps le moyen de cultiver ceux-ci avec succès.

Nous reviendrons sur toutes ces questions dans une prochaine communication.

Un autre problème serait également à étudier : celui de la lutte contre les sésamies (*Sesamia nonagrioides* et *sesamia cretica*) dont les chenilles mineuses attaquent la tige et l'épi, et qui sont au Maroc les parasites les plus dangereux du maïs.

Il ressort cependant des chiffres cités au début de cette étude qu'il serait dès maintenant avantageux, pour accroître la production globale du Maroc, de substituer les hybrides et les top-crosses aux maïs du pays, et à plus forte raison si, par la généralisation de meilleures techniques culturales, on peut parvenir à accroître davantage encore les rendements de ces hybrides et top-crosses.

Un obstacle à cette substitution réside pour le moment dans la préférence des habitants et des agriculteurs du Maroc pour les maïs à grains globuleux cornés tandis que les hybrides sont généralement à grains plats, dentés, farineux.

Mais les consommateurs marocains se sont bien accoutumés au blé tendre, à présent cultivé sur 500.000 hectares en moyenne (dont 350.000 ha chez les fellahs et 150.000 en culture européenne) alors qu'ils ne connaissaient que le blé dur avant l'établissement du protectorat.

En outre, ils apprécient les maïs à grains blancs, même farineux, de sorte que déjà certains hybrides à grains blancs sont recherchés.

Mais, pour assurer le succès de la diffusion et de la culture des hybrides et des top-crosses, on ne devra pas perdre de vue la nécessité d'organiser judicieusement la production des semences dont les agriculteurs auront besoin si, comme il convient de l'espérer, l'emploi des hybrides et des top-crosses créés au Maroc vient à se généraliser.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

F. A. O. — Report of the eighth FAO Hybrid Maize Meeting, Held at Wageningen, Netherlands, from 7 to 12 february 1955 *Food and agricnlture Organization of the United Nations*. Rome août 1955.

Grillot (G.). — Premiers travaux d'amélioration du maïs au Maroc. *Comptes rendus séances de l'Académie d'Agriculture*, 1950, n° 5, pp. 203-219.

Grillot (G.). — Les maïs hybrides. *Bulletin de la Société des Agriculteurs du Maroc*, février 1952, n° 33, 15 pages.

Grillot (G.). — L'amélioration du maïs et de sa culture au Maroc. *Les Cahiers de la Recherche Agronomique*, Rabat, 1955, t. 6, pp. 1 à 27.

Grillot (G.), Trabut (G.) et Novikoff (A.). — Les maïs hybrides au Maroc et en Tunisie. Fascicule IV du 70e Congrès de l'AFAS. Tunis, 1951, 16 pages.

SUR L'INVENTAIRE DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE

M. Calvet, *Correspondant*. — Parallèlement à l'enquête concernant les distributions rurales d'eau potable, sur laquelle nous avons récemment attiré l'attention de l'Académie d'Agriculture, une autre enquête portant sur les distributions rurales d'énergie électrique a été effectuée par les administrations compétentes.

M. Henri Faure, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et M. Marc Neveux, ingénieur en chef du Génie rural en ont donné la synthèse dans une étude intitulée « Inventaire de l'Électrification Rurale » et parue notamment dans le n° 108 de la *Revue du Ministère de l'Agriculture*.

Cet inventaire a été établi à l'aide des renseignements recueillis en 1954 dans l'ensemble des départements et son intérêt principal paraît être surtout constitué par la discrimination, rarement établie, entre le milieu rural et l'ensemble de la population. Ainsi l'électrification des bourgs, villages et de leurs écarts est-elle mise en relief, démontrant l'étendue des réalisations résultant de plus de trente ans d'efforts de la part des Pouvoirs publics et en particulier du Ministère de l'Agriculture, mais malheureusement faisant apparaître aussi les quelques lacunes et insuffisances qui subsistent.

Si au 1er janvier 1954, on pouvait déjà compter 18.264.000 habitants ruraux comme étant réellement desservis, il n'en restait pas moins 1.827.000 que n'atteignaient pas encore les réseaux de distribution. La tâche qui reste à accomplir paraît donc relativement restreinte puisque 91 p. 100 des habitants sont desservis, mais le reliquat est constitué, le plus souvent, par des écarts éloignés et dont la desserte apparaît de plus en plus coûteuse.

Tels sont les chiffres que présente le tableau général de l'enquête. Mais, l'une de ses colonnes montre que plus des deux tiers des lignes et autres ouvrages actuellement existants ont été construits avant 1935. De telle sorte que, mise à part la question de vétusté dont la solution incombe au concessionnaire, il est évident, *a priori*, que des insuffisances techniques ne doivent pas manquer de se manifester dans un domaine tel que l'électrification, encore jeune et en pleine évolution. L'augmentation rapide des consommations sature en de nombreuses régions les réseaux actuels qui n'ont plus la possibilité de satisfaire les nouvelles demandes d'énergie résultant non seulement des applications ménagères de l'électricité, indispensables pour l'amélioration des conditions de vie, mais encore des nombreuses applications proprement agricoles de l'énergie électrique nécessaires à l'accroissement de la productivité. Ainsi, non seulement 8 départements ont encore plus de 20 p. 100 de leur population rurale à desservir, mais le problème du renforcement, c'est-à-dire de la modernisation des réseaux ruraux, se pose dans la plupart d'entre eux.

L'électrification étant relativement indépendante des conditions naturelles, quoique lès régions bien pourvues en énergie hydraulique, thermique, ou fortement urbanisées présentent un degré supérieur de desserte, la répartition géographique de l'électrification ne prête qu'à des commentaires restreints, si ce n'est que les retards les plus manifestes apparaissent dans les régions bocagères de l'Ouest et dans les contrées à habitat dispersé comme le Bassin aquitain (les 12 départements comportant le plus fort pourcentage de population rurale restant à desservir sont : l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, le Morbihan, la Sarthe, les Côtes-du-Nord, la Corse, le Finistère, le Lot, le Maine-et-Loire, le Gers, les Basses-Pyrénées, les Deux-Sèvres). Grâce à un effort considérable accompli pendant les années 1953, 1954 et 1955, au cours desquelles plus de 100 milliards de francs de travaux ont été autorisés, la situation que fait apparaître l'enquête a sensiblement évolué; néanmoins ce document présente le grand intérêt de constituer un repère assez précis permettant d'évaluer les besoins et de comparer les résultats que feront apparaître dans l'avenir des enquêtes similaires, dont une nouvelle vient d'ailleurs d'être décidée.

En définitive, cet inventaire constitue une statistique et une synthèse particulièrement intéressantes aussi bien pour les administrateurs et les techniciens qui ont la charge de promouvoir l'équipement rural que pour les économistes et les géographes qui étudient les problèmes de l'agriculture d'une manière plus spéculative.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1956

Présidence de M. VAYSSIÈRE

L'INSTITUT DES VINS DE CONSOMMATION COURANTE

M. Roland Maspétiol. — L'été 1953 a été marqué, dans le cadre des pouvoirs spéciaux conférés au gouvernement par la loi du 11 juillet, par l'intervention de décrets de grande portée, relatifs à l'organisation des marchés agricoles. Leur réunion constitue l'effort le plus constructif et, sans aucun doute, le plus étudié dans un domaine où les vues d'ensemble et les perspectives d'avenir avaient souvent fait défaut.

Un des plus importants de ces textes est le décret du 30 septembre relatif à l'organisation et à l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole. Le titre II de ce décret, accueillant les idées suggérées par l'Office International du Vin dans son congrès d'Athènes, le 27 août 1950, et défendues avec ténacité en France par son président, le Baron Le Roy, crée un Institut des Vins de Consommation Courante (I. V. C. C.) organisé sous la forme d'un établissement public chargé de promouvoir, tant pour la France métropolitaine que pour l'Algérie, une politique de qualité fondée, notamment, sur la sélection des cépages et des terroirs et sur la réduction du vignoble par les encouragements accordés à l'arrachage volontaire et à la reconversion des terroirs.

L'heure semble venue d'examiner le premier bilan d'activité de cet organisme dont l'action doit permettre d'appuyer les mesures économiques d'assainissement du marché par une action technique en profondeur dont la négligence conduit à un échec presque inévitable les politiques agricoles.

Sa mise en route a été longue. J'ai été nommé à sa présidence par décret du 10 juin 1954. Le Conseil interprofessionnel a été installé le lendemain par le Ministre de l'Agriculture, M. Houdet, à qui revient le mérite des décrets de 1953. Mais l'I. V. C. C. ne disposait encore ni de locaux, ni de personnel, dont le statut n'a été fixé que par un décret du 8 décembre 1954. Cependant, malgré cette absence de moyens matériels, fort seulement de sa volonté de travail et de sa compréhension de la grande portée de la mission dont il assumait la responsabilité, le Conseil interprofessionnel se mettait à l'œuvre, s'attaquant aux problèmes les plus urgents. Dès l'automne, les premiers résultats de ses délibérations se traduisaient par deux textes importants : le décret du 23 novembre 1954 relatif aux indemnités d'arrachage volontaire de vignes et l'arrêté interministériel du même jour concernant l'établissement du cadastre viticole. Entre temps, un décret du 14 septembre dégageait les ressources financières nécessaires à l'effort d'assainissement imparti à l'I. V. C. C. et un décret du 14 octobre précisait ses attributions économiques.

Nous examinerons successivement, dans les principaux secteurs de son intervention, le bilan d'activité de l'I. V. C. C. à la date du 31 décembre 1955.

***

L'arrachage volontaire. — L'article 31 du décret du 30 septembre a posé le principe de l'indemnisation de l'arrachage volontaire accompagné de la renonciation définitive au droit de replantation. L'excédent moyen annuel de la production sur les besoins pouvant être évalué à 8 ou

10 millions d'hectolitres, l'équilibre du marché exigerait l'arrachage de 150.000 à 200.000 hectares selon la productivité des vignes supprimées. L'I. V. C. C. s'est efforcé de donner la plus grande portée à cette disposition en vue de la faire contribuer au maximum à l'assainissement quantitatif et qualitatif.

C'est dans cet esprit qu'ont été fixées les règles d'indemnisation. Le décret du 23 novembre 1954 retient parmi les éléments de calcul le potentiel de production du terroir, les possibilités quantitatives et qualitatives des cépages tout en les corrigeant par des cœfficients tenant à l'âge et à l'état d'entretien de la vigne. En vue d'éviter qu'une culture plus intensive ne compense au sein de l'exploitation viticole l'effet d'une trop faible réduction en surface, ne sont pris en considération que les arrachages portant sur au moins 10 p. 100 de la superficie de ses vignes. Le décret du 1er avril 1955 adapte ces principes aux caractères propres des vignes pieds-mères. Le décret du 20 mai, étendant le champ d'application du décret du 30 septembre, permet le rachat des droits de replantation. Celui du 12 septembre facilite la disparition des vignes complantées en cépages interdits mais plantées régulièrement antérieurement à cette interdiction (décret du 18 janvier 1935).

Pour inciter les vignerons à user rapidement de la facilité qui leur est offerte, il est prévu que les indemnités afférentes aux demandes présentées à partir du 1er janvier 1956 subiront un abattement de 10 p. 100, à l'exception de celles afférentes aux plantations situées dans une région de reconversion aménagée postérieurement.

Tandis qu'est entrepris un effort de propagande par la presse, le tract, le film et la radio, l'I. V. C. C met sur pied l'organisation nécessaire à l'examen des demandes qu'il attend et travaille à lever les difficultés que de nombreuses dispositions règlementaires opposent à la rapidité de son action.

Chaque demande doit donner lieu à une expertise sur place par un agent des services régionaux de l'I. V. C. C. avant d'être soumise à une commission départementale dont les propositions sont transmises à Paris. L'indemnité à laquelle peut prétendre le viticulteur est alors calculée : si l'offre est acceptée, après constatation de l'arrachage par un agent de l'I. V. C. C., l'indemnité est versée au compte ouvert à l'intéressé dans une Caisse régionale de Crédit agricole.

Dans le dessein légitime d'éviter que le paiement d'indemnités attachées à la destruction d'un bien ne soit une cause d'inflation, les Finances ont imposé dans le décret du 23 novembre des conditions restrictives à l'utilisation de la moitié des sommes allouées. Dès le 18 janvier 1955, un arrêté établit un régime libéral qui permet au viticulteur un emploi utile et rapide de l'ensemble des sommes qui lui reviennent.

Allant au delà des propositions de l'I. V. C. C., le décret du 23 novembre a lié le calcul des indemnités au classement des cépages, opération complexe prévue par l'article 26 du décret du 30 septembre sur laquelle nous aurons à revenir, mais que l'I. V. C. C. doit par suite entreprendre de toute urgence et qui sera consacrée par le décret du 8 septembre 1955.

Compte tenu du caractère définitif de la renonciation au droit de replantation, l'arrachage volontaire au titre du décret du 30 septembre constitue un acte de disposition (avis du Conseil d'État du 15 février 1955) qui doit, par suite, être entouré de toutes les garanties exigées par le droit civil. Dans le même esprit, lorsque la vigne est donnée à bail, la demande suppose l'accord du bailleur et du preneur. L'examen des dossiers soulève ainsi de fréquentes difficultés juridiques, d'autant que de nombreuses situations ne sont pas régularisées en droit. Des justifications doivent être produites : le décret du 29 juillet modifiant le tarif des notaires accorde à cet effet aux viticulteurs le bénéfice d'un tarif réduit.

Le décret du 30 septembre avait seulement chargé l'I. V. C. C.

de « proposer l'ordonnancement des dépenses ». Ce régime, qui aurait conduit à la surcharge d'un double travail successif de liquidation de plusieurs dizaines de milliers de dossiers par l'I. V. C. C. et l'administration centrale du Ministère, est corrigé par le décret du 20 mai 1955 qui charge directement du mandatement des dépenses l'I. V. C. C. à la disposition duquel les fonds sont mis fin juillet.

Bien d'autres questions ont dû être tranchées, celle par exemple du cas particulier du département de la Corse où le Code du vin n'est pas entièrement applicable. Un avis du Conseil d'État du 9 août 1955 a décidé que la règlementation de l'arrachage ne pourrait y recevoir application tant que les obligations concernant la circulation des vins et les déclarations de production n'y seraient pas étendues.

Certaines difficultés, par contre, n'ont pu recevoir encore de solution. Les adhérents des caves coopératives se trouvent le plus souvent dans l'impossibilité d'arracher leur vigne, les coopératives se refusant généralement à leur accorder une autorisation de nature à diminuer le volume de la vinification et par suite à rompre l'équilibre financier de la cave. Les engagements juridiques à long terme constituent un facteur d'ossification des structures économiques, qui paraît particulièrement redoutable dans la période actuelle. Aussi l'I. V. C. C. s'est-il, en raison de l'importance de la surface du vignoble dont les produits sont traités en coopératives, prononcé en faveur du principe d'un projet de loi autorisant le retrait de l'adhérent moyennant l'affectation d'une partie de la prime d'arrachage à une indemnisation de la coopérative comprenant notamment la charge des emprunts contractés correspondant aux parts qui seraient annulées.

***

Malgré toutes ces difficultés, l'I. V. C. C. a reçu à la date du 31 décembre 43.488 demandes d'arrachage portant au total sur 58.218 hectares.

Les tableaux joints à la présente communication montrent que toutes les régions ont été touchées par la politique d'arrachage, chacune selon les particularités qui sont propres à son vignoble. La superficie moyenne de la vigne proposée à l'arrachage qui n'est que de 30 et 32 ares dans l'ensemble des départements constituant les régions de Dijon et d'Angers, départements de polyculture dans lesquels la vigne n'occupe le plus souvent un pourcentage appréciable de surface que dans les petites exploitations, passe au contraire à 17 ha 25 a dans le département d'Oran. Quant aux surfaces, les demandes les plus importantes émanent de l'Hérault (6 401 ha), d'Alger (6 399) et de la Gironde (6 083 ha), où elles représentent respectivement 3,5-6,5 et 4,6 % de la superficie du vignoble en production. Quant au nombre des demandes, l'ordre est un peu différent : la Gironde arrive en tête avec 3 676 demandes, suivie de l'Hérault (2 791) et du Gers (2 063). Le pourcentage par rapport à la superficie du vignoble comporte des différences très instructives : il n'est pas sans signification qu'en Algérie, il s'élève de 1,84 à Oran à 9,55 % à Constantine. Le Sud-Ouest connaît des pourcentages importants : 7,3 % en Haute-Garonne, de même que la Camargue, (Bouches-du-Rhône : 7,9 %). Les demandes sont également nombreuses dans l'Ouest, et les cœfficients les plus élevés se rencontrent dans les départements situés à la limite nord de la culture de la vigne, le Morbihan battant les records avec une proportion de 67,5 % s'appliquant, il est vrai, à une faible surface.

Dans quelle mesure l'arrachage concourra-t-il effectivement à l'assainissement qualitatif ?

Au cours des premiers mois de la campagne, on pouvait éprouver quelques inquiétudes à cet égard. En Gironde, l'un des départements où les demandes étaient le plus nombreuses, elles concernaient dans une forte mesure des vignes d'appellation contrôlée. Dans le Languedoc,

l'arrachage était souvent non pas l'effet d'un choix réfléchi, mais le témoignage de la misère de certaines catégories de vignerons : il avait alors pour objet soit de rembourser les dettes les plus criantes, soit de décharger un propriétaire âgé de l'aléa de l'exploitation viticole en lui offrant une somme d'argent liquide lui permettant de vivre quelques années.

Il y eut sans doute dès le début des arrachages entrant dans le cadre d'une reconversion bien comprise : rizières en Camargue, agrumes en Algérie, cultures fourragères dans le Sud-Ouest et le Centre Ouest, cultures fruitières dans le Midi. Mais les difficultés du problème de la reconversion pour l'ensemble de l'agriculture française ne peuvent pas ne pas peser sur celle du vignoble. En l'absence des orientations qui auraient dû lui venir des autorités responsables de l'ensemble de la politique agricole du pays, l'I. V. C. C. a été amené à prendre l'initiative de présenter aux pouvoirs publics des suggestions pour cette reconversion ainsi qu'un projet de décret pour l'attribution des primes d'aménagement du sol prévues à l'article 32 du décret du 30 septembre en faveur de ceux qui consacreront tout ou partie des superficies de leur vigne à des cultures plus économiquement rentables. C'est en effet dans le temps où se poursuit un effort en vue de l'arrachage volontaire, que le viticulteur doit recevoir les moyens d'une reconversion conforme à l'intérêt général. Pour un avenir un peu plus lointain, il y a lieu de retenir les effets à attendre de l'aménagement de la région du Bas-Rhône-Languedoc dont la réalisation a été décidée par le décret du 3 février 1955.

Au cours du dernier trimestre, les demandes d'arrachage, qui sont devenues plus nombreuses, ont davantage correspondu à l'esprit du décret du 30 septembre. Elles concernent surtout des zones qui ne sont pas principalement à vocation viticole et leur répartition est assez équilibrée, encore que l'on ait pu remarquer que deux départements limitrophes, l'Ardèche et la Drôme, n'aient pas fourni un contingent aussi important que celui sur lequel on croyait pouvoir compter, peut-être en raison de certaines particularités d'implantation des exploitations viticoles de ces régions. On notera avec satisfaction que le décret du 12 septembre a immédiatement provoqué de nombreux arrachages de vignes plantées en noah, principalement dans l'Ouest.

L'afflux des demandes au cours de ces dernières semaines en Algérie, notamment dans la région de Bône, est lié à l'insécurité des exploitations. Il comporte une menace de désinvestissement et d'abandon du sol par les colons, posant ainsi un problème de politique générale qui dépasse les attributions de l'I. V. C. C.

***

Le classement des cépages. — Le décret du 30 septembre a prévu le classement des cépages en cépages recommandés qui peuvent donner lieu à l'exercice intégral des droits de replantation, en cépages autorisés dont l'emploi entraîne un abattement de 30 p. 100 des droits et en cépages tolérés temporairement dont la vente, la plantation et le greffage sont interdits.

Le classement des cépages constituant un élément de l'indemnisation des arrachages, l'I. V. C. C. a été amené à aborder sans retard cet élément de sa mission. Problème d'autant plus difficile qu'il met en jeu directement toutes les oppositions d'intérêts régionales et que les hybrides producteurs directs soulèvent des controverses passionnées. Si le classement des cépages ne produit pas d'effet immédiat sur le vignoble d'aujourd'hui, il préfigure celui de demain non seulement dans la qualité de ses produits, mais dans une grande mesure dans son implantation géographique.

Aussi bien le travail préparatoire au classement a-t-il donné lieu à de très vives controverses et, à certains moments, l'I. V. C. C. a pu paraître près de se briser sur les écueils que comportait cette passe dangereuse. Après un premier examen devant les commissions régionales dont les

propositions étaient peu conciliables entre elles et devant le conseil interprofessionnel qui éprouva de la difficulté à les arbitrer, la question fut renvoyée à l'examen d'une commission de techniciens. Celle-ci put dégager des critères de classement en partant de certains cépages regardés comme types et dont les équivalents dans les diverses régions de production avaient pu être déterminés d'un consentement général. Sur le problème des hybrides, elle adopta une solution de sagesse en opérant un tri sévère mais en évitant de prononcer une condamnation de principe qui n'aurait pu se justifier scientifiquement. Ses propositions, soumises à nouveau aux commissions régionales et au conseil interprofessionnel, servirent de base aux décisions définitives. L'accord se réalisa le 25 juin au prix de certaines concessions. Il fut admis que certains cépages classés comme autorisés pourraient être replantés sans subir d'abattement dans la limite d'un certain pourcentage de la surface de l'exploitation. L'Alicante Bouschet à la demande des représentants de l'Algérie fut admis dans cette catégorie à concurrence de 50 p. 100, et cette décision entraîna la revendication du Languedoc au profit de l'Aramon qui obtint la même solution à une voix de majorité. Le classement en recommandé dans les Landes pour l'aire délimitée Armagnac du Bacco 22 A qui n'avait d'abord été prévu, avec cette qualification, que pour la zone des sables fauves du Gers fut également accepté par le Conseil Interprofessionnel. Ces propositions, adoptées par le Gouvernement, sont devenues le décret du 8 septembre 1955 sous la seule réserve de l'addition en cépages autorisés à concurrence de 25 p. 100 de l'encépagement dans les départements de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et de la Vendée de quelques hybrides dont l'I. V. C. C. proposait le classement en tolérés.

Ces diverses modifications ont sans doute altéré quelque peu la physionomie du classement et diminué sa sévérité. On ne saurait cependant oublier qu'elles ont permis de réaliser un accord général en l'absence duquel la publication du décret se serait heurté à des résistances qui auraient eu les plus grandes chances d'être victorieuses. Si, sur le plan technique, une sévérité plus grande aurait été plus conforme aux exigences d'une politique de qualité, on ne saurait perdre de vue les répercussions sociales et régionales des décisions qui viennent bouleverser des erements anciens. Le décret du 8 septembre est probablement perfectible, mais, même avec ses insuffisances, il représente une révolution profonde par rapport au régime antérieur qui était celui de la liberté et de l'anarchie la plus complète dans le domaine de l'encépagement. Il mérite d'être porté au crédit de l'I. V. C. C.

***

Le contrôle de la production et de la distribution des bois et plants de vignes. — Au problème du classement des cépages se rattache étroitement celui de la production et de la distribution des bois et plants de vignes. Le contrôle des pépinières est à la base du contrôle du vignoble. A cet égard l'I. V. C. C. hérite des attributions qui étaient antérieurement celles de la section vigne du groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants.

Dans le cadre de cette mission, l'I. V. C. C. a fixé la liste des porte-greffes agréés pour les nouvelles plantations de vignes de pieds-mères (arrêté du 23 mai 1955). Il a également codifié, en les renforçant, et en établissant des prescriptions uniformes pour la métropole et l'Algérie, les règles relatives à la plantation des vignes-mères, à la production et à la distribution des bois et plants de vignes (décret du 12 septembre, complété par l'arrêté du 12 octobre). Un contrôle très sévère, exercé par les agents de l'I. V. C. C. s'étend sur les producteurs, pépiniéristes, sélectionneurs, négociants et courtiers et il porte sur la pureté variétale, l'état sanitaire et les pratiques culturales. L'I. V. C. C. a qualité pour ordonner l'arrachage des parcelles de vignes-mères de porte-greffes

refuser le bénéfice de l'admission au contrôle des vignes à fruits utilisées pour la multiplication ou ordonner la destruction des pépinières qui ne satisfont pas à l'ensemble des exigences rigoureuses imposées par ce texte.

Les commissions compétentes de l'I. V. C. C. ont également adopté un projet de décret relatif au régime de l'expérimentation des cépages nouveaux et se sont préoccupées de l'organisation de la prémultiplication des clones sélectionnés.

***

L'établissement du cadastre viticole. — Le décret du 30 septembre charge l'I. V. C. C. « de faire établir pour chaque vignoble une fiche d'encépagement en vue de l'élaboration du cadastre viticole ». Tâche gigantesque puisqu'on évalue à environ 8 millions le nombre des parcelles de vigne et à 1.500.000 celui des exploitations viticoles, mais aussi tâche indispensable si l'on veut disposer d'éléments objectifs d'information sur la situation du vignoble et offrir ainsi une base valable à une politique cohérente. C'est aussi l'instrument nécessaire de la définition exacte des droits de chacun de nature à déceler pour le passé et à prévenir pour l'avenir les plantations illicites.

L'arrêté interministériel du 23 novembre 1954, pris sur les propositions de l'I. V. C. C., a précisé les indications que devraient contenir les déclarations de propriété à établir par exploitation viticole distincte et les bulletins de parcelle.

Le travail à accomplir étant ainsi défini, il convenait d'en préparer les modalités pratiques d'exécution. L'expérimentation des méthodes à utiliser pour recueillir les déclarations et procéder aux enquêtes nécessaires sur le terrain, réalisée dans une certain nombre de communes du Vaucluse, de l'Isère et de la Dordogne, a permis de dégager les bases des instructions nécessaires à la conduite des opérations du cadastre en même temps qu'elle a révélé l'extrême richesse de la documentation fournie et l'importance des enseignements qu'on en pouvait attendre.

Un des points les plus complexes a été l'étude des conditions de l'exploitation mécanographique des fiches de déclaration. Les difficultés techniques se sont révélées supérieures à celles d'abord prévues. Une mise au point délicate a été nécessaire qui s'est traduite par de légères modifications dans la présentation du bulletin de parcelle (arrêté du 29 novembre 1955.)

Les nombreux problèmes administratifs et juridiques que doit soulever la vérification de la régularité des plantations, notamment quant à la nature et à l'exercice des droits de replantation, ont fait entre temps l'objet d'études systématiques.

Les modalités du recrutement des enquêteurs et du personnel d'encadrement ayant été réglées, la généralisation des opérations matérielles du cadastre à l'ensemble du territoire aurait pu être rendue effective il y a déjà quelques semaines si l'approche de la consultation électorale n'avait conseillé de la différer jusqu'au lendemain de celle-ci.

***

Les attributions économiques de l'I. V. C. C. — L'assainissement du marché du vin poursuivi par le décret du 30 septembre est une œuvre de longue haleine. En attendant qu'il ait pu porter ses fruits, des interventions demeurent nécessaires. Encore faut-il que celles-ci, soit par leur objet, soit par leurs modalités, n'aillent pas à l'encontre du but final et ne contredisent pas les efforts d'assainissement. Aussi est-il indispensable, ainsi qu'il a été prévu par les décrets des 30 septembre 1953 et 14 octobre 1954, que l'I. V. C. C. soit associé à l'organisation des campagnes et aux mesures concernant le soutien des cours. Si toutefois, la composition de l'I. V. C. C. est parfaitement adaptée à ses tâches techniques,

une étude objective et efficace des problèmes économiques suppose une discussion à égalité entre la production et le commerce. C'est ce qu'a parfaitement compris le conseil interprofessionnel qui, dans sa séance du 24 juin 1955, a demandé la création au sein de l'I. V. C. C. d'une commission économique paritaire.

La suppression définitive de la compensation de la distillation par l'exportation a conduit l'I. V. C. C. à proposer les modalités du nouveau régime d'aide à l'exportation. Ses services ont été chargés de la vérification des justifications d'achat d'un volume correspondant au prix minimum fixé successivement à 290 francs et à 310 francs le degré hectolitre, le volume des autorisations d'aide à l'exportation s'étant élevé à 1 331 303 hectolitres.

L'I. V. C. C. a suscité la création d'une société interprofessionnelle pour l'exportation des raisins de table, dont l'action a permis dès 1955 d'étendre le volume des exportations françaises en Grande-Bretagne portées de 11 à 450 tonnes et de régulariser à un prix satisfaisant les exportations en Allemagne. En permettant une certaine reconversion du vignoble vers la production de raisins de table, reconversion observée notamment dans le Lot-et-Garonne et en Vaucluse, et en évitant que ceux-ci ne soient éventuellement dirigés vers la cuve au détriment de la qualité, le développement du marché des raisins de table intéresse au plus haut point l'I.V. C. C. qui a été heureux de constater le succès incontestable de ses premiers efforts.

L'I. V. C. C. a constitué une sous-commission technique pour l'étude de tous les problèmes intéressant la production et la commercialisation des jus de raisin.

Il a prévu l'organisation d'une commission d'études composée des représentants des grandes organisations professionnelles de la production et du commerce, en vue de la création d'une société interprofessionnelle susceptible d'être chargée de missions d'intervention sur le marché.

***

L'avenir du décret du 30 septembre et de la politique d'assainissement qualitatif. — En dehors de la poursuite des opérations actuellement engagées, de nombreuses tâches attendent encore l'I. V. C. C. : classement des terroirs viticoles en régions qualifiées pour la viticulture et régions de reconversion, détermination par région d'encépagement du rendement maximum à l'hectare et des pratiques culturales compatibles avec le maintien de la qualité, constatation systématique des infractions aux dispositions en matière de plantation et d'arrachage au nombre desquelles figurent celles relatives aux cépages prohibés qui doivent avoir disparu au plus tard le 1er décembre 1956.

L'article 33 du décret du 30 septembre prévoit d'une manière impérative que « si les dispositions édictées par le présent décret n'ont pas permis au 31 décembre 1958 de ramener les ressources au niveau des besoins, les excédents anormaux seront exclus du marché et du bénéfice de résorption des excédents ». Dans ce cas les arrachages rendus nécessaires seront imposés par décret en Conseil d'État et exécutés sous le contrôle de l'I. V. C. C.

L'action de l'I. V. C. C. a-t-elle des chances d'avoir réussi à assainir le marché dans les délais prévus par le décret du 30 septembre? Il est trop tôt pour répondre à cette question.

Ce qu'il est permis de constater par contre, c'est que si la politique d'assainissement qualitatif qui est celle du décret du 30 septembre est rarement combattue ouvertement, ses adversaires sont en réalité nombreux qui espèrent pouvoir échapper aux exigences de l'effort qu'elle implique. On escompte les faiblesses de l'action gouvernementale : certaines mesures intervenues en 1955 en ont été regardées comme les premiers signes. En

étendant à tous les vins sans exception le soutien à 290 francs par l'augmentation des contingents de distillation et la généralisation des transferts, on ne crée pas une situation satisfaisante pour le viticulteur traditionnel produisant des vins de qualité, mais on assure des bénéfices substantiels à certaines formes de viticulture qui sont précisément celles qui, produisant des vins qui ne sont pas dignes d'être consommés, devraient disparaître dans le cadre de l'application du décret du 30 septembre. Pourquoi ces viticulteurs arracheraient-ils leurs vignes et se soumettraient-ils aux difficultés d'une reconversion si les pouvoirs publics leur assurent la garantie d'une rente satisfaisante par les transferts priviligiés? Est-il raisonnable de demander aux contribuables de financer au prix de nombreux milliards l'assainissement de la viticulture et, dans le même temps, d'affecter également des milliards à des mesures de soutien qui s'opposent au succès de la politique d'assainissement? Un des principaux journaux professionnels pouvait écrire le 19 octobre dernier : « il ne faudrait pas sous-estimer ces efforts de divergence, car ils ont maintenant un résultat, et c'est de convaincre les vignerons que vraiment ce n'est pas la peine de se presser d'arracher puisqu'on trouvera des petits trucs pour rendre le marché du vin suffisamment payant ».

Il n'est pas jusqu'aux difficultés prolongées que la France éprouve depuis plus d'un an dans ses départements algériens qui n'apparaissent aux yeux de certains comme de nature, si elles venaient à se prolonger, à rendre peut-être moins indispensable la discipline de la production métropolitaine.

Dans toute la mesure où il symbolise la politique du décret du 30 septembre, l'I. V. C. C. est un obstacle qui se dresse sur le chemin du retour aux seules solutions de facilité. Il n'a pas l'illusion de croire que cette position ne lui crée que des amis.

La récente consultation électorale lève une lourde hypothèque qui pesait sur les décisions gouvernementales. Il est désormais possible de s'engager sans réticence dans la voie qui doit conduire à l'assainissement durable du marché viticole. Les résultats déjà acquis permettent d'augurer favorablement du succès si les pouvoirs publics se montrent fidèles sans défaillance aux principes qui ont inspiré le décret du 30 septembre.

M. le Président. — Messieurs, vous avez entendu l'exposé extrêmement fourni sur le fonctionnement de l'Institut des vins de consommation courante dont l'activité est due, je crois, en grande partie, à son président, M. Maspétiol et aux membres du Conseil. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole?

M. Garnier. — Monsieur le Président, je n'avais qu'un mot à dire, et vous l'avez dit. Dans le remarquable exposé de M. Maspétiol, il y a une lacune grave : c'est celle qui concerne précisément l'action personnelle du président de l'Institut des Vins de Consommation courante. Quand on a recherché, pour l'organisation et la haute direction de cet organisme extrêmement délicat, une personnalité tout à fait qualifiée, on s'est demandé qui aurait assez d'autorité pour mener à bien une tâche aussi difficile. On songeait d'abord à des personnalités ayant une compétence viti-vinicole technique et économique. Quelques-uns ont pu être surpris, — le président Maspétiol tout le premier — du choix qui a été fait par le Ministre. A la vérité, il ne convenait pas de rechercher la compétence technique ou scientifique, mais de faire appel à une personnalité témoignant, avant tout, d'une grande compréhension des problèmes agricoles et de la psychologie paysanne, d'une solidité de jugement et d'une clarté d'intelligence que, précisément, M. Maspétiol possédait. Nous en avons aujourd'hui la preuve irréfutable.

J'ajouterai simplement que l'I. V. C. C. a fait, jusqu'ici en dehors de toute manifestation spectaculaire, un travail sérieux, un travail en profondeur. Sous l'impulsion du président Maspétiol et de ses collabo-

rateurs, l'I. V. C. C. s'est efforcé de concilier les exigences de la technique avec les possibilités politiques, régionales, sociales, qu'on ne peut absolument pas négliger en pareille matière, sous peine d'aboutir à un échec retentissant.

M. Baratte. — J'ai été très vivement intéressé par la communication remarquable de M. Maspétiol et en particulier par la dernière observation qu'il a faite, à savoir que le gouvernement prend parfois des mesures qui sont contradictoires.

Je crois que c'est là une des causes des difficultés actuelles, non seulement dans notre pays d'ailleurs, mais aussi dans d'autres.

Je me propose, d'ici une quinzaine de jours, si vous le voulez bien, à propos de la faillite de la politique agricole américaine, d'émettre quelques réflexions, peut-être pas entièrement exemptes de sévérité et à l'intention de nos nouveaux députés et de nos gouvernements de demain.

M. le Président. — Dans cet effort d'assainissement du marché du vin, qu'est-ce qui est le plus visé pour les vins de consommation courante? Est-ce le cépage? Ou est-ce la qualité du vin?

M. Maspétiol. — Dans l'effort poursuivi, on est obligé de tenir compte d'éléments extrêmement complexes. La question du cépage est un élément déterminant qui a été abordé par priorité par le décret du 8 septembre. Son effet ne se fera sentir que progressivement pour les nouvelles plantations. L'I. V. C. C. ne méconnaît pas non plus l'importance des problèmes d'œnologie, mais il ne s'est pas encore penché sur la question; il la réserve pour une phase ultérieure.

M. le Président. — D'autre part, et je m'excuse de ne pas être au courant du fonctionnement de votre institut, puisqu'on fait l'arrachage, il y a lieu de préconiser des cultures de remplacement. C'est une question critique. Jusqu'à maintenant, on n'a pas encore trouvé de culture de remplacement idéale pour l'ensemble de notre territoire et même pour un département donné. Alors, si nous arrachons une culture pour en mettre une autre qu'il ne faudra pas conserver, ne serons-nous pas devant une impasse?

M. Maspétiol. — C'est là un des éléments essentiels du drame. Normalement, je l'ai souligné succinctement, le Gouvernement aurait dû fixer lui-même les règles de reconversion et les faire connaître à l'I. V. C. C. qui aurait été chargé de les appliquer.

En fait, les difficultés sont très nombreuses. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de dégager une politique d'ensemble de reconversion.

Dans ces conditions, l'I. V. C. C. a dû prendre l'initiative, au début du mois d'octobre, de proposer les reconversions qui paraissaient pouvoir être choisies par les viticulteurs.

Le critère que l'on semble pouvoir retenir, c'est de reconvertir en cultures relativement moins onéreuses pour l'économie nationale. Il n'est pas toujours possible de trouver des cultures qui n'exigent pas, notamment pour l'exportation, une certaine aide des pouvoirs publics, mais, dans la charge que celle-ci fait peser sur les finances publiques, il y a des degrés très variés. Par exemple, à l'heure actuelle, le soutien de la production de la viande par l'exportation représente un effort financier beaucoup moins considérable que le soutien du marché du vin ou de l'alcool. On peut ainsi conseiller lorsque les circonstances le permettent, la reconversion du vignoble en cultures fourragères en vue de la production de la viande.

Les possibilités sont extrêmement étroites dans beaucoup de domaines.

En matière fruitière, la culture de l'amandier dont l'extension es souhaitable, ne correspond qu'à des terroirs limités.

M. Guinier. — Il est une culture de remplacement qui, dans certain cas, pourrait être pratiquée dans des vignobles abandonnés : c'est l culture du noyer.

Depuis quatre ans fonctionne à la Direction générale des Eaux e Forêts, une Commission du noyer. Trois congrès ont eu lieu dans l'Isèr dans la Dordogne et l'an passé, dans la Saône-et-Loire et la Côte-d'O Le but est d'encourager la culture du noyer, non point tant pour la pro duction du fruit — seul, actuellement, compte le fruit de très bonn qualité car le temps est passé où on cultivait le noyer pour obtenir d l'huile de noix — que pour la production de bois.

La France est en effet le pays producteur de bois de noyer pa excellence. Cette richesse nationale est en voie d'épuisement : on exploit beaucoup, on ne replante pas. Or, le climat que l'on peut définir comm le climat de la vigne, est assez exactement le climat du noyer. A conditio qu'un vignoble soit situé sur un sol suffisamment meuble, il peut être avan tageusement remplacé par ce que nous appelons une « noyeraie à bois Dans une telle culture, comportant des arbres francs de pied, on ne néglig pas les fruits, mais on s'attache surtout à la production du bois. Du poin de vue financier, il est à noter que la plantation de noyers dans ces condi tions est subventionnée par le Fonds forestier national.

M. le Président. — Cette question m'intéresse beaucoup; je vien en effet de lire un rapport sur la relation étroite qui existe entre la qualit du bois du noyer et la noix. Ce rapport de M. Garavel, un de vos ancien collaborateurs, M. Guinier, qui se trouve dans l'Isère, je crois. Il penserai que l'aptitude à fournir un bois précocement coloré serait liée au déve loppement de la deuxième cloison de la noix, celle qui découpe un échancrure plus ou moins profonde dans le cotylédon ou cornea de l'amande.

J'ai trouvé qu'il y avait là un progrès énorme pour nous dans le choi des variétés de noyer que l'on peut faire uniquement sur le fruit. C'es une question extrêmement importante qui, je crois, mériterait d'êtr retenue par les pouvoirs publics.

M. de Vilmorin. — Une autre culture dont il n'a pas été questio mais qui est évidemment sous-entendue est celle du maïs dont la Franc est encore largement exportatrice. Il ne peut, certes, remplacer la vign partout mais la gamme actuelle des variétés lui assure déjà une aire d dispersion assez étendue.

M. Maspétiol. — Lorsqu'on a rédigé le décret du 30 septembr la grande idée en matière de reconversion concernait le maïs. Mais cer taines régions non viticoles ont été plus diligentes, et ont beaucou développé cette culture. Il y a encore une marge d'expansion, mais el n'est plus aussi considérable.

M. Robin. — J'ajouterai que la noix est une des rares productio fruitières, en France, dont on puisse sans inconvénient envisager l'aug mentation.

La France est le pays d'Europe qui en exporte le plus. Nous avon un large débouché aux États-Unis, tant pour les noix en coques que pou les cerneaux, et le moindre effort publicitaire nous permettrait d'aug menter notablement les quantités vendues. C'est la seule essence fruitièr pour laquelle on puisse tenir un langage aussi optimiste; dès qu'il s'ag des autres, il convient d'être beaucoup plus prudent.

M. Guinier. — Je crois qu'il faut séparer nettement la question roduction de bois de la question production fruitière. Si on veut pro-uire de la noix de table il ne faut, surtout pour l'exportation, que des ruits de premier choix; on cultive des arbres greffés et entourés de tous es soins nécessaires à une culture fruitière. Dans le cas d'une noyeraie bois, il s'agit d'une culture extensive d'arbres francs de pieds donnant es noix de consommation courante, qu'on ne saurait exporter.

Dans les vignes abandonnées, sauf dans des cas particuliers, on ne eut envisager la production de noix de table.

M. Robin. — Il y aurait sans doute un critérium simple pour distin-uer les cas où il faut recourir, soit à une plantation de noyers à bois, oit à une plantation de noyers à fruits.

Les terres irrigables (ou susceptibles de le devenir après exécution u programme de travaux) devraient être réservées pour les secondes, t les terres non irrigables pour les premières.

LA LOI DE PARITÉ DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE

M. Noilhan. — En juillet 1955, le Bundestag a voté une loi dont 'intérêt dépasse, à mon sens, le cadre de la République occidentale alle-nande.

Cette loi, en effet, a pour objet de définir et, dans une certaine mesure, l'établir la parité entre la rémunération du travail industriel et la rému-nération du travail agricole. C'est une question qui préoccupe particu-ièrement la République fédérale allemande depuis 1945. C'est ainsi qu'au sein de la Confédération européenne de l'agriculture, la déléga-ion allemande, s'était attachée avec beaucoup de ténacité à la porter l'attention des Congressistes.

Une commission a même été créée par cet important groupement, ur l'initiative de la délégation allemande, qui a procédé à une première tude approfondie. Je me souviens avoir participé à Bonn et également Gand, l'an dernier, à des travaux où l'on faisait appel à des écono-nistes de tous les pays pour essayer de définir la parité entre les prix gricoles et les prix industriels.

Je dois dire avec une certaine satisfaction que ces travaux d'ordre rofessionnel ont servi de base, pour une très large part, à la loi que le Bundestag a finalement adoptée.

Cette loi, en réalité, n'est pas une loi réglementaire. ni une loi d'orga-nisation : elle pose surtout des principes mais, ceux-ci très importants.

En premier lieu elle constate qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, en Allemagne — et pas seulement en Allemagne, nous le savons — d'égalité de rémunération entre travail industriel et travail agricole. Elle proclame ensuite qu'il doit y avoir égalité et elle impose au Gouver-nement allemand une sorte d'examen de conscience annuel. Celui-ci doit tous les douze mois présenter au Parlement un exposé, un bilan, un inventaire de la situation économique, envisagé précisément au point de vue de la parité entre les prix agricoles et les prix industriels.

Il est évident qu'il y a là deux éléments par eux-mêmes intéressants. Tout d'abord la position de principe prise par la République allemande : il doit y avoir désormais égalité de rémunération entre l'agriculture et l'industrie. En second lieu, cette situation sera contrôlée chaque année par le moyen de cet inventaire que le Gouvernement présentera à l'appro-bation du Parlement.

Au point de vue pratique les dispositions sont beaucoup moins avan-cées. En réalité, on proclame que les agriculteurs ont le droit à une évo-lution sociale aussi prononcée que les travailleurs des villes et que, par

conséquent, on doit donner des prix de produits agricoles qui permettent cette évolution. Il y a également un certain nombre de points concernant la productivité, le ravitaillement de la population au meilleur compte, etc. Encore une fois, ce qui est essentiel, c'est le principe posé, et l'obligation chaque année, de se référer à ce principe.

Je dois dire que l'Allemagne n'est pas seule à s'être engagée dans cette voie, puisque la Suisse, dès 1951, avait, dans des conditions un peu différentes, mais cependant très nettes, envisagé la question de la parité entre les prix agricoles et les prix industriels, et de la rémunération équitable du travail agricole et du travail industriel. Elle l'avait fait de façon différente, avec peut-être plus de détails et moins de déclaration de principes, mais avec cependant une série de dispositions qui sont assez curieuses.

C'est ainsi, par exemple, que les agriculteurs suisses sont invités à pratiquer, non pas l'autarcie qui est une sottise, mais l'autoconsommation dans une très large mesure. Ce qui est un facteur d'équilibre, non seulement rural mais national.

Un trait commun à ces deux législations, suisse et allemande, c'est qu'on paraît s'acheminer vers une notion nouvelle de contrat collectif passé entre la nation et les ruraux En ce sens, on impose officiellement aux agriculteurs des obligations, dont la première est celle de fournir des denrées agricoles, assez bas quoique équitable, pour nourrir la population urbaine, mais, en contre-partie de cette obligation, on paraît vouloir assurer aux agriculteurs une sécurité qui leur fait défaut. Il est clair que les principes posés officiellement par le parlement allemand ont une valeur internationale.

Cette disparité entre les prix agricoles et les prix industriels est, à l'heure actuelle, commune à tous les peuples industriels. Je n'ai pas besoin de dire, qu'en France, nous sommes à cet égard en plein déséquilibre et la situation se résume par une antithèse extrêmement nette que je ne cesse, pour ma part, de répéter : le charbon est passé au coefficient 280 par rapport à 1914, alors que le blé, durant la même période, est passé au cœfficient 130.

Ce sont là deux chiffres qui sont symboliques et entre lesquels s'insère toute la gamme des produits agricoles et des produits industriels.

De toutes les nations industrielles, tout au moins du monde occidental, une seule paraît avoir réalisé l'égalité entre l'agriculture et l'industrie, c'est l'Angleterre. Elle l'a fait dans des conditions qui étaient peut-être plus faciles qu'ailleurs car, important la majeure partie des denrées de ravitaillement, elle est maîtresse de fixer les prix des denrées produites sur son sol. Elle a fourni un énorme effort pour développer scn agriculture, et les statistiques s'accordent à montrer que pour 5 p. 100 de la population anglaise consacrée à l'agriculture, le revenu est de l ordre de 5 p. 100 du revenu national, ce qui est, somme toute, un chiffre satisfaisant. D'ailleurs les agriculteurs anglais ne revendiquent nullement l'égalité à ce sujet; ils paraissent l'avoir obtenue.

Aussi c'est l'Allemagne, qui souffre beaucoup de cette distorsion des prix entre l'agriculture et l'industrie, qui, la première, a posé la question de l'égalité en un principe qui devient presque constitutionnel. La Suisse de son côté semble s'engager dans une voie analogue, quant aux agriculteurs français, il espèrent que, peut-être, un jour ou l'autre on finira par prendre en considération ce déséquilibre qui ne peut pas durer éternellement, car il est générateur de troubles économiques et sociaux redoutables.

Je ne voudrais pas abuser de vos instants, mais il me sera cependant permis, en deux mots de rappeler qu'il peut y avoir plusieurs causes à ce déséquilibre qui est universel, encore une fois, puisque, sauf l'Angleterre, tous les peuples industriels souffrent d'une dangereuse distorsion des prix entre l'agriculture et l'industrie.

Je crois qu'un des éléments essentiels, c'est surtout l'énorme développement fiscal et parafiscal qui est le fait de tous les peuples civilisés

depuis une trentaine d'années. Ce n'est pas impunément que l'on surcharge le circuit de circulation économique de taxes et d'impôts divers. Il faut qu'un jour ou l'autre ces taxes et impôts se retrouvent. Il est certain que leur masse est telle qu'en fin de compte, lorsque les produits arrivent dans la cité auprès des consommateurs, il paraissent toujours très chers, même si le producteur n'a pas eu sa juste part.

Le deuxième élément qui paraît intéressant, qui, je crois, mérite d'être souligné, c'est la tendance toute naturelle, pour le consommateur des villes, de penser que ces produits agricoles qu'on lui vend très cher, qu'il n'achète d'ailleurs presque jamais directement au cultivateur, devraient être encore abaissés. Et il ne manque pas de gens pour faire luire à ses yeux, d'absurdes mirages et pour attiser l'égoïsme naturel qui sommeille au cœur de tout homme. On fabrique même à cet usage, sous prétexte de productivité, des théories qui sont de véritables inepties techniques et économiques.

C'est une conséquence de la domination des économies des peuples civilisés par les grandes cités. J'ai trouvé à cet égard dans un livre, paru tout récemment, d'un auteur que nous estimons tous et trop tôt disparu, M. Augé-Laribé, ouvrage intitulé : « La Révolution agricole », ces lignes qui seront la conclusion de mon exposé.

M. Augé-Laribé dit ceci :

« Il y a donc, dans les sociétés modernes, deux civilisations dont on dit que l'une est supérieure, qu'elle dirige tout, c'est la civilisation urbaine; c'est elle qui affirme son pouvoir et son droit. Ces deux civilisations souvent se heurtent mais se soutiennent et ne peuvent se passer l'une de l'autre. »

Je crois qu'on peut trouver dans cette phrase, lourde de sens, de M. Augé-Laribé, l'explication de la plupart des phénomènes dont les agriculteurs se plaignent à l'heure actuelle. La civilisation urbaine a le sentiment d'être plus évoluée, plus moderne, plus puissante que la civilisation agricole, réputée attardée. La civilisation urbaine pleine d'illusions et de vaniteuse assurance a pris la direction des affaires publiques et l'a prise en vertu du droit du plus fort. « Ego nominor leo », « Je m'appelle lion, c'est pourquoi je commande. »

Ainsi, le problème est posé par M. Augé-Laribé avec beaucoup de force. Il y a désormais au sein des peuples civilisés ces deux civilisations; fondées sur des principes entièrement différents. L'une domine et ne tient pas compte des considérations techniques, sociales ou autres que la deuxième est obligée de subir. C'est là une des raisons qui explique cette disparité universelle des prix industriels et des prix agricoles, à laquelle il faudrait bien mettre fin un jour.

SUR LE PROCHAIN CONGRÈS DE LA SCIENCE DU SOL

M. Oudin, *Correspondant.* — En qualité de Président de l'Association internationale de la Science du sol, je voudrais remercier l'Académie d'Agriculture de l'intérêt qu'elle veut bien accorder au Congrès de la Science du sol qui doit se tenir à Paris en août-septembre 1956. Votre Président et plusieurs membres de votre Compagnie ont bien voulu accepter de faire partie du Comité d'Honneur de ce Congrès ou participer personnellement à son organisation.

L'association a été créée à la suite de réunions tenues à Rome, en 1924 et reconstituée à Amsterdam en 1950. Elle tient depuis sa création des Congrès à des intervalles plus ou moins espacés : Washington, Moscou, Oxford, Amsterdam, Léopoldville, en 1954 enfin Paris en 1956.

Le Congrès de Paris est placé sous le haut patronage de M. le Président de la République et des Ministres de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, des Finances et Affaires économiques, de la France d'Outre-Mer.

La séance d'ouverture aura lieu à la Sorbonne le 29 août à 10 h. 30.

Les séances de travail se tiendront à la Maison de la chimie du 28 août au 8 septembre.

Les titres et résumés de 500 communications originales nous sont déjà parvenus. Ce chiffre sera certainement dépassé. Les comptes rendus du Congrès représenteront probablement quatre volumes de 700 à 800 pages chacun.

Il semble que le nombre des participants doive être de l'ordre d'un millier de scientifiques et techniciens de la science du sol.

Le Congrès sera précédé et suivi de voyages d'étude dans 4 directions différentes. Une excursion est également prévue dans la région parisienne au cours du Congrès.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la circulaire adressée aux futurs participants qui donne toute documentation utile.

Je serais reconnaissant aux membres titulaires de l'Académie d'Agriculture qui voudraient bien honorer les séances du Congrès de leur présence de vouloir bien le faire connaître au secrétariat du Congrès, 3, rue de Penthièvre pour nous permettre de leur adresser une carte d'auditeur.

RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1954-1955 EN TUNISIE

par **MM. Jacques** et **Stephen Dumont**

(*note présentée par* **M. Pierre Fromont**)

La dernière campagne agricole en Tunisie a été franchement mauvaise; les diverses productions ont été plus ou moins durement affectées, mais, pour certaines, on a enregistré des résultats presque catastrophiques. Plusieurs causes en furent responsables.

Tout d'abord cette campagne fut marquée par des anomalies climatiques exceptionnelles; elles sont courantes en Tunisie mais rarement avec autant d'intensité.

Les pluies d'automne ont été relativement normales, suffisamment abondantes, en tous les cas, pour permettre les semailles dans des conditions satisfaisantes jusque dans le Sud où elles sont le plus étroitement liées à la pluviométrie.

Mais ensuite l'hiver a été parfaitement sec : les céréales semées pendant ou peu après les pluies d'automne ont bien germé, mais n'ont plus trouvé l'humidité nécessaire à leur développement ultérieur.

Les pluies ont repris en avril seulement; dès cette époque, toutes les cultures un peu précoces étaient bel et bien anéanties. En particulier toutes les céréales du Sud, mortes depuis longtemps, ne sont pas reparties. Dans le Nord même, l'orge et le blé tendre, les plus précoces, ont durement souffert de la sécheresse : les rendements en témoignent clairement. Seul le blé dur qui vient à maturité une ou deux semaines après était encore suffisamment vigoureux pour profiter pleinement de ces pluies d'avril : les résultats en ce qui le concerne sont presque normaux.

Mais l'hiver n'a pas seulement été sec; il a été chaud. La température est restée excessivement clémente sans qu'une seule période un peu prolongée de froid — même relatif — s'établisse. Un seul chiffre bien significatif : à la fin février, à Tunis, on n'avait encore observé que trente heures au-dessous de 7°.

La conséquence de cette clémence inhabituelle a été un dérèglement plus ou moins accentué de la reprise de végétation des arbres fruitiers, des pêchers surtout. Nous reviendrons plus en détail sur ce point.

Signalons enfin un violent coup de sirocco à la fin de juillet où la température est montée entre 46° et 50°. Il n'a heureusement duré qu'une demi-journée; il a cependant causé des pertes sensibles — mais non catastrophiques — à la production viticole.

Profitant de conditions climatiques aussi défavorables et, sans doute, de l'état d'affaiblissement dans lequel se trouvaient les cultures, on a

observé cette année une virulence exceptionnelle des attaques de parasites.

Dans les olivettes du Nord installation de la fumagine à la suite des multiples piqûres de cochenilles, dans celle du centre une extension de la tuberculose, dans le Sud des attaques intensifiées de teignes et de psylles.

La cératite a considérablement déprécié les récoltes de fruits (abricots surtout), ce qui est particulièrement néfaste quand il s'agit de produits destinés à l'exportation.

Le charbon a causé dans le blé tendre, et principalement sur le Florence-Aurore, des dégâts plus importants que les années précédentes. L'abondance des pluies de printemps n'a pas empêché non plus un échaudage physiologique notable.

Les récoltes des différentes légumineuses (fèverolles, pois, etc.) ont été réduites à presque rien par des attaques de pucerons.

Mais en dehors de ces affections connues et contre lesquelles on sait à peu près lutter, on a également constaté cette année le développement ou l'apparition de parasites nouveaux plus ou moins bien connus. Sur les agrumes, des attaques d'acariens (appartenant aux genres *Aceria* et *Tetranychus*) provoquant une déformation des bourgeons et des fleurs mais respectant mandariniers et clémentiniers. Sur les cultures maraîchères de solanées (tomate, piment, aubergine), une sorte de dépérissement dont la cause pathologique n'est pas connue, mais entraînant une baisse de rendement de 55 à 65 p. 100.

Enfin, pour compléter la liste des calamités agricoles 1955, il faut signaler une invasion de sauterelles au printemps. Les dégâts ont été relativement limités car, pour on ne sait quelle raison, elles avaient peu d'appétit.

La lutte a tout de suite été entreprise avec des moyens puissants autant que variés : depuis le tam-tam à l'aide de vieux bidons jusqu'aux poudrages. Pour ces derniers, on traitait le soir ou tôt le matin quand elles sont engourdies par le froid et ne peuvent donc se sauver. Une grande partie des vols a ainsi été détruite, mais on n'a pas toujours pu empêcher la ponte.

Par contre, les criquets qui ont éclos quelques semaines plus tard se sont montrés extrêmement sensibles aux insecticides utilisés (H. C. H., dieldrine, etc.) : ils étaient tout de suite anéantis quand les lieux de ponte avaient déjà été traités, sinon un nouveau poudrage pendant leur période de rassemblement achevait de les détruire.

Les sauterelles ont causé quelques dommages dans les olivettes en grignotant les pédoncules des fruits; elles se sont parfois attaquées aux céréales encore jeunes, mais ont négligé les feuilles de vigne et d'arbres fruitiers trop peu succulentes.

Envisageons maintenant successivement les différents secteurs de la production agricole tunisienne.

1° LES CÉRÉALES

Les chiffres de la dernière récolte sont les suivants :

		Hectares	Quintaux
Blé tendre.	Européens	116.000	845.600
	Tunisiens	50.000	221.000
Blé dur	Européens	137.500	1.134.000
	Tunisiens	488.000	1.904.000
Orge.	Européens	16.000	89.000
	Tunisiens	267.000	793.000

ce qui représente :

— 1.066.000 quintaux de blé tendre contre 1.893.000 en 1954
— 3.038.000 quintaux de blé dur contre 4.350.000 en 1954
— 882.000 quintaux d'orge contre 1.700.000 en 1954

Seule la production de blé dur est comparable à celle des années antérieures; cela est dû à la plus grande tardivité de cette espèce, ce qui lui a permis de repartir en avril pour donner des rendements presque normaux.

Il est à remarquer que cette année le grain a été de meilleure qualité que d'habitude : le mitadinage est en régression. Il avait en effet causé une dépréciation considérable à l'exportation des récoltes précédentes à tel point que le Service botanique et agronomique de Tunisie a installé une station d'expérimentation pour déterminer les causes précises de ce phénomène. C'est un point important puisqu'il s'agit d'un des principaux produits agricoles exportables de la Tunisie; ce sera même cette année le seul.

Quant au blé tendre, c'est la variété Florence-Aurore, qui représente les 4/5 de la production pour cette espèce, qui a le plus souffert de la sécheresse.

Cette variété remarquable pour ses hauts rendements et les qualités boulangères de son grain n'est pourtant pas la seule cultivée. Le « Guelma » (de son vrai nom E. A. P.-67) vient en seconde position : donnant de bons rendements, de valeur boulangère satisfaisante sans plus, il a l'avantage de la rusticité. Cette année, il a été favorisé par rapport au Florence-Aurore plus précoce et a donné de meilleurs résultats.

On commence à parler aussi de l'Étoile de Choisy qui conserve en Tunisie sa productivité, mais aussi la mauvaise qualité de sa farine. Il n'est donc pas question de lui voir prendre la place des variétés précédentes grâce auxquelles s'est imposée sur le marché français la qualité des blés tunisiens d'exportation. Tout au plus pourra-t-il servir partiellement à la consommation locale.

De toutes façons, cette production de céréales ne concerne que le Nord de la Tunisie. Le Centre et le Sud n'ont pas eu de récolte, même d'orge. Cela explique la réduction de plus de 50 p. 100 des emblavures en céréales entre les campagnes 54 et 55 : 1.074.800 hectares contre 2.024.000.

Malgré la mise hors circuit de ces régions où la récolte quand elle existe est très faible et propre à perturber une moyenne, les rendements restent exceptionnellement bas :

	blé tendre Quintaux	blé dur Quintaux	orge Quintaux
Européens.	7,2	8,2	5
Tunisiens	4	3,9	3

Dans quelle mesure la production céréalière tunisienne pourra-t-elle couvrir les besoins de la consommation intérieure?

Pour le blé tendre, les tonnages commercialisés provenant de la récolte 55 s'élèvent à 800.000 quintaux. Si l'on tient compte des 300.000 quintaux de stocks provenant de la précédente campagne qui avaient été conservés justement en prévision de cette mauvaise récolte attendue déjà depuis longtemps, la Tunisie disposera de 1.100.000 quintaux (autoconsommation non comprise); or les besoins sont de 1.500.000 quintaux. Il faudra donc prévoir 400.000 quintaux d'importations en provenance de la Métropole.

Pour l'orge, la Tunisie est capable en année moyenne d'en exporter 1.500.000 quintaux. Il n'en sera rien cette année; il faudra au contraire procéder à des importations portant sur 400.000 quintaux de l'Algérie ou du Maroc.

Seul le blé dur pourra faire l'objet d'exportations sur la France comme

les années précédentes : 500.000 quintaux sous forme de grains, de semoules, ou même de pâtes. En fait les excédents de récolte pour le blé dur s'élevaient à 750.000 quintaux, mais à la suite des abondantes pluies d'automne de cette année, de grandes quantités de prêts de semences (250.000 qx) ont été octroyés aux fellahs du Centre et du Sud pour leur permettre d'entreprendre dans de bonnes conditions la nouvelle campagne céréalière. Cette mesure prise par le Gouvernement a pour but d'essayer de redresser la situation économique dans ces régions où les aléas climatiques sont particulièrement néfastes : quand simultanément les productions céréalière, oléicole et alfatière sont faibles ou nulles comme ce fut le cas cette année, c'est la disette et les populations remontent en masse vers le Nord à la recherche de pâturages, éventuellement de travail.

Non seulement ce nomadisme relatif n'est pas compatible avec la mise en valeur systématique de ces territoires, mise en valeur qui nécessite une fixation des populations permettant d'entreprendre des cultures et des travaux de longue haleine, mais encore il contribue à aggraver dans tout le pays le déséquihbre social dont l'un des effets est sans doute l'hypertrophie de la ville de Tunis par afflux de campagnards; or cette croissance anormale ne s'accompagne pas d'une augmentation corrélative de son activité économique d'où chômage, apparition de bidonvilles, etc.

Nous aurons plusieurs fois l'occasion de revenir sur cette nécessité de la mise en valeur du Sud tunisien.

Cette année, l'attribution massive de prêts de semence venant après une période de pluies favorables aux semailles a provoqué un reflux des populations rurales vers le Centre et le Sud, mais cette mesure n'aura qu'un effet provisoire car il est interdit de prétendre que des conditions analogues à celles de 1955 ne se reproduiront pas tôt ou tard.

En somme et malgré l'excédent exportable de blé dur, la production céréalière de cette année est nettement déficitaire.

Pour la moyenne des quatre dernières années, la production de céréales représentait 25 milliards de francs, ce qui la mettait au premier rang des productions tunisiennes. En 1955 elle ne s'est pas élevée à plus de 15 milliards. La diminution globale est donc de 40 p. 100, qui se répartissent inégalement entre le blé dur (30 %), le blé tendre (40 %) et l'orge (50 %).

Malgré le caractère peu ordinaire des conditions de milieu dans lesquelles s'est déroulée cette campagne, peut-on néanmoins tirer des conclusions quant à l'évolution de la céréaliculture en Tunisie?

On peut faire plusieurs remarques : la part grandissante que prend le Nord pour cette culture même en année normale; elle est passée de 76-78 p. 100 de la production totale pour la période d'avant-guerre, à 85 p. 100 environ ces dernières années, plus encore en 1955. C'est en effet dans le Nord que les progrès sont le plus rapides, que l'obtention de bons rendements est le plus facile, que l'utilisation des semences sélectionnées est le plus rentable. Dans le Sud, quel que soit le degré de perfection des façons culturales, la valeur génétique des semences, s'il ne pleut pas, il n'y aura pas de récolte. C'est pourquoi une irrigation judicieusement répartie pourrait être une solution pour la culture de l'orge et du blé dur dans ces régions; elle est d'ailleurs pratiquée dans certaines exploitations françaises.

On peut remarquer l'importance croissante que prend le blé dur dont l'exportation ne pose pas de problèmes aigus et qui a le grand avantage pour le producteur de lui être payé sur la base de 3.900 francs. Le blé tendre, au contraire, ne progresse à peu près pas.

2° LA VIGNE

L'état actuel du vignoble tunisien est le suivant :

— 26.450 hectares de vignes greffées sur américains
— 10.170 hectares de vignes franc de pied
Total : 36.620 hectares.

Ce vignoble est cantonné dans le Nord et plus précisément dans les régions de Grombalia (16.070 ha) comprenant entre autres le Cap Bon, et de Tunis quantitativement aussi importante (16.400 ha) mais qualitativement inférieure. Signalons enfin le vignoble de la région de Bizerte : 2.860 hectares. Il y en a d'autres en Tunisie (Souk-el-Arba, Béjà, etc.) mais dispersés et relativement négligeables.

Comme on le sait, ce vignoble est en cours de reconstitution depuis la fin de la guerre. Un peu avant celle-ci, il avait été attaqué par le phylloxera, à la suite de quoi sa production était tombée de 1.950.000 hectolitres en 1938 à 420.000 en 1943.

Actuellement le plus gros de cette reconstitution est terminé, mais beaucoup de jeunes vignes ne sont pas encore en pleine production; d'autre part, d'anciennes vignes françaises n'ont pas encore été remplacées, certains viticulteurs préférant échelonner sur le plus grand nombre d'années possible les investissements nécessités par cette opération. Rien d'étonnant par conséquent à ce que la production n'ait pas rejoint le niveau d'avant-guerre; le million d'hectolitres a cependant été dépassé, ces deux dernières années, 1.100.000 hectolitres environ, re répartissant comme suit :

	Hectolitres
— vins	1.077.000
— mistelles	9.000
— raisins	6.000

Le rendement est donc assez faible : 30 hectolitres à l'hectare. En effet, là non plus, les conditions de l'année 1955 n'ont pas été idéales.

Comme toutes les cultures, la vigne a souffert de la sécheresse, surtout les américains; cela s'est traduit, non seulement par une diminution de la grosseur des grains, mais aussi par une faiblesse — toute relative — du degré : 12°.

Le coup de sirocco, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, a entravé le développement des grappes.

Du point de vue des parasites, la vigne a été relativement épargnée cette année par rapport aux autres cultures; du moins n'y a-t-il pas eu de surprises. Le mildiou a été normal, la cicadelle s'est montrée un peu partout, mais on lutte efficacement contre elle à l'aide de poudrages d'esters phosphoriques qui ne donnent pas de goût au vin comme l'H. C. H. Seul l'oïdium s'est peut-être montré par endroits un peu plus offensif que d'habitude; c'est qu'en effet, les traitements qui lui étaient destinés ont été en partie escamotés à cause de l'invasion de sauterelles qui s'est produite juste à cette époque.

Il semble pourtant que ce soit l'écoulement de la récolte qui doive présenter le plus de difficultés puisque l'exportation se fait uniquement sur la France. Cette exportation est par ailleurs une nécessité puisque la consommation locale n'est que de 350.000 hectolitres sans possibilités notables d'augmentation. Il est vrai que ces dernières années, les troupes cantonnées en Tunisie ont accru cette consommation de 100.000 hectolitres en 1954, de 50.000 seulement en 55. Il reste encore 650.000 hectolitres environ à écouler sur la France.

On recherche à cet effet les vins à fort degré (13°, 11°,2 au minimum)

et la Tunisie a fait dans ce sens un gros effort de qualité sacrifiant parfois délibérément le rendement au degré : choix des cépages les mieux adaptés, abandon des plantations sur fil de fer, bonifications accordées aux forts degrés.

De plus, pour limiter quantitativement la production, un contrôle très strict des superficies plantées a été effectué : actuellement la surface du vignoble « autorisé » s'élève à 40.000 hectares auxquels il faut ajouter 7.000 hectares de vignes en intercalaires dont en principe la moitié en raisins de table; mais celui-ci est une mauvaise solution pour le viticulteur car il s'écoule plus difficilement et exige plus de soins.

En somme, ces efforts restrictifs devraient permettre à la Tunisie d'exporter en France l'excédent de sa production d'une manière très régulière. Son vin y est utilisé à peu près exclusivement pour des coupages; on ne peut guère espérer, malgré sa bonne qualité moyenne, l'écouler tel quel, parce qu'il est trop fort pour le goût français.

On compte dans les années à venir atteindre une production de 1,6 à 1,8 million d'hl ce qui est, comme on le voit, un peu inférieur au maximum d'avant-guerre.

Environ 20 à 22 p. 100 de la récolte sont pris en charge par les coopératives viticoles. Mais cette limitation volontaire de la production n'a pas que des avantages sur le plan tunisien; en effet la vigne est une culture bien adaptée au pays et qui au surplus exige une main-d'œuvre abondante. Son extension serait donc parfaitement souhaitable pour résorber le chômage si l'on ne craignait pas, par la même occasion, des problèmes d'écoulement de récolte insurmontables.

3° LES OLIVIERS

L'olivier est l'une des cultures les plus traditionnelles de la Tunisie. C'est aussi celle des cultures vivrières qui progresse le plus rapidement : son coefficient d'augmentation est celui qui se rapproche le plus du pourcentage d'augmentation démographique.

Il y a actuellement en Tunisie 26 millions d'oliviers dont 20 millions sont adultes; d'autre part, les plantations se poursuivent au rythme de 500.000 par an. Il est donc bien évident que dans les années à venir la production d'huile d'olive continuera à augmenter, compte non tenu évidemment des variations accidentelles d'une année à l'autre.

Au sujet de cette extension des olivettes tunisiennes, un fait doit être mis en relief : on considère souvent l'olivier comme la culture type du Sahel, mais à l'heure actuelle il se développe dans toute la Tunisie, y compris le Nord et l'extrême Sud; seul diffère d'une région à l'autre l'écartement des arbres. C'est ainsi que le Sahel qui possédait en 1930 63 p. 100 des oliviers tunisiens n'en possède plus maintenant que 57 p. 100 et cela malgré une augmentation de près de 40 p. 100 du nombre de ses arbres.

L'olivier gagne donc de nouvelles régions, ce qui permettra sans doutes à la production oléicole de se stabiliser dans une certaine mesure; c'est en effet l'une des plus irrégulières de la Tunisie, ce qui n'est pas peu dire.

Pourtant en 1955 la production d'huile a atteint 51.000 tonnes ce qui correspond exactement à la moyenne quinquennale. Elle se répartit comme suit :

	Tonnes
— Nord	5.000
— Centre et Sahel.	31.000
— Sud.	14.000
— extrême Sud	1.000

En somme résultats bons dans le Centre, moyens dans le Sud, médiocres dans le Nord qui bénéficie pourtant, en général, de pluies plus abondantes, très mauvais dans l'extrême Sud.

Les conditions climatiques de 1954 avaient laissé espérer une récolte meilleure, sauf dans le Nord où la floraison avait été entravée par une humidité excessive. Mais par la suite, de nombreux parasites se sont développés un peu partout : xylophages, teigne, maladies cryptogamiques comme le cycloconium, la fumagine, etc. Contre ces ennemis des cultures, il n'y a pas de méthode de lutte parfaitement au point; beaucoup sont d'ailleurs mal connus et on ne sait pas à quelle époque traiter contre eux.

En 1955, les mêmes phénomènes se reproduisent mais d'une manière plus aiguë : une récolte qui s'annonce magnifique au début et pour laquelle les prévisions ne portent en fin de compte que sur 25.000 tonnes ce qui ne va pas contribuer à résoudre les difficultés agricoles du Centre et du Sud. Il faut dire cependant que de telles conditions ne sont pas propres à la Tunisie; un peu partout, la production oléicole est moyenne ou médiocre.

Pour ce qui est de 1955, la consommation locale étant de moins de 30.000 tonnes, il restait un excédent de 25.000 tonnes qui, n'ayant pas été exporté, a contribué à maintenir des prix bas et relativement stables : 170 à 180 francs le kilogramme. Mais au printemps, quand les perspectives de récolte 55 ont commencé à décroître, les prix ont monté; ils dépassaient 300 francs en novembre.

En résumé, la culture de l'olivier par ses aptitudes mérite de se développer en Tunisie; elle aura cependant ces années-ci des difficultés à surmonter, difficultés, espérons-le, passagères : lutte contre les parasites, vieillissement des plantations. A ce sujet, la question du renouvellement des arbres se pose déjà dans les olivettes du Sahel où l'on observe depuis quelques années une baisse de rendement; on suppose que c'est l'âge (70 ans) qui en est responsable.

Il est certain également que l'olivier sera appelé à jouer un grand rôle dans la mise en valeur du Sud tunisien, mais reste encore à savoir dans quelle mesure il devra bénéficier des eaux d'irrigation; des expérimentations sont en cours à ce sujet pour déterminer, entre autres, l'influence de l'irrigation sur son vieillissement. Mais on conçoit qu'il faille de nombreuses années pour mener à bien de telles études.

Arrivera-t-on d'autre part, à stabiliser la production totale en faisant alterner d'une année sur l'autre celle des différentes régions oléicoles? Ce serait en tous les cas essentiel pour éviter l'engorgement des organismes de stockage et des huileries en cas de bonne récolte, et pour permettre la création d'un courant d'exportation régulier.

Autant de problèmes qui restent en suspens.

4° LES ARBRES FRUITIERS

La place de l'arboriculture dans l'économie tunisienne est encore secondaire mais ses possibilités d'extension sont considérables et sans commune mesure avec son importance actuelle : amandiers, abricotiers, pêchers ont de vastes possibilités d'avenir sur beaucoup de sols encore vierges du Centre et même du Nord, que ce soit d'ailleurs en culture sèche ou irriguée.

Voici comment se présente en 1955 l'arboriculture tunisienne (par manque de statistiques, la plupart de ces chiffres sont approximatifs) :

Les palmiers-dattiers viennent en tête avec 3.400.000 arbres cantonnés dans les oasis.

Les amandiers comptent 3.000.000 d'arbres et progressent rapidement.

Les figuiers sont environ 2.800.000.

Les agrumes (2.070.000) sont localisés dans le Nord (régions de Tunis, Bizerte, Cap Bon); l'irrigation est en effet pour eux une nécessité, ce qui

limite beaucoup leurs possibilités d'expansion au delà de la Dorsale tunisienne.

Les abricotiers, également en grand progrès, représentent 1 million d'arbres, les pêchers 750.000.

Au total, oliviers non compris, 13 millions d'arbres fruitiers.

Les résultats ont été dans l'ensemble moyens. Malgré la douceur exagérée de l'hiver, amandiers et abricotiers ont fleuri presque normalement après un débourrement parfois un peu tardif : la récolte a été presque bonne pour ces espèces.

Pour les pêchers au contraire, cela ne s'est pas passé aussi régulièrement : pour les variétés précoces, le débourrement a été exceptionnellement tardif et la production à peu près nulle; les arboriculteurs estiment s'en tirer à bon compte parce qu'ils avaient craint pour la vie même des arbres. Malgré tout, les variétés à chair jaune, plus tardives (J. H. Hall, Elberta), ont donné une petite récolte.

On a été amené, d'ailleurs, à étudier la résistance de certaines variétés américaines aux hivers doux en vue de leur introduction éventuelle en Tunisie.

Quelques attaques de parasites sont à signaler : cératite dans les abricots, carpocapse sur les pommes et les poires, développement de la moniliose sur les amandiers.

Les conditions de commercialisation ont été très favorables, ce qui ne peut qu'encourager l'extension de ces cultures pourtant essentiellement spéculatives. Les exportations de fruits, abricots secs et agrumes, en particulier, sont faciles, l'Europe occidentale en étant grande importatrice et la Tunisie petite exportatrice. Cette année, les amandes se sont écoulées sur le marché local à des prix particulièrement avantageux par suite de la pénurie de fruits de printemps.

5° CULTURES MARAICHÈRES, LÉGUMINEUSES

Nous n'en dirons que quelques mots car leur importance est très réduite. Sauf pour certaines légumineuses, elles ne montrent d'ailleurs aucune tendance à se développer, ce qui s'explique en partie par la faible vocation des sols et des climats tunisiens pour ces cultures.

Elles sont strictement localisées à la région Nord.

Seules les productions d'artichauts et de pommes de terre sont en augmentation; pour cette dernière, d'ailleurs, la Tunisie n'arrive même pas à satisfaire ses propres besoins d'autant plus que la consommation semble en hausse.

Mais, d'une manière générale, viroses et maladies cryptogamiques posent au maraîchage tunisien des problèmes de plus en plus graves; c'est ainsi que les cultures de tomates et de piments, victimes d'un dépérissement non encore expliqué, montrent des chutes de rendement catastrophiques.

Sur le plan économique, plusieurs conséquences défavorables propres à aggraver les effets néfastes de la mauvaise récolte 1955 : nécessité d'importation, stagnation des industries de transformation locales, en particulier des conserveries de tomates.

Pour les fèverolles, pois, pois chiches, lentilles, etc., la récolte ne dépasse pas les 2/5 de la normale. Là où elle aurait pu être bonne, les pucerons n'ont presque rien laissé.

Pourtant ces cultures seront probablement amenées à acquérir de l'importance dans les grandes régions céréalières sous forme de cultures dérobées d'engrais verts intégrées dans l'assolement biennal, ceci pour reconstituer les réserves humiques des sols.

6° L'ÉLEVAGE

L'élevage occupe le deuxième rang des productions tunisiennes après la céréaliculture : sa valeur de production est estimée à 20 milliards contre 25 (en année normale) aux céréales. Il se place donc dans les tout premiers rangs des activités agricoles de ce pays. Il doit cette importance à la faveur dont il jouit auprès des autochtones, agriculteurs ou transhumants, dont il constitue parfois la spéculation principale.

On observe à l'heure actuelle, en dépit des fluctuations inévitables, inhérentes à de mauvaises conditions climatologiques, un accroissement en valeur de ce cheptel; le bétail de rente tend à augmenter d'importance relative aux dépens du bétail de trait, bien que celui-ci ne semble pas encore régresser. A cet égard, l'année 1955 marque un recul sur 1954, recul probablement temporaire et qui aurait pu être beaucoup plus accentué. C'est que la sécheresse de l'hiver, là aussi, s'est fait durement sentir par manque de ressources fourragères.

Ainsi les ovins sont passés de 3.260.000 têtes l'année précédente à 3.050.000, les caprins de 1.860.000 à 1.400.000; régression indéniable mais faible malgré la sous-alimentation des troupeaux. Cela est dû, pense-t-on, à la clémence de l'hiver qui a permis à des animaux affaiblis par la disette et vivant constamment au plein air, de se maintenir en vie. La situation a pu se rétablir après les fortes pluies d'avril; néanmoins on n'a pas pu empêcher que l'agnelage soit tardif et insuffisant. D'ailleurs beaucoup de jeunes agneaux nés en 1954 n'ont pas supporté l'hiver ou bien ont été abattus volontairement pour conserver les mères.

Par compensation, l'état sanitaire du troupeau ovin est très satisfaisant : strongyloses, gales, fièvre aphteuse sont en régression ou ont disparu.

L'élevage des bovins, pratiqué surtout dans le Nord, n'a pas été aussi durement affecté par la faible pluviométrie de l'hiver : il est même en légère progression sur 1954 : 500.000 têtes contre 480.000. D'une manière générale, le troupeau bovin est d'ailleurs beaucoup plus stable que celui d'ovins.

Le bétail de travail, équidés (292.000) et chameaux (226.000) est momentanément stabilisé; il recule devant le tracteur dans beaucoup de régions mais se rattrape sur les terres nouvellement mises en culture.

L'élevage porcin est pratiqué exclusivement par les Européens; son importance numérique est faible (15.000 têtes). Le porc, la plus spéculative des productions animales, semble aussi avoir atteint un palier.

Il y a encore beaucoup à faire pour perfectionner et développer rationnellement l'élevage en Tunisie, pour en moderniser les techniques traditionnelles, et surtout le soustraire aux aléas climatiques. A la moindre sécheresse un peu accusée dans le Centre et le Sud, les troupeaux transhument vers le Nord, plus favorisé en général. Nous avons vu les nombreux inconvénients de ce nomadisme plus ou moins sporadique. Mais il faudrait, pour arriver à sédentariser ces populations, bouleverser des coutumes ancestrales; c'est pourtant la condition primordiale de la mise en culture systématique de ces terres peu ou pas exploitées.

Les crédits accordés par le Gouvernement permettent de forer des puits, de lutter contre l'érosion, d'aménager les eaux sauvages grâce à des champs d'épandage, œuvres très utiles mais qui n'attaquent pas le problème à sa base, c'est-à-dire au mode de vie même des populations nomades. L'augmentation et la régularisation des disponibilités fourragères, au même titre que les plantations d'oliviers et autres arbres fruitiers, que le perfectionnement de la culture des céréales devrait être la conséquence d'une modification de ces conditions de vie. Mais les cadres ayant à la fois la compétence et le dynamisme nécessaire à cette tâche font encore défaut.

M. le Président. — Je remercie M. Fromont de l'exposé qu'il vient de faire. Personnellement, je suis assez sceptique sur le rôle attribué à l'hiver chaud sur le parasitisme, puisque c'est l'inverse en général. Plus l'hiver est froid, plus ensuite le parasitisme est fort; je parle du parasitisme animal.

D'autre part, je crois que l'olivier constitue effectivement la culture la plus intéressante pour la Tunisie, à une condition encore, c'est qu'il soit tenu compte du rôle important des parasites; dans tout le bassin méditerranéen, nous nous heurtons pour l'olivier à cette action du parasitisme sur la qualité de la récolte et surtout s'il s'agit des olives de table. La Tunisie est certainement le pays d'influence française qui produit la meilleure huile d'olive. Mais là encore faut-il qu'elle maintienne son rang et fasse l'effort de protéger les oliviers et leurs produits contre les insectes, contre la mouche de l'olive en particulier.

SÉLECTION DE BETTERAVES SUCRIÈRES RÉSISTANTES AU CERCOSPORA

par **MM. J. Margara** et **H. Touvin** (1)

(*Note présentée par* **M. Florimond Desprez**)

La betterave est l'une des plantes cultivées qui présentent suivant les conditions du milieu, les plus grandes irrégularités de rendement. Une part importante de cette variation est due aux maladies, principalement à la jaunisse et au cercospora.

Une semi-résistance génétique au cercospora est connue depuis 1928, date des premières publications de G. H. Coons (1). Actuellement, divers pays possèdent des variétés de betterave sucrière dites résistantes, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie.

Un ensemble d'essais comparatifs effectués de 1949 à 1954 (2, 3, 4) à la Station centrale d'amélioration des plantes de Versailles, dans des conditions de contamination artificielle ou de non-infection nous ont montré que, suivant les conditions d'essais, les pertes de rendement en sucre à l'hectare enregistrées chez les variétés sensibles ont varié de 6 à 50 p. 100 environ des rendements des témoins sains, les pertes de richesse allant de 0 à 7 p. 100.

L'immunité n'est actuellement connue que chez les espèces de la section des Patellares (*B. patellaris* M. et B. *procumbens c.*). Mais les variétés commerciales « résistantes » présentent à la fois des symptômes atténués et une diminution de rendement souvent négligeable dans des conditions d'infection provoquant chez les témoins sensibles des pertes de l'ordre de 20 p. 100.

Le défaut de la plupart de ces variétés est de donner, en l'absence de maladie, des rendements inférieurs (souvent de 12 à 18 %) à ceux des bonnes variétés commerciales sensibles.

De plus, les variétés sélectionnées dans des régions au climat chaud (Italie, états de l'Ouest des U. S. A.), puis semées en France, montent facilement à graines, par suite de l'élimination par sélection naturelle, dans des conditions favorables à la montée, des plantes à floraison tardive.

Le problème majeur posé par la sélection des variétés de betteraves résistantes au cercospora et adaptées aux conditions françaises est l'obtention de variétés résistantes et productives en l'absence de maladie. Nous

(1) Station Centrale de Génétique et d'Amélioration des Plantes, Versailles.

ignorons s'il existe une corrélation d'ordre physiologique entre résistance et faibles rendements. Mais le fait que les variétés résistantes possèdent, par suite de leur origine génétique restreinte, une certaine « consanguinité » suffit à expliquer ces rendements relativement faibles, la betterave étant une plante typiquement allogame.

La solution semble donc être la production de F1 ou de variétés synthétiques par croisements entre familles d'origines différentes, testées au préalable pour leur faculté d'association. Mais cette méthode peut être envisagée selon plusieurs modalités : la variété synthétique peut être obtenue à partir de familles diploïdes résistantes d'origines diverses. Mais il serait particulièrement intéressant de disposer de lignées ayant une résistance dominante et permettant de choisir le second parent d'une F1 commerciale dans toute la gamme des lignées ou des variétés sensibles.

Enfin, il est peut être possible d'obtenir une augmentation des rendements sans diminution de richesse par l'emploi de variétés résistantes « triploïdes ». A l'étranger, plusieurs sélectionneurs se sont engagés dans cette voie. Les résultats enregistrés ces deux dernières années, à Versailles, sur les variétés hongroises polyphoïdes Bêta 1 et 3, à rendements comparables à ceux des variétés de type E, en l'absence de maladie, et présentant, en outre, une résistance moyenne, paraissent prometteurs.

L'obtention, par croisements frères × sœurs entre plantes résistantes, ou par recroisements successifs entre géniteur résistant et familles productives, d'un ensemble de familles de 5 origines différentes constituait une première étape du travail de sélection entrepris depuis 1948 à la Station de Génétique de Versailles.

Les rendements de ces familles, qui présentent un certain degré d'homozygotie ne peuvent pas être comparés à ceux des variétés commerciales obtenues par croisements entre familles. Nous donnons cependant à titre indicatif les rendements en 1955 de quelques familles et leur degré d'infection noté de 1 à 6. (Voir tableau joint).

La seconde étape du programme de sélection a récemment débuté et comprend le test des familles d'après le comportement de leurs descendants en polycross et l'obtention de familles résistantes tétraploïdes. Le fait le plus marquant de cette seconde phase du travail est la mise en évidence d'un type de résistance à comportement génétique dominant, trouvé dans un ensemble de familles désignées par 49 B.

En 1954 et 1955, 7 F1 testées en champ se sont montrées résistantes au même titre que le parent résistant. En serre, le comportement de ces F1 à un stade adulte était intermédiaire à celui des parents. Cinq F2 ont présenté une majorité de plantes résistantes sans qu'il soit possible de mettre en évidence par le test χ^2 un type de disjonction classique.

Au cours de ces études réalisées dans des conditions de contamination artificielle homogène, le contrôle de la pollinisation a été effectué grâce à l'utilisation du caractère marqueur monofactoriel et récessif « hypocotyle vert ». Les plantes nettement résistantes correspondaient aux classes 1 et 2, les plantes nettement sensibles aux classes 5 et 6.

En raison des difficultés dues au matériel végétal et au caractère étudiés, nous devrons cependant attendre d'autres études pour expliquer le déterminisme génétique de la résistance. Il est vraisemblable que plusieurs gènes sont en cause, agissant peut-être suivant des mécanismes physiologiques différents.

	Poids en g. par racine	Richesse en sucre (en %)	Sucre (en g. par racine)	Note d'infection	
				le 12-8-55	le 10-10-55
54 F 923.	741	16,4	121,5	1	1
54 I 1 089.	750	15,9	119	1	2
54 D 781.	749	15,5	116	0 à 1	0 à 1
54 F 1 129.	697	16,5	115	0 à 1	0 à 1
54 D 1 298.	682	16,7	114	1	0 à 1
54 D 1 310.	682	16,6	113	0 à 1	0 à 1
54 E 1 260.	671	16,4	110	2	3
54 H 861	662	16,5	109	1 à 2	1 à 2
54 A 1 463.	680	15,8	107	1	1 à 2
54 F 1 571.	655	16,2	106	1	1
54 I 878.	705	15,0	105	1	2
54 B 1 193.	646	16,3	105	1	1
Variétés témoins					
Klein Wanzleben CR . . .	642	16,5	99,5	1	2
Desprez Élite.	612	16,6	102	3	5
Legland R.	557	16,4	91	3	6

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) Coons (G. H.). — Sugar beet disease control progressing towards solution *U. S. Depart. Agr. yearbook*, 1928, 557-559.

(2) Margara (J.). — Comportement des variétés de betteraves sucrières à l'égard du Cercospora. Problèmes que pose l'obtention de types résistants, *Ann. Amel. Plantes*, INRA, **2**, 215-229, 1952.

(3) Margara (J.), Cagniart (J.) et Touvin (H.). — Essais effectués en 1952 sur le comportement des variétés de betteraves sucrières à l'égard du Cercospora. *Ann. Amel. Plantes*, INRA, 1953, **1**, 43-55.

(4) Margara (J.), Touvin (H.) et Sandoz (J.). — Rapport sur les études poursuivies en 1954 sur la betterave sucrière à la Station Centrale d'Amélioration des Plantes. *Publ. ITFBI*, déc. 1954.

M. Florimond Desprez. — La note de MM. Margara et Touvin est intéressante parce qu'elle marque une première étape dans la lutte génétique contre le cercospora en France.

Cette lutte génétique doit être intensifiée, car il est bien évident que si elle donnait des résultats, elle serait d'une application beaucoup plus facile et plus économique que les traitements phytosanitaires. Bien que ceux-ci donnent de bons résultats, il est à signaler que dans certaines régions, les agriculteurs ne les appliquent pas, soit faute de main-d'œuvre, soit faute de connaissance.

Ces traitements coïncident souvent avec la période déjà difficile de la moisson.

Le cercospora fait surtout beaucoup de dégâts dans quelques régions françaises : vallées du Rhône et du Rhin, Bassin de la Haute Seine et quelques coins de l'Aisne (Notre-Dame-de-Liesse).

Il est du reste à remarquer que les ravages de la maladie ont tendance à s'aggraver, avec les semailles hâtives, faisant en partie perdre les avantages de celles-ci.

UN EXEMPLE DE VULGARISATION EN VITICULTURE PAR LES CONSEILLERS TECHNIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

par **M. H. Pestel**

(*Note présentée par* **M. Paul Garnier**)

Depuis environ deux ans, on parle beaucoup de la création en France de « conseillers agricoles » qui seraient chargés de la vulgarisation auprès des agriculteurs. Des crédits ont été ouverts à cet effet au Ministère de l'agriculture. Les Chambres d'agriculture ont procédé à une large enquête et ont exprimé leurs avis sur les conditions que devraient remplir, d'après elles, ces conseillers des agriculteurs.

Pour justifier ces créations d'emploi, on est allé chercher des exemples dans de nombreux pays étrangers. Or, il existe, en France même, un organisme, l'Institut National des Appellations d'Origine des Vins et Eaux-de-Vie qui, depuis dix-huit ans, a recruté des agents appelés « conseillers techniques » dont le rôle est très voisin de celui qu'on envisage de confier aux conseillers agricoles.

Les conseillers techniques de l'I. N. A. O. ne sont pas nombreux : 22 (plus un inspecteur général) pour les 11 régions de vins ou eaux-de-vie à appellations contrôlées de France. Leur activité s'applique donc à 300.000 viticulteurs cultivant 200.000 hectares de vignes et produisant 5 à 6 millions d'hectolitres de vin et 240.000 hectolitres d'eaux-de-vie, auxquels il faut ajouter les producteurs de Calvados.

Ils sont presque tous ingénieurs agronomes ou agricoles, ou titulaires de diplômes équivalents. Leur formation scientifique permet d'être certain qu'ils seront aptes à suivre les progrès scientifiques et à les commenter pour les auditeurs qu'il auront à instruire.

Le régime juridique de l'I. N. A. O. étant très particulier (organisme privé, officiellement chargé d'un Service public), celui-ci, pour assurer à son personnel, qui n'appartient pas aux administrations de l'État, une sécurité d'emploi indispensable, a établi un statut qui prévoit des règles d'avancement, de traitement, de vacances, de licenciement, etc..., mais la révocation reste toujours possible dans les mêmes conditions que dans une entreprise privée.

Cependant, avant d'être admis définitivement comme conseillers techniques, les candidats subissent un examen destiné à apprécier surtout leur culture générale, leur caractère, leur sens psychologique, puis ils effectuent un stage d'un an. Au cours de celui-ci ils apprennent à connaître non seulement la réglementation viticole, qui est très complexe, mais aussi les caractéristiques spéciales aux diverses régions dans lesquelles ils seront appelés à travailler.

Ces agents, étant répartis dans toute la France et absolument isolés (par exemple en Bourgogne : un à Dijon, un à Mâcon, un à Villefranche-sur-Saône), il est nécessaire qu'ils soient fréquemment visités, soit par le Directeur, soit par l'Inspecteur général afin de se sentir appuyés, encouragés, redressés au besoin.

De plus, ils sont réunis, tous ensemble, deux fois par an. Au mois de juin, ils étudient en province les conditions de leur travail au cours de l'année écoulée et les améliorations à y apporter pour la campagne suivante.

De cette confrontation des difficultés et des succès régionaux naît un vif sentiment d'équipe ainsi qu'une ouverture des horizons de chacun.

En hiver a lieu une autre réunion, consacrée à l'audition de conférences données par des spécialistes de la Recherche ou des professeurs de l'enseignement supérieur sur les actualités scientifiques ou économiques; elles sont destinées à maintenir les conseillers techniques au courant des progrès des sciences et de l'évolution des idées.

Le rôle des conseillers techniques est triple : ils servent d'agents de liaison entre l'I. N. A. O. et les viticulteurs ou leurs organisations professionnelles; ils contrôlent l'application dans le vignoble de la réglementation sur la production des vins à appellations contrôlées; enfin, ils conseillent les vignerons sur les meilleures techniques, sur la réglementation, sur les marchés.

Si la mission confiée en 1935 à l'I. N. A. O. — défense des appellations d'origines contrôlées et amélioration de la qualité entraînant une revalorisation des vins fins — a été, en grande partie, remplie il faut bien reconnaître que le rôle d'agents de liaison des conseillers techniques y a largement contribué, car ils ont su signaler à la Direction les points sur lesquels, suivant les régions, la réglementation devait être modifiée, les contrôles renforcés ou assouplis. En France, peut-être plus qu'ailleurs, il ne suffit pas de promulguer des décrets pour qu'ils soient appliqués, l'adhésion morale des assujettis est la condition *sine qua non* du succès d'une réglementation.

Celle des appellations contrôlées n'est, en somme, qu'une codification des méthodes reconnues les meilleures — mais non pas toujours appliquées — pour obtenir des vins de qualité ou de bonnes eaux-de-vie.

Les conseillers techniques en surveillent l'application; ils sont même habilités à dresser des procès-verbaux, le cas échéant, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette dernière possibilité ne les gêne pour ainsi dire jamais dans leur rôle de vulgarisateurs. En effet, la répression appliquée aux producteurs sans scrupules qui écoulent de mauvais produits en profitant de la bonne réputation acquise par leurs voisins, satisfait les honnêtes gens. Il faut reconnaître d'ailleurs que, la plupart du temps, les conseillers techniques n'ont pas à sévir. Il leur suffit d'expliquer aux délinquants quel est leur véritable intérêt, au besoin de leur adresser des avertissements pour qu'ils s'assagissent.

En fait, par conséquent, la plus grande part de l'activité des *conseillers* techniques de l'I. N. A. O. correspond bien à leur titre. Le cadre des avis qu'ils donnent aux viticulteurs est tracé par la réglementation des appellations d'origine contrôlées : celle-ci est basée sur le principe que ce qui est de bonne qualité se vend mieux et plus aisément, que la réputation mondiale de nos vins fins, de nos Cognacs, de nos Armagnacs, de nos Calvados, tient uniquement à leur qualité et, par conséquent, que tout doit être mis en œuvre pour maintenir celle-ci la plus régulière possible, en diminuant, autant que faire se peut, leur prix de revient.

Il est difficile de donner des précisions sur une telle action car elle varie suivant les régions, les années et la mentalité des populations auxquelles elle s'applique.

Néanmoins, on peut indiquer que les erreurs ou les infractions commises par les viticulteurs portent généralement, soit sur l'aire de production, soit sur l'encépagement ou la taille ou encore sur la teneur alcoolique du vin, la maturité du raisin.

Dans tous ces cas, avant de sévir, les conseillers techniques s'attachent à se rendre compte du degré de bonne foi des gens auxquels ils ont affaire et à leur expliquer en quoi consiste leur erreur. Ainsi naissent des relations qui se précisent par la suite. Bien des viticulteurs, qui ont d'abord reçu la visite du conseiller technique venu leur signaler qu'ils avaient déclaré comme ayant droit à l'appellation contrôlée une parcelle de vigne hors délimination, ont retrouvé plus tard ce dernier à la permanence qu'il tient, le jour du marché à Bordeaux, Avignon, Villefranche ou Bergerac, et lui ont demandé d'autres renseignements sur les prestations d'alcool vinique, la date de déblocage du vin, etc.

Au moment des vendanges, le conseiller technique retourne naturellement suivre la vinification, de préférence chez les vignerons dont il a su gagner la confiance et leur donne souvent d'utiles avis.

Ceci a été le cas, par exemple, en 1947, où la richesse saccharine des moûts et la température élevée, au moment des vendanges, ont causé bien des ennuis aux vinificateurs.

Pendant l'hiver des causeries sont faites en liaison avec les Services agricoles, les Stations œnologiques, les Écoles d'agriculture.

Ici encore, on ne peut guère citer toutes les méthodes employées et les sujets traités. Cependant, on doit mettre à l'actif du corps des conseillers techniques de l'I. N. A. O. quelques points bien particuliers de l'évolution des méthodes de culture et de vinification dans les régions de grands crus.

Il en est ainsi par exemple du contrôle de la maturité en Beaujolais : depuis 1946, dans cette région, la maturation de la vendange est suivie, méthodiquement, et scientifiquement, par des équipes de vignerons qui ont été formés par l'inspecteur de l'Institut National des Appellations d'Origine. Devant les succès obtenus dans la qualité du vin, le système s'est étendu rapidement à toute la Bourgogne et au delà.

Le retour à la préparation des vins blancs secs dans le Bordelais, notamment dans l'Entre-deux-Mers et les Graves, est dû, pour une bonne part, aux conseils inlassablement répétés par les agents de l'I. N. A. O.

La disparition des mauvais plants dans l'appellation »Monbazillac », le choix des porte-greffes dans la Drôme ont été influencés à peu près exclusivement par eux. C'est à eux également que revient le mérite d'avoir diffusé à travers la Bourgogne et les Côtes-du-Rhône les conseils des Stations œnologiques en faveur des cuvaisons courtes, qui donnent des vins plus souples et plus fruités.

Cependant, tous ces résultats n'ont été obtenus que par une grande souplesse d'action, par l'influence personnelle qu'ont su acquérir, peu à peu, les conseillers techniques de l'Institut National.

Ces quelques développements auront montré, nous l'espérons, que sur bien des points, le rôle de ceux-ci est assez semblable à ce que demandent, sur le plan général, les Chambres d'agriculture.

Il est certain qu'ils s'occupent d'une production très particulière où le problème de l'écoulement du produit ne se pose plus guère d'une manière générale, à condition que soit obtenue une certaine qualité, et où les producteurs sont, le plus souvent et traditionnellement, très avisés.

Toutefois, il nous a semblé qu'il pouvait y avoir un intérêt à faire connaître cette action silencieuse, mais dont l'efficacité est prouvée par les faits, c'est-à-dire par les prix de vente qu'obtiennent les vins de ceux qui ont suivi les conseils qui leur ont été donnés.

IMPRIMÉ
PAR L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
PLACE POULET-MALASSIS, ALENÇON
(ORNE) (FRANCE)

Dépôt légal : 1er trimestre 1956
— N° d'ordre : 4.042 —

C. P. P. P. : 23.579

***

Les communications faites à chaque réunion et les observations auxquelles elles donnent lieu sont publiées dans les *Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture* qui paraissent deux fois par mois, sauf en août et en septembre, et forment, chaque année, un volume de 700 à 800 pages.

Organe entièrement désintéressé, ayant toujours refusé d'insérer une publicité de quelque nature qu'elle soit, les *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* présentent au point de vue scientifique une haute tenue qui les place au rang des publications similaires de l'Académie des Sciences, de l'Acaémie de Médecine et de l'Académie Vétérinaire. Ce bulletin, qui a toujours trouvé auprès des élites scientifiques françaises et étrangères l'accueil le plus favorable, est indispensable à tous ceux qui désirent se tenir au courant de l'évolution des recherches agronomiques en France ainsi que des techniques nouvelles appliquées en agriculture.

Reconnue d'utilité publique, l'Académie est habilitée à recevoir des dons et des legs avec ou sans affectation spéciale; les libéralités ainsi faites ont permis la fondation de nombreux Prix destinés à récompenser des recherches ou des essais portant sur toutes les branches de l'Agriculture Française.

***

Les prix et conditions d'abonnement pour l'année 1956 sont les suivants :

	France et Union Française	*Étranger*
	—	—
Abonnement annuel	1.200 fr.	1.500 fr.
Numéro au-dessous de 50 pages . . .	100 »	140 »
Numéro de 50 pages et plus	125 »	180 »

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France : 18, rue de Bellechasse, Paris (7e), avec paiement par chèque sur Paris, ou de préférence par virement ou envoi postal : C. C. P. 3829-19 Paris.

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 2.000 fr. la collection reliée et de 1.500 fr. en fascicules séparés.

L'Académie peut également fournir des *reliures mobiles*, qualité marocain, couleur nègre, portant en lettres dorées l'inscription : Académie d'Agriculture de France. Comptes Rendus des Séances, 20 tringles; non millésimées : 350 francs, millésimées : 400 francs.

N° 1

SÉANCE DU 11 JANVIER 1956

Présidence de M. VAYSSIÈRE

M. le Président. — Communication relative à la présidence . 29

M. le Secrétaire perpétuel. — Ouvrages reçus 29

M. Chombart de Lauwe. — Crise et perspectives d'avenir de la vulgarisation agricole en France 29

Observation : **M. Noilhan** 36

M. Guinier. — L'utilisation des bois de taillis en papeterie : une réalisation 39

M. Ratineau. — Présentation de l'ouvrage de M. Guérillot : Chimie agricole (collection Chancrin) 40

Présentation du III^e^ Cahier de l'École de Grignon. . . . 41

M. Vayssière. — Présentation de l'ouvrage de M. René Coste : Les caféiers et les cafés dans le monde 41

M. Grillot, *Correspondant.* — L'importance culturale des maïs hybrides au Maroc et les conditions de son accroissement. . . 42

M. Calvet, *Correspondant.* — Sur l'inventaire de l'Électrification rurale 47

SÉANCE DU 18 JANVIER 1956

Présidence de M. VAYSSIÈRE

M. Maspétiol. — L'Institut des vins de consommation courante. 49

Observation : **MM. le Président, Garnier, Baratte, Maspétiol, Guinier, de Vilmorin, Robin** 56

M. Henri Noilhan. — La loi de parité de la république fédérale allemande. 59

M. Oudin, *Correspondant.* — Sur le prochain Congrès de la Science du sol. 61

MM. J. et St. Dumont. — Résultats de la campagne agricole 1954-55 en Tunisie (*note présentée par* **M. Fromont**) 62

Observation : **M. le Président** 71

MM. Margara et Touvin. — Sélection de betteraves sucrières résistantes au Cercospora (*note présentée par* **M. Florimond Desprez**) 71

Observation : **M. Florimond Desprez**) 73

M. Pestel. — Un exemple de vulgarisation en viticulture (*note présentée par* **M. Paul Garnier**) 74

Le Gérant : BERNARD GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France
C.P.P.P. : 23.579 N° 1. — 3-56 — 4.042